

739^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 11 décembre 2012

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 15 NOVEMBRE 2013 (N° 8.147)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE D'UN PROJET DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 8260)
- II. DÉSIGNATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL NATIONAL AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE ET AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANÉE (p. 8263)
- III. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2013 (p. 8263)

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2012**

—
Séance Publique
du mardi 11 décembre 2012
—

Conseillers Nationaux présents : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président ; MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Conseiller National absent excusé : Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.

Membres du Gouvernement présents : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Marco PICCININI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

Assurent le Secrétariat : M. Olivier WENDEN, Chef de Cabinet du Président du Conseil National ; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire Générale du Conseil National ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; M. Jean-Charles DE SIGALDY, Chef de Section ; Mlle Camille BORGIA, Elève-fonctionnaire ; Mme Mariam COLOMBO-PASTORELLI, Rédacteur Principal ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

—
La séance est ouverte, à 17 heures 30, sous la présidence de M. Jean-François ROBILLON.
—

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En liminaire, je souhaite excuser l'absence de Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**ANNONCE D'UN PROJET DE LOI TRANSMIS
PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI
DEVANT LA COMMISSION**

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues.

Comme vous le savez, et comme certains d'entre vous en ont été témoins, un événement d'une extrême gravité s'est produit hier soir au sein de notre Assemblée, lors de la pause réglementaire intervenue dans le cadre de l'examen du Budget Primitif 2013.

La sérénité et la dignité des débats ont été profondément entachées par des agissements graves que j'ai eu l'occasion de dénoncer à la reprise de séance. Je veux répéter ici que les actes perpétrés par M. SPILLOTIS-SAQUET, verbalement et physiquement, ne sont pas acceptables. Ils sont indignes d'un élu et indignes d'un Monégasque. Ils sont contraires à nos institutions. En agressant M. GARDETTO, M. SPILLOTIS-SAQUET a porté atteinte à l'Institution toute entière.

Ce soir, je veux publiquement apporter notre soutien le plus ferme à Jean-Charles GARDETTO. Je veux lui dire que nous soutiendrons toutes les démarches qu'il jugera bon d'entreprendre pour obtenir réparation de ces actes.

Il ne fait aucun doute à mes yeux que M. SPILLOTIS-SAQUET s'est cru autorisé à cette agression par le climat de haine et de violence que l'opposition a installé depuis le début de sa campagne. Je retiens en particulier que le 22 novembre dernier, l'opposition avait invité les Monégasques à une rencontre publique devant proposer les idées d'Horizon Monaco pour la Principauté. Au lieu de cela, la soirée a été consacrée à invectiver la majorité et à prendre à partie nommément certains de ses représentants, notamment Messieurs GARDETTO et MARQUET, en des termes outranciers et diffamatoires. N'avoir pas d'idées est une chose, mais tenter de le masquer par l'insulte et la calomnie, c'est

une méthode indigne. C'est ajouter la lâcheté politique à l'arrogance médiatique.

C'est ainsi, chers Collègues, qu'on transforme le débat politique en chasse à l'homme. C'est ainsi qu'on désigne des boucs émissaires. C'est ainsi que le mensonge finit par échauffer les esprits. Et c'est ainsi que la violence verbale aboutit à l'agression physique. On a connu cela en d'autres lieux et en d'autres temps. Nous n'en voulons pas chez nous.

En vain, nous avons dénoncé ce climat de haine. En vain, nous avons réclamé un débat de fond. Prenant en otage les Monégasques, les institutions et les médias, l'opposition a poursuivi sa campagne de calomnie, dénoncée hier soir par notre collègue Bernard MARQUET.

Le geste perpétré hier soir est sans précédent dans l'histoire du Conseil National.

Je vous le dis fermement : il faut maintenant que cela cesse.

J'ai donc décidé d'agir sans tarder.

Comme je vous l'annonçais hier, et conformément à l'article 66 du Règlement Intérieur du Conseil National, le rappel à l'ordre de M. SPILLOTIS-SAQUET sera inscrit au procès-verbal de la séance.

Par ailleurs, j'ai saisi dès cet après-midi le Procureur Général de Monaco afin que justice soit faite.

J'ai demandé hier en reprise de séance les excuses publiques de M. NOUVION au nom de la liste Horizon Monaco. Nous ne les avons pas obtenues. M. NOUVION a indiqué qu'il ne cautionnait pas, personnellement, de tels actes et que M. SPILLOTIS-SAQUET s'en expliquerait aujourd'hui. M. SPILLOTIS-SAQUET a reconnu l'agression verbale et a exprimé ses regrets aujourd'hui. Il n'a pas reconnu l'agression physique, alors qu'elle a eu de nombreux témoins.

Tout le monde doit comprendre que nous ne faisons pas de cette agression une affaire de personnes, mais une affaire politique. C'est bien le climat délétère de haine et de vindicte politique qui a entraîné l'acte odieux de M. SPILLOTIS-SAQUET.

C'est politiquement que nous demandons réparation. Je réitère donc ma demande à M. NOUVION. Monsieur NOUVION, puisque vous aspirez aux fonctions de Président du Conseil National, permettez-moi de vous en apprendre quelques règles. Sachez que nous ne sommes pas ici dans une arène, un bistrot de quartier ou une cour de récréation. Tout ce qui se passe dans l'enceinte du Conseil National a une dimension politique. C'est ce qui justifie, Mesdames et Messieurs

les Conseillers Nationaux, votre immunité parlementaire. Il faut vous en montrer digne. Si vous vous en montrez indignes, il faut assumer des conséquences qui soient à la mesure du privilège qu'elle représente.

Si vous ne comprenez pas cette différence, Monsieur NOUVION, et si vous pensez que nous sommes simplement un club ou une association, il est inutile de prétendre aux fonctions que vous espérez exercer, car cette différence est au cœur de notre mission. Nous ne sommes pas un club, nous sommes un Parlement. Nous ne sommes pas une association, nous sommes des élus.

C'est pourquoi je vous demande de nouveau des excuses publiques non pas en votre nom ni au nom de Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, mais au nom de votre liste. Et je vous demande de prendre à l'égard de M. SPILLOTIS-SASQUET les sanctions politiques qui s'imposent.

Il est temps que la politique monégasque retrouve la dignité et la sérénité que la campagne électorale menée par l'opposition lui a fait perdre depuis plusieurs semaines. Il est temps que les candidats de l'opposition engagés dans cette campagne réalisent qu'ils prétendent à des fonctions qui excluent par principe la haine et la brutalité.

Il est temps que Monaco ait une opposition qui ne confonde pas débat public et pugilat. Il en va de la respectabilité et de l'exemplarité de notre institution aux yeux des Monégasques, et je pense en particulier aux plus jeunes d'entre eux. Mais il en va aussi de notre crédibilité aux yeux de la communauté internationale. Je sais bien que vous avez demandé, Monsieur NOUVION, dans des termes d'une élégance douteuse que nos partenaires étrangers, je cite, « nous fichent la paix », mais hier, vous leur avez donné de sérieuses raisons de n'en rien faire et de nous regarder d'un œil étonné, voire atterré. Lavez vite cette honte, Monsieur NOUVION, je vous en prie. La balle est dans votre camp.

Mesdames et Messieurs, c'est sur cet appel à l'esprit de responsabilité et de patriotisme que je conclus cette déclaration que j'aurais cru n'avoir jamais à faire dans notre enceinte, je le répète, et je donne la parole aux collègues qui souhaiteraient la prendre, avant de passer à la suite de l'examen budgétaire.

Monsieur Nouvion, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

En tant que leader de la liste Horizon-Monaco, je tiens à exprimer mes regrets sur cet incident, je l'ai fait hier soir à la reprise de la séance avec vous, sur les tensions et sur le sens des interventions qui ont mené à ces tensions, également sur la forme et sur les commentaires ou les récupérations qui pourraient en être faits.

M. SPILLOTIS-SAQUET s'est exprimé aujourd'hui publiquement de façon très précise avec ses excuses et ses regrets, je n'ai rien d'autre à rajouter.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, c'est un peu court. Je rappelle quand même qu'il y a eu avant l'agression de M. GARDETTO, l'agression de M. ROSE qui est un fonctionnaire de l'Etat et un élu comme M. GARDETTO.

Le jour de l'inauguration de ce bâtiment, lorsque nous attendions l'arrivée du Souverain, devant les membres du Gouvernement, M. SPILLOTIS-SAQUET m'a agressé verbalement aussi, devant témoins.

Il est temps que cela cesse ! Vous avez fait une conférence de presse mais c'est l'Institution Conseil National qui a été injuriée hier soir ! Donc, les excuses, vous les devez au Conseil National.

Je vous remercie.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je dois malheureusement constater que vous étiez témoin Monsieur le Président, que ce qui s'est passé hier soir est le pâle reflet de ce qui s'est passé en privé à mon encontre. Je n'ai pas donné suite mais je crois que cela commence à devenir inquiétant.

Je pense qu'on ne peut pas reprocher à quelqu'un d'être fragile mais on peut lui reprocher de ne pas se soigner.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame Michèle DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Hier soir, dans son discours de politique générale, M. SPILLOTIS-SAQUET appartenant à la liste Horizon-Monaco a donc, comme vous l'avez très bien rappelé, Monsieur le Président, proféré des propos infamants et diffamatoires à votre encontre, tout comme d'ailleurs le leader de cette même liste.

Pour ne pas allonger le débat vous aviez demandé, en début de séance, de ne pas répondre aux attaques personnelles, ce que vous avez respecté en rongant votre frein, si vous me permettez l'expression.

A leur tour de parole, les Conseillers Nationaux Guillaume ROSE et Jean-Charles GARDETTO ont contredit, avec courtoisie M. SPILLOTIS-SAQUET, lui rappelant un certain nombre de vérités. Mais il est vrai que M. SPILLOTIS-SAQUET se permet de vous invectiver, Monsieur le Président, mais il ne tolère pas, lui, d'être démenti.

Aussi, vers vingt-deux heures quinze lorsque nous fîmes une pause pour nous restaurer, Messieurs ROSE et GARDETTO furent agressés verbalement, et physiquement en ce qui concerne M. GARDETTO, par l'élu de la liste Horizon Monaco devenu furieux.

Il quitta ensuite le Conseil National pratiquant la politique de la chaise vide pour la fin de la soirée.

Nous déplorons cette attaque violente et grave où l'outrance se dispute au grotesque et à l'intolérance, cet incident désastreux montre bien qu'Horizon-Monaco est indigne de représenter les Monégasques au sein d'un Conseil National qui se doit d'être mesuré et courtois pour les défendre dignement.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Madame DITTLLOT.

Y a-t-il d'autres interventions ? Pas d'excuse ? Nous passons.

L'ordre du jour appelle, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée.

Un projet de loi nous est parvenu, il s'agit du :

Projet de loi, n° 907, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco.

Comme annoncé hier soir, ce texte tant attendu nous est parvenu le 10 décembre, en fin de journée. Compte-tenu de son objet, je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

II.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL NATIONAL AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE ET AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANÉE

Avant de commencer l'examen de ce Budget Primitif pour l'année 2013, le deuxième point de notre ordre du jour appelle le renouvellement des délégations du Conseil National auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et auprès de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

Si, traditionnellement, la désignation de nos représentants auprès des différents organismes parlementaires internationaux s'effectue en même temps que l'élection de tous nos délégués dans les Commissions mixtes de travail avec le Gouvernement, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée demandent que la composition des délégations soit communiquée par année civile. C'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à nous prononcer ce soir.

Je tiens à souligner que la désignation de nos représentants auprès de ces organismes parlementaires internationaux sera effective dès le vote de ce soir et ce jusqu'à la prochaine séance d'investiture qui, en vertu de l'article 57 de la Constitution, de l'article 2 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et des articles 2, 5 et 15 du Règlement Intérieur de notre Assemblée, se tiendra le onzième jour après le scrutin, pour désigner son Bureau, soit le 21 février 2013.

Aussi une des possibilités qui s'offre à nous serait de reconduire en l'état les délégations jusqu'à cette date.

Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction des délégations actuelles :

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Des abstentions ? Pas d'abstention.

(Adopté)

Donc, je considère que vous êtes d'accord de reconduire jusqu'après les élections les délégations actuelles. Pour mémoire, je vous rappelle que les deux délégations du Conseil National auprès de l'A.P.C.E. et de l'A.P.M. sont donc reconduites jusqu'au 21 février 2013, et sont les suivantes :

Pour l'A.P.C.E. :

M. Jean-Charles GARDETTO, Président ;

Mme Nicole MANZONE-SAQUET, Déléguée ;

MM. Bernard MARQUET et Laurent NOUVION, Délégués suppléants.

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Oui, Monsieur le Président, c'est vraiment important qu'on continue d'apprendre surtout les principes de non-discrimination après les propos homophobes d'hier soir.

M. le Président.- S'agissant de la délégation de l'A.P.M., la délégation actuelle est composée de :

M. Fabrice NOTARI, Président ;

M. Philippe CLERISSI, MME Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Pierre LORENZI et Bernard MARQUET, en qualité de membres permanents.

Je considère que ces deux délégations sont reconduites.

III.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2013

M. le Président.- Nous en arrivons maintenant au point principal de notre ordre du jour, la reprise de l'étude du Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2013.

Hier soir, au terme de notre séance, nous avons examiné le Chapitre 1 « Produits et Revenus du

domaine de l'Etat » de la partie « Recettes » de ce projet de Budget Primitif 2013. Nous reprenons donc nos travaux au Chapitre 2 « Produits et Recettes des Services administratifs », page 3 du fascicule budgétaire.

Je vous rappelle que nous avons convenu d'un temps d'intervention de 3 minutes sur un même sujet par

chapitre. Je me permets une recommandation : celle d'être le plus concis possible afin que nous puissions avancer au maximum l'examen de ce projet de Budget Primitif et que nous ne terminions pas trop tard dans la nuit.

Je donne donc immédiatement la parole à Monsieur le Chef de Cabinet pour la lecture du chapitre 2.

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.101 - Force Publique : Prestations	200
012.102 - Sûreté Publique : Prestations	616.100
012.103 - Musée d'Anthropologie Préhistorique.....	37.000
012.104 - Commerce et Industrie - Brevets.....	2.761.000
012.105 - Domaines : Produits divers.....	100.000
012.106 - D.E.E.U. - Redevances.....	71.800
012.108 - Serv. Judiciaires - Droits Chancellerie	56.100
012.110 - Autres recettes.....	1.052.500
012.111 - Action Sanitaire & Sociale Prestations	150.000
012.112 - Education Nationale - Produits divers.....	446.500
012.113 - Service de la Circulation.....	3.750.000
012.115 - Droits de Greffe.....	235.000
012.116 - Aviation Civile - Hélicopt Monaco.....	157.000
012.118 - Interventions publiques trop perçu sur subventions	1.850.000
012.119 - Sûreté Publique - P.V. / Alarmes	1.200.000
012.120 - Activités des détenus.....	300
012.123 - Remboursement par Ets privés et divers	4.205.000
012.124 - Expositions & Foires	170.000
012.126 - Théâtre des Variétés.....	7.000
012.128 - Licences Expl. Stat. Radio-Elect.	155.000
012.129 - Chapelle Visitation	5.500
012.130 - Monte-Carlo Festival.....	99.000
012.132 - Assurances Foires Prospection	12.000
012.133 - Tourisme - Recettes diverses.....	70.000
012.135 - Auditorium Rainier III.....	138.000
012.137 - Internat Foyer Sainte Devote.....	40.000
012.138 - Hélicopt - Carburant	1.875.000
012.139 - Recettes des Noms de Domaines	10.000
012.300 - Direction Informatique.....	140.000
012.450 - Musée Timbre-Monnaies.....	58.500
012.500 - Stade Louis II	4.855.600
012.602 - Droits divers	430.000
012.606 - Garages à bateaux.....	86.000
TOTAL DU CHAPITRE 2.....	<u>24.840.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le premier chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 3 - CONTRIBUTIONS

<i>1) Droits de douane :</i>	
013.101 - Droits de douane.....	<u>28.600.000</u>
<i>2) Transactions juridiques :</i>	
023.101 - Droits de mutations.....	72.000.000
023.102 - Droits sur autres actes Civ. Adm.	14.000.000
023.103 - Droits sur autres actes Judic.	50.000
023.104 - Droits d'Hypothèques	2.600.000
023.105 - Droits de Timbres	600.000
023.106 - Taxes sur les Assurances.....	10.500.000
023.107 - Pénalités	200.000
023.108 - Amendes de condamnations.....	400.000
023.109 - Frais de Poursuites - Recouvrements	1.000
023.110 - Fiscalité de l'épargne.....	<u>4.000.000</u>
	<u>104.351.000</u>
<i>3) Transactions commerciales :</i>	
033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	408.000.000
033.106 - Pénalités	<u>150.000</u>
	<u>408.150.000</u>
<i>4) Bénéfices commerciaux :</i>	
043.101 - Impôt sur les bénéfices	100.000.000
043.102 - Pénalités	<u>50.000</u>
	<u>100.050.000</u>
<i>5) Droits de consommation :</i>	
053.102 - Droits sur différents Alcools.....	200.000
053.103 - Droits sur les métaux précieux	350.000
053.104 - Pénalités	1.000
053.106 - Taxe sur Boissons alcooliques	<u>50.000</u>
	<u>601.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 3.....	<u><u>641.752.000</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Je voulais profiter de ce chapitre pour, moi aussi, adresser mes félicitations au Conseiller pour les Finances et l'Economie car, grâce à son action, son courage, nous avons pu voter les droits de mutation. Cette semaine j'étais ravi sur Monaco info d'entendre le Président de la Chambre immobilière, qui n'était pas très favorable au départ, dire tout le bien qu'il en pensait.

Encore merci, Monsieur PICCINI, je fais partie de ceux qui vont vous regretter.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur PICCINI nous vous écoutons.

M. Marco PICCINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* La courtoisie, comme toutes les louanges qui ne sont pas méritées font deux fois plus plaisir.... Merci beaucoup.

Vous dites que vous allez me regretter mais j'espère quand même rester parmi vous à Monaco. N'oubliez pas Mesdames et Messieurs les élus, amis du Gouvernement qu'un texte de fiscalité nécessite un travail d'entretien permanent.

Ce n'est pas un texte qui est gravé dans la pierre. Bien sûr, c'est un début, et il fallait commencer quelque part, il y avait une situation qui était intolérable, il y avait une évaporation, pour ainsi dire, de taxes. Je le répète comme je l'avais dit à l'époque - et je crois que c'est même sur un procès-verbal - il faut entretenir ce texte et, peut-être, dans quelques années après avoir vu son fonctionnement, on pourra faire trésor des expériences pour le rendre le plus équitable possible, le plus facile dans son application, etc... Il fallait commencer et comme toute chose qui commence, nécessite un peu de courage, un peu d'inconscience quelque part, mais je crois que finalement nous étions tous assez éclairés dans cette phase.

Je profite aussi, parce que le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait adressé au nom de vous tous ses félicitations à la Direction des Services Fiscaux, de vous dire que j'ai déjà transmis ces félicitations, tout comme à la Direction du Budget qui est quand même un élément très important dans cette action qui est menée.

Effectivement, en conclusion, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je pourrais dire que 2011 a été l'année des droits de mutation. Il fallait intervenir rapidement, c'était une des priorités que le Ministre d'Etat m'avait donné, on a essayé de faire tant bien

que mal et je suis sûr qu'on pourra à l'avenir améliorer encore ce texte.

2012, c'est l'année de l'impôt sur les bénéficiaires commerciaux industriels, je crois que les résultats prouvent que sans changer ni les pourcentages, ni les barèmes, on peut aujourd'hui compter sur un panier plus important et c'est un élément, bien sûr, à perpétuer, à surveiller, cela dépend de l'économie générale.

Je peux même vous dire qu'en 2013, ce sera à mon successeur de valider cela mais c'est un concept que nous avons déjà vu en Conseil de Gouvernement, l'année de la T.V.A., ce n'est pas qu'on a oublié d'exiger la T.V.A., évidemment, les chiffres sont là pour prouver le contraire. Mais on ne peut pas changer, nous n'avons pas le levier comme d'autres pays l'ont, de pourcentage parce que la plupart de nos impositions, y compris la T.V.A., sont à caractère conventionnel, mais quand même optimiser la perception, je crois d'ailleurs que c'est un passage également du rapport, optimiser la perception, il y a des zones d'ombre j'ose dire, peut-être qu'il n'y a pas de la mauvaise foi mais quelque fois il y a de la négligence et de l'oubli. J'ai mis en place un petit groupe de travail avec la Direction des Services Fiscaux, avec le Secrétariat Général des Finances pour effectivement, là où il y a certaines zones d'ombre ou certains oublis ou certaines zones de négligences, notamment en ce qui concerne la détaxe. Il y a des détaxes qui représentent un pourcentage un peu trop important à nos yeux et il faudra certainement rappeler à l'ordre les résidents de Monaco, qu'ils soient Monégasques ou étrangers, mais surtout et notamment les étrangers, parce que ce sont eux qui font les détaxes. Quand ils profitent ici d'un cadre de sécurité, de qualité de vie fantastique, il faut quand même, parce qu'on ne demande pas grand-chose, il y a trois impôts à Monaco essentiellement, qu'ils les paient, qu'ils ne s'amuse pas à détaxer de manière « borderline ».

Ce sont les trois chantiers que le Gouvernement avait envisagé ce n'est pas pour autant que je dis qu'on oublie d'encaisser la T.V.A., mais il faudra renforcer cette idée surtout devant la perspective d'une baisse de la consommation, c'est un risque européen et fatalement Monaco pourra le ressentir. A ce moment-là, on a besoin que le panier de l'imposition de la T.V.A. soit vraiment le vrai panier, qu'il n'y ait pas de fuite qui pourrait appauvrir les finances de l'Etat dans une année qui sera quand même délicate.

Je voulais saisir cette occasion pour rappeler cet élément et je vous remercie aussi de la part de la Direction des Services Fiscaux et de la Direction du

Budget et du Trésor ici présent. Ils méritent tout à fait vos gentilles expressions.

Je vous remercie.

M. Bernard MARQUET.- Mais vous avez tout à fait raison Monsieur PICCININI, Monsieur le Ministre d'Etat, c'est vrai que c'est sous votre gouverne que cela a été fait, mais on en parlait depuis combien d'années ? C'était le serpent de mer qu'on ne voyait pas arriver. Je pense que dans le monde tel qu'il est, compte tenu de ces évolutions, vous avez raison, la pédagogie qui a pu être faite grâce à cette loi est plus important que le simple argent qu'on fait rentrer de même que des personnes, comme vous le disiez, qui profitent de la Principauté sans jamais rien apporter, le font.

Parce que si cette année on peut arriver à un budget à l'équilibre ou, on l'espère, un peu plus dans l'avenir, pouvoir faire comme nos anciens, continuer d'entretenir ce Fonds de Réserve qui est notre liberté et notre seule liberté pour un pays de notre taille de ne pas avoir de dette, il ne suffit pas, malheureusement de gérer le Fonds de Réserve, il faut aussi l'alimenter. Je pense que cette pédagogie qui est faite, les personnes sont contentes d'utiliser les hôpitaux, les routes, etc... et cela est vrai même au niveau international. C'est important pour l'image de la Principauté, nous l'avons vu avec mon collègue Jean-Charles GARDETTO lors de la discussion sur les paradis fiscaux, on peut aujourd'hui dire que ce qui était vrai du temps de MM. PEILLON et MONTEBOURG, les accusations qui étaient faites, aujourd'hui, la Principauté, avec notamment les évaluations du G.R.E.C.O. de Monéval, est sortie, de cette fameuse liste noire ou grise, mais vous avez raison, ce n'est pas terminé, rien n'est jamais acquis, surtout dans le domaine de la fiscalité. A l'avenir, c'est quand même quelque chose qu'il va falloir poursuivre.

Je disais il y a deux ou trois ans que les « Services Fiscaux » ce n'est pas un gros mot, j'ai déjà adressé mes félicitations et je me réjouis, Monsieur le Ministre d'Etat, vous nous l'avez annoncé hier soir, que des jeunes Monégasques vont pouvoir s'impliquer dans ce Service qui est important pour l'avenir de notre pays.

M. le Président.- Monsieur Eric GUAZZONNE, nous vous écoutons.

M Eric GUAZZONNE.- Merci.

Monsieur le Conseiller, votre discours m'appelle une réflexion, c'est qu'effectivement le recouvrement de la T.V.A. est pour l'année prochaine un facteur

important pour l'économie monégasque mais cela me conforte dans ma conviction que dans les futures constructions de surfaces, qu'elles soient destinées aux planchers ou aux entreprises, Monaco doit justement garder la main dans le choix des entreprises qui s'installeront sur son sol et favoriser les entreprises qui, justement, seront génératrices de T.V.A., parce que le recouvrement, bien sûr, c'est efficace à court terme, c'est très bien, il le faut l'année prochaine, mais on doit penser à l'avenir et avoir une T.V.A. qui soit faite sur notre sol afin de rester maître de notre destin.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vos collègues qui font partie de la Commission d'Attribution des locaux commerciaux sont déjà témoins que souvent, lorsqu'on doit attribuer des surfaces commerciales, un des éléments que nous regardons c'est, effectivement, l'aspect fiscalité. Ce n'est pas dit que celui qui ne paie pas de T.V.A. est un fraudeur du fisc mais quand même. C'est sûr qu'un certain élément parmi les autres priorités est constitué par la contribution fiscale à l'Etat.

Pour répondre et en terminer avec la remarque du Docteur MARQUET, je dirais effectivement que je partage plus que jamais - vous le savez depuis le premier jour - l'importance de notre Fonds de Réserve. Je pense que cette notion du Fonds de Réserve, et du fait que notre budget doit être structurellement excédentaire, est importante. On peut le dire, cette année est une année où nous produisons de la trésorerie. On a également des provisions que nous faisons pour sécuriser, mais cette année on produit à nouveau de la trésorerie, et cela est un élément important. Il est clairement inscrit dans la Constitution - lorsqu'en prenant mes fonctions j'ai réétudié la Constitution - l'article 41 si je ne me trompe pas, que tous les excédents sont automatiquement versés au Fonds de Réserve. En revanche, que pour financer par le biais du Fonds de Réserve les déficits éventuels, il faut une loi *ad hoc*. Donc on voit bien comment la Constitution et ceux qui ont construit l'élément de base qui est fondateur de notre pays, avaient quand même pensé que structurellement notre vision budgétaire devait être vers l'excédent, sans en faire un dogme absolu. En lisant la Constitution attentivement, c'est l'article 41, qui nous l'explique clairement, et je me permettrais de vous offrir cette remarque.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur PICCININI, vous venez d'instaurer l'année de la T.V.A., on ne le savait pas....

Il est vrai que notre pays a une fiscalité douce et il est bien qu'en ces périodes difficiles l'Etat puisse recouvrer les taxes qui lui sont dues.

Si effectivement dans des périodes où c'était plus facile, où il n'y a peut-être pas eu une attention forte sur ce sujet, il faut que l'on puisse en redresser la barre. On l'a fait sur les droits de mutation, je crois que c'est un succès incontestable, sur l'ISB aussi, bien qu'il y ait toujours des incertitudes parce que ce sont des sociétés qui font leur chiffre d'affaire hors Monaco. Bien que nous ayons trouvé que vous étiez un peu pessimiste pour l'an prochain, je sais que vous craignez un retournement de conjoncture mais il est bien aussi que dans un pays qui offre quand même un certain nombre de services exemplaires comme la sécurité, la santé, l'éducation, on puisse recouvrer les taxes minimales qui sont dues à l'Etat.

Je ferai aussi un petit aparté sur la T.V.A. parce qu'il y a quand même un certain nombre de problèmes sur certaines entreprises qui interviennent en Principauté sans toujours déclarer toutes les heures travaillées, toutes les T.V.A. dues et je pense que là, il y a des mécanismes de contrôle à mettre en place sur certains prestataires de service lorsqu'ils ont une activité importante à Monaco, ne serait-ce que pour réguler la concurrence vis-à-vis des entreprises monégasques, mais aussi pour améliorer les recettes.

Enfin, je confirme vos propos sur les Commissions d'attribution des locaux commerciaux sur le fait que dans la plupart des cas nous avons un prévisionnel de reversement de T.V.A. par l'entreprise, notamment lorsque ce sont des entreprises déjà existantes et qui cherchent soit à déménager, soit à s'agrandir. C'est un élément qui est pris en compte dans l'attribution des locaux commerciaux.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais souligner pour faire écho à ce que M. BORDERO vient de dire, que le Gouvernement s'est engagé avec les partenaires, principalement les employeurs, à une vaste politique de lutte contre le travail au noir. M. VALERI, je ne sais pas si vous voulez intervenir et ajouter un mot là-dessus, mais nous avons quand même progressé ces

derniers mois sur ce sujet qui, évidemment, est une source d'évasion de recettes pour nous et pour les caisses.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, Monsieur le Ministre, tout à fait. Nous avons d'abord renforcé le contrôle, avec votre soutien d'ailleurs, puisque cela a été voté dans le cadre du budget 2012, avec la création d'un poste et la revalorisation d'un autre à l'Inspection du Travail, pour accentuer le contrôle.

C'est à la fois, effectivement, un problème de perte de recettes pour les Caisses Sociales, mais c'est aussi un problème de concurrence déloyale par rapport aux entreprises dans leur immense majorité qui, évidemment, jouent le jeu, respectent les règles, déclarent le personnel et paient la totalité des charges qui sont relatives aux salaires.

Notre objectif pour l'année prochaine en fait, c'est d'avancer contre une source majeure de travail au noir, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Donc, nous travaillons dans cet objectif, de concert avec la Chambre Patronale du Bâtiment. Nous, nous avons préparé les textes réglementaires qu'ils nous demandaient et eux travaillent avec le Gouvernement à la mise en place d'une carte professionnelle du bâtiment, qui va nous faciliter énormément les contrôles sur les chantiers. Cette carte sera émise par la Chambre et sera obligatoire pour tout ouvrier présent sur un chantier public et privé d'ailleurs. Pour nos inspecteurs, le contrôle se fera avec un gain de temps considérable. De plus, le contrôle sera plus efficace car souvent c'est très complexe sur les chantiers avec les sous-traitants et l'intérim. Donc nous allons, l'année prochaine, au deuxième semestre, avoir avec cette carte un outil beaucoup plus efficace de lutte contre le travail au noir.

Ce n'est pas le seul secteur concerné, bien sûr, mais c'est un des secteurs où les entrepreneurs monégasques se plaignent le plus, à juste titre, d'un certain nombre de concurrents extérieurs qui ne respectent pas les règles.

Donc, prochaine étape, et nous vous tiendrons au courant l'année prochaine, c'est la mise en place de ce contrôle renforcé sur les chantiers de travaux publics.

M. le Président.- Merci beaucoup.

C'est vrai que c'est un point tout à fait capital pour nous.

Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais juste une question au Gouvernement concernant la future année de la T.V.A.. Le Gouvernement a-t-il une idée du montant des crédits de T.V.A. qui existent dans le pays, c'est-à-dire les entreprises qui sont créditrices ? Est-ce qu'on peut avoir une estimation au vu des figures actuelles, je compte aussi la T.V.A. immobilière ? De même, est-ce qu'on pourrait avoir une estimation du solde ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Bien sûr ce sont des éléments variables parce qu'à chaque fois il y a des remboursements, il y a des nouveaux crédits qui se constituent, etc...

Donc, je vais essayer de vous donner un exemple actuel - j'ai de la chance, j'avais beaucoup de papier et par chance, c'est le deuxième de la pile sinon on aurait dû attendre quinze minutes avant que je trouve, mais il faut un peu de chance dans la vie... - donc, les restitutions totales en 2011 ont été de 66 M€, cela correspond aux crédits qui ont été effectivement restitués, après il y en a certains qui ne souhaitent pas demander des remboursements de crédits sinon à une date très ultérieure, c'est leur droit et quelquefois, ils ne le demandent jamais mais cela est un autre sujet. Pour des encaissements bruts de 371 M€, cela donne un net à encaisser de 304 M€...

(Quelqu'un parle hors micro, inaudible).

... ça c'est pour 2011. Pour 2012, bien sûr, on a jusqu'en novembre donc, pour un total encaissé de 388 M€ - il manque encore décembre évidemment - on a opéré des restitutions de l'ordre de 76 900 000 M€ avec un encaissé de 311 M€ ; donc cela vous donne à peu près le ratio entre les encaissements nets et les restitutions. C'est un ratio qui est relativement stable.

M. Christophe STEINER.- Les restitutions c'est ce qui a été payé ou c'est ce qui est demandé ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, ce que nous avons restitué sur la base d'un crédit.

M. Christophe STEINER.- D'accord, mais moi ce qui m'intéressait de savoir aussi c'est ce qui peut être demandé.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce qui peut être demandé, cela dépend. Quelqu'un qui porte même un crédit de T.V.A. il faut que ce crédit, ensuite, soit validé par les Services Fiscaux, ce n'est pas automatique et d'ailleurs je peux vous dire que personnellement il y a une double phase d'examen de crédits de T.V.A.. Lorsque quelqu'un demande le remboursement ou la compensation des crédits de T.V.A., il y a une première phase où les Services Fiscaux font eux-mêmes l'instruction lorsque le montant dépasse le niveau, je crois que c'est 500.000 €, c'est un montant significatif sans être trop élevé, il y a un avis obligatoire du contrôle du C.G.D. et du Conseiller aux Finances. Nous devons contresigner, c'est un des loisirs favoris de mes week-ends de devoir regarder tous ces dossiers et de voir effectivement si les pièces à l'appui de ces demandes sont régulières. Quelquefois il y a quelques redressements qui sont opérés parce qu'il y a déduction, le crédit va se concrétiser au moment où il est exigé. D'ailleurs, je dois vous signaler que par exemple il y a beaucoup d'activités civiles à Monaco qui paient la T.V.A. mais puisqu'ils ne mettent pas de facture, ils renoncent alors à demander les remboursements de T.V.A.. A un moment donné, ce sera perdu donc cela est à l'avantage de l'Etat.

Puisqu'on est dans les chiffres je souhaitais apporter une réponse à une question très pertinente posée par Mme POYARD-VATRICAN qui s'était justement interrogée sur la situation importante des chiffres. Je dois vous dire que les fluctuations importantes qui certainement ne sont pas souhaitables, surtout pour les personnes qui doivent gérer le budget de l'Etat, croyez-moi, sont un peu le résultat de notre structure fiscale qui s'appuie essentiellement sur trois piliers : la T.V.A., l'impôt sur le bénéfice, et les droits de mutation. Donc il y a une forte concentration, nous n'avons pas vingt lignes fondamentales de rentrées. L'une baisse, l'autre augmente, etc... et ensuite, nous n'avons pas le levier en cours d'exercice de faire des ajustements du taux de T.V.A. ou des ajustements des taux d'imposition sur les sociétés, nous n'avons aucun de ces leviers-là, donc fatalement c'est la conjoncture.

Mais pour vous rassurer quelque part ou pour vous inquiéter davantage selon les points de vue, en citant simplement les dernières années pour exemple, je peux vous dire en prenant 2005, 627 M€ au Primitif, 6,79 M€ au Rectificatif, 687 M€ en clôture en réalisé.

Donc vous voyez, à travers ces pourcentages, qu'il s'agissait de mouvements énormes même par rapport à ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Je prends une autre année : 2007, 725 M€ au Primitif, 766 M€ au Rectificatif et heureusement, 806 M€ en clôture. Donc, là encore, des mouvements importants.

Malheureusement, c'est aussi dans le sens inverse, en 2009 : 837 M€ au Primitif, 770 M€ au Rectificatif, on a pris avec une année de retard le retour de bâton de la crise 2008 et, 744 M€ encore moins en réalisé. Vous voyez ce sont des fluctuations très importantes. J'admets mes limites de petit comptable, je suis d'ailleurs fier parce que les petits comptables normalement préservent les entreprises et les Etats, alors que les visionnaires de la Finance les amènent à la ruine. Vous voyez que la fluctuation des chiffres était quand même significative et peut-être plus significative qu'aujourd'hui. Cette année, et c'est pour vous rassurer parce que votre remarque est tout à fait pertinente, pour la première fois pour la construction du Budget Primitif 2013, nous avons institué des réunions régulières, n'est-ce pas Madame ROSABRUNETTO, d'un Comité de recettes où participaient essentiellement les personnes qui étaient génératrices des recettes pour l'Etat, les Services Fiscaux, les Domaines, beaucoup d'autres services, sous la coordination de la Direction du Budget et du Trésor, se voyaient périodiquement avant l'été, au mois d'août, septembre. Aussi pour soumettre les arbitrages aux autres instances et affiner au fur et à mesure ces prévisions sur des bases ; je dirais que c'est un peu la méthode éristique, pas rustique, éristique et donc cette méthode qui amène par une phase successive de rapprochement des chiffres avec la réalisation, peut amener à une conclusion avec un degré d'approximation acceptable. Donc, effectivement c'est un phénomène que l'on constate et je me suis posé la question du pourquoi. Eh bien parce que finalement nous n'avons que trois piliers fondamentalement pour nos recettes et donc c'est facile, cela est la raison.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais ajouter juste un mot. Cette méthode qui commence à évaluer le plus justement possible les recettes avant d'imaginer les dépenses est une méthode qui continuera, que le Gouvernement s'efforcera de poursuivre toujours. On compte d'abord ce que l'on a avant d'envisager ce que l'on va dépenser et évidemment l'enjeu est de ne pas se tromper sur l'estimation des recettes. Effectivement, si je me réfère à l'un des exemples évoqués par M. PICCININI, il y a eu visiblement - mais comme il s'agit d'un Gouvernement précédent, je n'insiste pas -

une mauvaise estimation des recettes et évidemment pas avec une heureuse surprise à la fin.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Ma remarque, hier, lors de mon intervention de politique générale était de mettre l'accent sur des prévisions successives qui présentent des écarts très importants dans un temps très court.. Ce n'est pas nouveau, nous le dénonçons depuis 2003 et ce n'est pas de votre fait, Monsieur le Conseiller. Pour autant, ce qui est important c'est que le message que l'on délivre aux Monégasques et aux résidents de la Principauté soit cohérent, crédible. Avoir des prévisions chiffrées qui collent exactement avec la réalité j'admets que ce soit difficile mais ce n'est pas une raison pour ne pas travailler à les améliorer. Vous me dites, Monsieur le Ministre, que vous le faites, je vous encourage à continuer vous avez une forte marge de progression. Je vous rappelle que nous avons été invités à voter un Budget Rectificatif 2012 à - 23 M€ pour apprendre dans la presse quelques semaines plus tard que ce serait finalement peut être + 112 M€ ! Tant mieux si nous renouons avec les excédents budgétaires mais avouez quand même que cela manque singulièrement de crédibilité. Et c'est la crédibilité de tous qui y perd, c'est ce que je dénonce ; nous ne sommes pas à un jeu de roulette !...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Imaginez-vous, vous parlez de crédibilité, le malheur en permanence des difficultés auxquelles font face les Services pour ajuster aussi les dépenses en fonction des rectificatifs.

Le problème, à nouveau je vous le dis, est dû à la structure, chaque médaille a son revers, nous avons un système fiscal simple, nous avons un vrai système fiscal, nous n'avons pas un paradis fiscal cela il faut le dire, nous sommes fiers de cela, la fiscalité représente la grande partie de nos recettes mais il y a seulement trois piliers et fatalement, par rapport à une table qui a huit ou douze pieds, c'est plus facile à prévoir qu'un tabouret qui a trois pieds. Ce n'est pas pour autant qu'il faut ajouter de nouveaux impôts, vous serez d'accord avec moi, par contre il faut être un peu plus souple, un peu plus réactif. Je pense que nous sommes très réactifs et la preuve en est selon les chiffres que je viens de vous lire. En effet, ces chiffres ont prouvé que, même dans les mauvaises années, nous arrivons à faire. Mais c'est la caractéristique propre du système sauf à avoir plusieurs lignes de recettes, ce qui n'est pas notre cas et je ne souhaite surtout pas suggérer l'instauration de nouveaux impôts, d'ailleurs cela serait impossible et

en plus nous n'en n'avons pas besoin parce que le bilan est structurellement équilibré, ce que d'ailleurs les étrangers apprécient beaucoup. Notre bilan est structurellement équilibré donc le modèle économique fiscal et social de Monaco est durable, pérenne, parce que notre modèle est « sustainable » comme le disent les étrangers. La question - et le Ministre d'Etat peut le confirmer - que nous posent systématiquement, à chaque repas, les représentants des communautés étrangères est : « Is the system sustainable will it last ? » à laquelle nous pouvons répondre à l'appui des chiffres et pas seulement à l'appui de telle déclaration. J'ai essayé de vous amener des éléments pour compléter...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je vous encourage à continuer sur le chemin de meilleures prévisions et d'une communication aussi cohérente vis-à-vis de l'extérieur pour ne pas effectivement entacher le travail important de tous les fonctionnaires qui ont parfois beaucoup de difficultés compte tenu de la complexité du système.

M. le Président.- Je vous propose de poursuivre le tour de parole.

Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

C'était sur un tout autre sujet. Je voulais revenir deux secondes sur le « travail au noir ». Effectivement, c'est un gros problème à partir du moment où un entrepreneur cotise et l'autre pas. C'est de la concurrence déloyale, cela peut créer un déséquilibre dans les régimes, régime de sécurité sociale et régime de retraites. Donc, la carte du bâtiment, c'est vous qui l'avez demandée, Monsieur le Conseiller, en accord avec la Chambre, et cela a été accepté.

Cela dit il fut un temps - moi je suis commerçant depuis bientôt trente ans - il y avait des contrôles de la part de l'Inspection du Travail. Elle passait régulièrement dans les commerces voir si tout se passait correctement et cela fait maintenant plusieurs années que nous n'avons plus aucun contrôle, absolument aucun. Je vous le dis et je trouve cela fort dommageable parce qu'effectivement, il peut y avoir quelques couacs, quelques dysfonctionnements, aussi bien chez les entrepreneurs que chez les commerçants et il est bon, quelques fois, de remettre à niveau avec quelques amendes à la clef et puis les choses rentrent dans l'ordre relativement rapidement.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Nous allons écouter Monsieur Stéphane VALERI qui souhaite intervenir.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Juste un mot. Je pense que vous faites partie d'un secteur, effectivement, qui n'est pas particulièrement ciblé en ce moment, mais je peux vous confirmer que le nombre de contrôles annuels a été renforcé par le recrutement d'un inspecteur du travail supplémentaire et que je suis destinataire de procès-verbaux dressés régulièrement. En effet, toutes les grandes entreprises et tous les grands chantiers du bâtiment ont été contrôlés. Donc, c'est vrai que nous avons particulièrement renforcé les contrôles où nous pensons - on a un certain nombre d'éléments pour en être persuadés - qu'il y a le plus de fraudes. Pour autant, si vous me le demandez... non je plaisante.... Je vais sérieusement demander qu'on renforce les contrôles sur les activités commerciales qui existent déjà car là aussi je reçois régulièrement des procès-verbaux. Pour l'heure, nous nous sommes en priorité occupés du bâtiment, on va s'occuper d'autres secteurs qui favorisent, effectivement, eux aussi ce genre de travail dissimulé et donc nous nous y attaquons en priorité et je crois que vous n'êtes pas les commerçants, les petites surfaces commerciales, la priorité absolue, mais pour autant nous veillerons à renforcer encore les contrôles, Monsieur CLERISSI, j'ai noté.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, lors du précédent mandat, je m'étais inquiété de savoir si l'Inspection du Travail avait eu son permis de construire pour pouvoir s'agrandir. Je pense que cela a été fait depuis et à l'époque je m'étais amusé à faire le ratio du nombre de salariés par Inspecteur du Travail. Il me semble que depuis - vous m'arrêtez si je dis une bêtise - le nombre de salariés en Principauté a considérablement augmenté en sept ou huit ans et selon les chiffres que j'ai pu retrouver, je crois qu'il n'y a qu'un seul Inspecteur du Travail en plus. Je pense que si on veut réellement lutter contre le « travail au noir », il en faudrait dix, pas seulement un de plus, me semble-t-il, Monsieur le Ministre d'Etat.

Sachez qu'en ce qui concerne le Conseil National, vous trouverez des alliés comme pour les Services juridiques puisqu'on a de plus en plus de textes

juridiques, des alliés parce que les deux cancers des sociétés modernes sont l'économie souterraine et le travail au noir. L'économie souterraine existe aussi à Monaco, on n'en parle pas souvent mais je pense qu'un jour il faudra qu'on y regarde.

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot pour dire que nous partageons complètement ce que vient de dire M. MARQUET. C'est vrai que dans le cadre des gels de postes et des changements d'affectation de postes on peut tout à fait envisager de renforcer l'Inspection du Travail.

Ce que je voudrais noter, et cela couvre quand même tout le volet pédagogique du sujet, c'est l'excellente collaboration de la Fédération Patronale que je voudrais saluer, remercier évidemment M. VALERI pour ce dialogue mais constatez que la Fédération Patronale a parfaitement joué le jeu de cette lutte contre le travail au noir. Donc, cela mérite je crois d'être souligné.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Monsieur le Ministre, je voudrais rajouter un mot outre la Fédération Patronale, l'Union des Syndicats est aussi sur ce sujet totalement solidaire et je crois que c'est un des très rares sujets, depuis trois ans que je dirige ce Département, pour lequel je ressens un vrai consensus de la part des organisations représentatives, à la fois des salariés et des employeurs. Raison de plus pour avancer ensemble dans cette lutte qui est de toute manière profitable, d'une part, aux entreprises qui respectent les règles face à des concurrents déloyaux et, d'autre part, aux Caisses de retraite et aux Caisses de maladie de notre pays, ainsi qu'aux salariés.

Donc, vous pouvez compter sur la détermination du Gouvernement. 2013 sera une année où on renforcera encore tout cela.

M. Bernard MARQUET.- C'est très important ce que vous dites, Monsieur le Conseiller, parce que de par ma profession je vois souvent de nombreux collègues du pays voisin et là aussi, les contrôles que font les Caisses au niveau des arrêts maladie, au niveau des actes effectués par les professionnels, font que nos caisses ne sont pas en ruine et c'est la seule raison.

M. le Président.- Monsieur Eric GUAZZONNE, nous vous écoutons.

M. Eric Guazzonne.- Il n'y a pas que le volet répressif, le fait d'accentuer les contrôles aura un effet préventif justement et dissuasif vis-à-vis des entreprises qui pourraient être tentées de basculer vers le travail au noir. C'est bien sur ce volet, je pense, que tout le monde est d'accord. Le volet répressif, il le faut. S'il y en a qui trichent, ils seront sanctionnés. Savoir qu'il y aura de nombreux contrôles, je pense que cela aura un effet dissuasif important.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Nous tenons ce débat sur le « travail au noir » depuis des années et cela n'a pas beaucoup changé. Ce que j'ai souligné hier soir dans mon intervention, c'était quelle était la difficulté d'établir une connexion entre différents Services de l'Administration, à savoir l'Expansion Economique qui donne les autorisations temporaires et définitives, les donneurs d'ordres qui sont les Services de l'Etat qui attribuent des travaux et des marchés, les Caisses Sociales qui perçoivent des déclarations et donc qui récoltent les cotisations et les Services Fiscaux qui, eux, perçoivent la T.V.A.. Si toutes ces personnes pouvaient se parler et qu'on arrive à établir un lien avec en plus une équipe volante mais permanente qui aille contrôler tous les véhicules qui interviennent à Monaco et qui sont immatriculés à l'étranger, tous les chantiers, et cela sans les prévenir de l'intervention une semaine à l'avance, je pense qu'on aurait à gagner des charges sociales, donc des déclarations de salaires, de la T.V.A. et qu'on arriverait à faire le ménage, un ménage qui serait salubre à toutes nos entreprises.

Est-ce que c'est très compliqué de faire parler entre elles toutes ces personnes-là ?

M. le Ministre d'Etat.- Il est possible de les faire parler entre elles, mais on ne peut pas croiser les fichiers c'est tout, ou alors il faut l'autorisation de la CCIN.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Nous les avons

rassemblés dans les premières réunions justement où nous nous sommes occupés de lutter contre ce fléau, réunions qui étaient pilotées par mon Département. Il y avait également le Département des Finances avec l'Expansion Economique, j'avais invité bien sûr la Direction des Caisses Sociales et ses dirigeants, il y avait aussi le Département de l'Intérieur et la Sécurité Publique qui peut avoir un certain nombre d'informations et disons que ce dialogue existe, cette volonté est partagée. Après, on se heurte à un certain nombre de problèmes liés au respect des fichiers nominatifs et aux contrôles de la CCIN. On ne peut pas croiser des fichiers de Départements et de Services conçus pour des objectifs différents.

C'est tout le débat entre la liberté, l'informatique et l'efficacité. Il y a des équilibres à trouver, mais là on agit dans le cadre de textes réglementaires et de lois. En tout cas, il y a une volonté d'échanges informels et je peux vous dire qu'on refera en 2013 des réunions avec l'ensemble des acteurs concernés que vous avez cités.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Si ce sont des textes réglementaires et des lois, cela se change et là nous sommes dans le cadre d'un intérêt supérieur.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, j'avais juste une question à Monsieur le Ministre parce que M. MARQUET a parlé d'économie souterraine. Je pense que son terme ne visait que le travail au noir, puisque vous avez acquiescé son propos et je voulais savoir si l'économie souterraine, dans votre esprit, ne concerne que le travail au noir parce que dans le langage cela a une plus large connotation, ce qui voudrait dire qu'il y a des activités à Monaco délictueuses, mais à un certain niveau.

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 1 - S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 - et Famille Princièrè

10.260.000

M. le Ministre d'Etat.- L'économie souterraine cela ne désigne pas seulement une économie délictueuse. Cela désigne toutes les économies qui ne sont pas au grand jour. C'est-à-dire qui ne sont pas déclarées. Ce n'est pas forcément délictueux au sens de trafic de drogue, de trafic d'or ou d'êtres humains, c'est de la restauration clandestine, ce peut être des personnes qui font les taxis clandestins, peut-être pas des dentistes clandestins mais cela peut arriver...

Je ne pense pas que Monaco soit atteint par cette maladie, mais M. MARQUET parlait des maux de l'économie actuelle. C'est vrai que la contrefaçon, le travail au noir et l'économie souterraine sont des maux de l'économie moderne. La première chose qu'essaie de faire un Etat qui veut avoir des rentrées d'impôts, c'est de faire sortir l'économie informelle - on l'appelle informelle en Afrique - pour la transformer en économie visible. On pourrait mieux parler d'informer...

M. Christophe STEINER.- Moi je parlais de la Principauté de Monaco, pas de l'Afrique, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Nous passons aux Dépenses. Juste une petite remarque, pour les membres du Conseil de Gouvernement, si on pouvait avoir aussi, comme on a eu des modifications sur certaines opérations, la mise à jour du triennal, dans les jours qui viennent.

Je donne immédiatement la parole à Monsieur le Chef de Cabinet pour la lecture du chapitre 1 des Dépenses.

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 2 - MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.010 - Frais de personnel.....	1.781.500
-----------------------------------	-----------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

...

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.010 - Frais de personnel.....	1.796.500
-----------------------------------	-----------

103.020 - Frais Etudes & Formation.....	1.900.000
---	-----------

103.030 - Frais de fonctionnement.....	2.122.000
--	-----------

	5.818.500
--	-----------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

...

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 - ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 - Frais de personnel.....	311.100
104.030 - Frais de fonctionnement.....	115.000
	<u>426.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

...

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 - CHANCELLERIE ORDRES PRINCIER

106.030 - Frais de fonctionnement.....	125.000
--	---------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

...

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 7 - PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE

107.010 - Frais de personnel.....	4.625.600
107.030 - Frais de fonctionnement.....	13.400.000
	<u>18.025.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 - CONSEIL NATIONAL

201.010 - Frais de personnel.....	1.555.000
201.030 - Frais de fonctionnement.....	1.971.000
201.040 - Achat & Entretien matériel.....	40.000
	<u>3.566.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Oui, je voulais juste relever que nous regrettons que la loi d'organisation du Conseil National et le Règlement Intérieur soient encore en souffrance et que cette législature n'ait pas pu terminer ce travail qui est un travail technique, difficile. Nous avons terminé l'étude en Commission du Règlement Intérieur, enfin, d'abord de la loi d'organisation jusqu'en décembre dernier et ensuite du Règlement Intérieur depuis le mois d'avril. Je regrette que l'on n'ait pas pu avancer plus sur cette loi qui est la colonne vertébrale du Conseil National, dont vous-même, Monsieur le Président, étiez Rapporteur.

Je le regrette vraiment.

M. le Président.- Je le regrette autant que vous, Monsieur NOUVION, c'est vrai que s'il n'y avait pas eu des obstructions répétées, car au moins sur ce texte j'aurais aimé une unanimité, je pense qu'on aurait beaucoup plus facilement pu, ensuite, aller discuter avec le Gouvernement des aspects qui peuvent gêner.

Monsieur MARQUET, vous souhaitiez prendre la parole ?

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Tout à l'heure en Commission Plénière d'Etude, M. NOUVION nous a déjà fait cette intervention, donc je vais répéter l'intervention que j'avais faite. J'avais rappelé qu'en 2005 j'avais refusé de voter le budget de l'Etat car sur trois points le Gouvernement n'avait pas respecté la Constitution.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous êtes un juriste, d'un point de vue strictement juridique c'était vrai. Sur ce point précis le Gouvernement n'avait pas donné suite à notre proposition de loi que nous avons faite à l'époque en faisant faire une étude par le Conseil d'Etat, mais il nous avait donné sur le siège l'avis du Conseil d'Etat que j'avais lu pendant la nuit et le lendemain nous devions le voter et la lecture m'avait éclairé. La réponse de refus du Gouvernement avait marqué un manque de volonté politique du Gouvernement que j'avais trouvé, personnellement, inacceptable.

Ce texte a été repris après les élections de 2008, l'opposition a demandé un an pour l'étudier. Nous nous sommes ensuite réunis en Commission et sur un article nous avons passé plus de trois heures de discussion où il n'y a eu que de l'obstruction de la part de l'opposition, donc au moment des élections ça fait bien de dire cela mais il vaudrait mieux travailler en commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Juste pour dire que la personne qui a la maîtrise de l'ordre du jour du Conseil National c'est vous, Monsieur le Président. Ce texte a été renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses depuis maintenant deux ans et demi je crois, voire trois ans et que, par l'intermédiaire du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et de vous-même, vous maîtrisez l'ordre du jour et vous pouviez parfaitement faire activer le processus.

Or, il ne faut pas non plus arriver et dire qu'à l'époque les trois élus de l'opposition que nous étions, c'est-à-dire M. STEINER, M. BURINI et moi-même,

étions en situation de maîtriser l'ordre du jour et donc de ralentir l'étude de ce texte.

Certes depuis deux ans vous avez demandé au Professeur CARCASSONNE de faire une analyse, nous n'étions pas d'accord avec beaucoup de points de cette analyse, nous en avons discuté en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses à de nombreuses reprises, tant sur la partie de la loi d'organisation que sur le Règlement Intérieur. J'avais également demandé que la loi soit étudiée concomitamment au Règlement Intérieur parce que les deux s'interpénètrent en permanence.

Je crois qu'il faut aujourd'hui avoir le courage et l'honnêteté de dire que cette législature n'a pas pu terminer l'étude et proposer un projet de loi cohérent en plein accord avec le Gouvernement. Pour la législature 2013/2018, cela fera partie de ses tâches premières. On ne peut pas rester sans loi d'organisation, c'est notre colonne vertébrale, je crois qu'il faut que, quelle que soit l'issue des élections dans deux mois, on prenne ce sujet à bras le corps, on ne peut pas continuer à rester avec un texte qui présente des vides juridiques.

Merci.

M. le Président.- Vous avez absolument raison Monsieur NOUVION, c'est vrai qu'il y a par exemple, l'agression dans le cadre du Conseil National qui n'était pas prévue au Règlement Intérieur. On a bien fait d'attendre, comme cela, on pourra rajouter ce point.

Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais répondre en tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses pour dire qu'effectivement – je reprends les propos de M. NOUVION – il y a eu de nombreuses discussions, c'est exactement ce que M. NOUVION vient de dire.

Alors, j'ai souvent déploré le fait que les élus de l'opposition ne travaillent pas, ne viennent pas, ne participent pas et ensuite partent dans des discours longs devant la télé, là en l'occurrence c'est un peu le contraire, c'est-à-dire que les élus de l'opposition sont arrivés en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses avec la ferme intention de discuter chaque terme du texte jusqu'à la moindre virgule, chaque point s'est transformé en « retraite de Russie », donc on a avancé, on a avancé tant qu'on

a pu sous le blizzard et sous les attaques de l'opposition - qui est tout à fait dans son rôle d'ailleurs - c'est une opposition systématique en l'occurrence sur ce texte. Je tenais juste à le rappeler et puis à dire aussi, parce que c'est quelque chose d'important, M. NOUVION a dit qu'ils n'étaient que trois, oui effectivement, mais en commission, qu'on soit de l'opposition ou de la majorité, on est un membre de la commission et en tant que tel on a droit à la parole de la même manière que tous les autres et en l'occurrence ce droit de parole avait été exercé, j'aurais tendance à penser exercé à outrance, parce qu'il n'a pas été exercé dans un but constructif mais plutôt dans un but destructif.

Je tenais à le dire. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Juste, Monsieur le Président, il y a d'abord deux points. Le premier, vous avez un jugement de valeur sur l'objectivité ou la subjectivité. Lorsqu'on parle de sa propre loi, de sa loi organique, il est tout à fait normal que les débats prennent du temps. Cela peut prendre un mois, deux mois, trois mois, quatre mois et on y passe autant de temps qu'il le faut.

Effectivement, nous avons beaucoup bataillé, nous avons émis un certain nombre d'avis qui n'étaient pas tout à fait les mêmes que les vôtres mais je crois utile, c'est également cela et c'est aussi notre rôle sur le plan démocratique et sur le plan interne, de confronter les idées, à commencer par notre loi organique. Ça c'est le premier point.

Ensuite, parce que j'entends dans cette enceinte depuis hier et depuis de nombreuses semaines et de nombreux mois, que nous ne travaillons pas et que nous ne venons pas aux commissions, alors, Monsieur le Président, j'ai une demande à vous faire. Je voudrais, commission par commission, que vous publiez la liste des présents aux commissions depuis le début de la législature 2008/2013 et nous verrons dans cette Assemblée qui est venu de façon assidue et qui n'est pas venu de façon plus assidue. Je le dis d'autant plus volontiers qu'il m'est arrivé de rater ou de ne pas me déplacer à un certain nombre de commissions, mais je crois, nous sommes sept ou huit élus dans cette Assemblée, autant de l'opposition que de la majorité, qui sommes venus vraiment de façon très assidue.

Nous sommes faillibles, ils nous arrivent de ne pas être là, d'être malades, d'avoir des déplacements, des

empêchements, mais je crois qu'objectivement si les services du Conseil National, si vous le décidez, si vous leur donnez cette instruction de statistiques ce serait, effectivement, tout à fait intéressant.

Je vous remercie.

M. le Président.- Mais nous sortirons les statistiques, Monsieur NOUVION.

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- On peut discuter longuement, c'est vrai qu'avec ce qui s'est passé hier soir il faudra penser aussi à présenter des excuses parce que ce soir nous n'en avons entendu aucune dans cette Assemblée. On a réservé ça à la presse, en petit comité, entre nous.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 - Frais de personnel.....	314.800
202.030 - Frais de fonctionnement.....	60.100
	<u>374.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Je voulais, comme chaque année, remercier le Conseil Economique et Social pour la qualité de ses débats, véritablement, c'est une Institution qui est tout à fait importante et fondamentale en Principauté.

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais effectivement, tout comme vous venez de le faire, Monsieur le Président, saluer les travaux importants du Conseil Economique et Social, souvent dans l'ombre. Il faut savoir qu'ils étudient les textes de loi, rendent un avis qui est de nature à éclairer le Gouvernement, dont une copie est envoyée au Conseil National. Ils émettent également « des vœux », vœux parfois précurseurs de Projets de Loi si l'on se penche sur les dernières années.

Mais le Conseil Economique et Social a aussi mis en place un Conseil Economique et Social des jeunes. C'était une démarche qui avait été entreprise par votre prédécesseur, Monsieur VALERI, et nous avons à

Ensuite, puisque M. NOUVION est pour la transparence, je propose que soit rendu public pour ce texte, au niveau de l'organisation du Conseil National, les débats comme cela les Monégasques verront qui a fait obstruction ou pas.

M. le Président.- Ecoutez, on va peut-être passer sur ce chapitre qui est fort intéressant au point de vue budgétaire, s'il n'y a pas d'autres remarques ? Bien.

Je vais mettre ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

l'époque souhaité mettre en place un Conseil National des jeunes. Vous n'avez pas souhaité poursuivre dans cette voie et je le regrette car je pense que cela peut être une idée intéressante à poursuivre. En effet l'intérêt pour la vie de la cité commence pour beaucoup de nos jeunes dès le lycée voir même avant au collège. Aussi je salue le travail du Conseil Economique et Social et de la commission dédiée qui permet d'associer les jeunes à la vie publique.

Pour ma part, je lis toujours avec beaucoup d'intérêt leurs publications et les encourage vivement à poursuivre.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Eric GUAZZONNE, nous vous écoutons.

M Eric GUAZZONNE.- Merci.

Il y a quelque temps justement il y a eu un article qui posait une question, « à quoi sert le Conseil Economique et Social ? ». Je crois qu'aujourd'hui

nous sommes tous unanimes pour reconnaître l'importance de cet organisme.

C'est plus un problème de reconnaissance du travail qu'ils effectuent. Eh bien, tout simplement, on doit prendre un engagement, que ce soit au niveau du Gouvernement ou au niveau du Conseil National. Lorsqu'un texte de loi s'appuie sur l'un des vœux ou sur un travail qui a été fait par cet organisme, eh bien dans l'exposé des motifs ou dans le rapport tout simplement, qu'il soit cité par qui ce travail a été fait.

Je crois que ce serait une belle reconnaissance pour un travail qu'ils ont effectué, pour des personnes qui sont bénévoles et qui se mettent au service de la Principauté à leur manière.

M. le Président.- Je pense que votre remarque, pour le Conseil National, est tout à fait accessible et je pense qu'on l'a déjà faite à plusieurs reprises, peut-être pas de manière exhaustive, mais on l'a déjà faite.

Monsieur le Ministre, excusez-moi, je vous ai coupé la parole. Nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Simplement m'associer à ce qui vient d'être dit sur le Conseil Economique et Social. Le Gouvernement fait appel au Conseil Economique et Social le plus souvent possible et je me suis engagé devant le Conseil Economique et Social à ce qu'aucun vœu émis par le Conseil Economique et Social ne soit laissé sans réponse. Ce qui était avant cet engagement gouvernemental une règle assez fréquente.

Donc, aujourd'hui le Gouvernement répondra à chaque vœu émis par le Conseil Economique et Social.

Pour le Conseil Economique des jeunes, j'ai lu dans la presse qu'il s'était réuni, d'abord nous y sommes allés une fois avec M. Paul MASSERON, mais je crois qu'il s'est réuni récemment.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* En réalité, c'est une initiative qui se poursuit et qui se poursuivra tout à fait naturellement.

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

En fait c'est juste pour poser une question puisqu'avant le début de la Séance Publique nous avons tenu une Commission Plénière d'Etude durant laquelle nous avons évoqué le texte que vous avez déposé hier sur la modernisation de l'économie monégasque. Une question a été posée à laquelle nous n'avons pas pu répondre, c'est : « est-ce que le C.E.S. a été consulté ou est-ce que le Conseil Economique et Social a travaillé sur ce texte ? »

Nous en avons discuté il y a une demi-heure, c'est pour cela que je vous la pose. Est-ce qu'il sera consulté ?

M. le Ministre d'Etat.- Un certain nombre de membres du Conseil Economique et Social ont été consultés, le Conseil en tant que tel, de mémoire, n'a pas été consulté pour une raison de temps, mais rien ne s'oppose à ce que le Conseil Economique examine maintenant le texte qui a été déposé chez vous. Mais c'est à vous de prendre l'initiative.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Effectivement, le Président du Conseil Economique et Social a fait partie d'un groupe qui a fait preuve de beaucoup de bonne volonté. Il a examiné le texte en quatre séances et a apporté certains éléments qui ont permis d'améliorer mais pas de finaliser. Il y a certainement encore du travail à faire. Il a participé à titre personnel et c'est un homme d'une grande expérience, mais il est entendu, c'est bien sûr votre droit mais c'est aussi, je pense, le souhait du Gouvernement qu'il soit possible pour vous de promouvoir une consultation élargie avec tout le temps qu'il faut pour créer cette navette entre le Conseil National, l'avis des experts, le Gouvernement, pour apporter toutes les améliorations que ce texte mérite certainement.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Monsieur le Ministre, vous avez dit, concernant le Conseil Economique et Social, qu'il avait été en fait partiellement consulté, notamment pour une raison de temps.

Je crois que voilà très exactement le type de texte pour lequel il faut prendre son temps. Alors, il ne faut pas attendre effectivement un demi-siècle, mais il faut

prendre son temps. Comme de toutes les façons cette législature, avant le terme, c'est-à-dire d'ici deux mois, n'aura pas matériellement - je parle sous votre contrôle, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale - le temps d'étudier ce texte extrêmement compliqué et extrêmement précis, pour mesurer des conséquences directes et indirectes sur toute l'économie de la Principauté. Je demande si mes collègues sont d'accord, que ce texte soit renvoyé officiellement au Conseil Economique et Social afin que celui-ci puisse publier un avis et un certain nombre de remarques qui feront parties des corps d'agents économiques que le Conseil National souhaite consulter parce qu'ils ont une expertise dans ce domaine qui est tout à fait remarquable.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- La question de temps, le Gouvernement a mis ce projet de loi en chantier il y a environ un an, il devait être prêt à l'été, ensuite nous avons fait un gros travail interministériel pour balayer chacune des dispositions, voire les applications, notamment fiscales et il m'a semblé de meilleure politique de déposer le texte après avoir fait une consultation d'experts de la place que tout le monde connaît. Le Gouvernement est même plutôt favorable à ce que le Conseil Economique et Social soit appelé à réfléchir parallèlement à la réflexion du Conseil National.

Ensuite, tout le monde se retrouvera le moment venu, que j'espère le moins long possible, pour examiner ce texte et faire la navette entre le Gouvernement et le Conseil National.

M. le Président.- Juste pour préciser les choses.

Nous avons donc eu une réunion en Commission Plénière d'Etude juste avant cette étude du budget, nous avons proposé, M. Alexandre BORDERO a proposé que le texte qui a été déposé hier puisse faire l'objet d'avis de différentes Commissions ou Associations professionnelles. Nous avons convenu qu'une liste serait établie et transmise demain aux membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale afin de pouvoir lister, ne pas oublier d'entité.

Donc, je retiens la suggestion de M. NOUVION. Je ne sais pas s'il était prévu de le montrer au Conseil Economique et Social et c'est pour cela que M. Alexandre BORDERO a posé la question, mais si en fait le C.E.S. n'a pas eu la possibilité de se prononcer sur ce texte, je pense qu'il est important d'avoir son avis.

Nous écoutons à présent M. Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Une précision, Monsieur le Ministre, vous m'arrêtez si je dis une bêtise mais nous étions récemment au cocktail du Conseil Economique et Social, j'y participe avec tous mes collègues, même de l'opposition, depuis de nombreuses années, et je crois me souvenir que le Conseil Economique et Social doit être saisi par le Gouvernement mais, à ma connaissance, il n'est pas saisi par le Conseil National.

M. le Ministre d'Etat.- Je veux bien le saisir, il n'y a aucun problème, mais il faut simplement qu'on vérifie, légalement. Comment peut-il être saisi alors même que le projet est déposé sur le bureau du Conseil National ?

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- C'est déjà arrivé, il y a eu des cas où le Conseil Economique et Social a été saisi après le dépôt de la loi. En ce qui concerne le dépôt de cette loi même s'il est vrai qu'on aurait pu attendre, l'étudier un peu plus, etc... je pense qu'il était important de le déposer avant la fin de l'année, notamment vis-à-vis des acteurs économiques qui l'attendent. Le dépôt au Conseil National est quand même un acte officiel, ce n'est pas un discours, ce ne sont pas des promesses, c'est un acte qui vient attester de l'existence du projet de loi et par conséquent, c'est très bien qu'il ait été déposé avant la fin de l'année. Ensuite, une étude se fera de toute façon à notre niveau, avec les professionnels comme on le fait d'habitude.

M. le Président.- Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Quelques réponses ont été apportées, en revanche, sur la consultation du Conseil Economique et Social vous avez mis la charrue avant les bœufs parce qu'un texte de cette importance doit être traité en collaboration justement avec le Conseil Economique et Social, cela évite bien des déboires. Alors, je sais bien maintenant on va convoquer les « sachants », nous sommes d'accord avec cela, c'est moi qui ai

posé la question d'ailleurs, à savoir si le Gouvernement s'était rapproché du Conseil Economique et Social. Dont acte, vous allez le faire.

Pour revenir encore sur le Conseil Economique et Social des jeunes, parce qu'une question a été posée tout à l'heure, cela fonctionne, cela fonctionne très bien. Moi je regarde les résultats des Plénières du Conseil Economique et Social, c'est d'ailleurs très intéressant.

A quand le Conseil National des jeunes ? Pourquoi pas.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'Abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 - CONSEIL D'ETAT

203.030 - Frais de fonctionnement.....	46.000
--	--------

M. le Président.-

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.010 - Frais de personnel.....	71.100
-----------------------------------	--------

204.030 - Frais de fonctionnement.....	176.500
--	---------

	247.600
--	---------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

J'interviens sur le chapitre du Conseil Supérieur des Comptes parce que c'est lui qui a mis récemment en évidence le problème de la dérive des salaires de la Fonction Publique. On retrouve ces frais de

personnels à toutes les lignes de ces chapitres, donc j'ai choisi celui-là.

L'année prochaine nous devons rester vigilants sur le sort des fonctionnaires dont la situation risque de faire l'objet d'une révision à la baisse eu égard aux dépenses de personnels qui explosent depuis des années. 285 M€ pour le budget 2013.

La Commission Supérieure des Comptes avait en 2010 alerté le Gouvernement sur ce problème parlant même du sujet des retraites futures de la Fonction

Publique, de dettes viagères inquiétantes. Il y a quelques semaines, Gouvernement et majorité ont convenu de repousser ce débat au-delà des élections de février 2013.

En ce qui concerne notre groupe nous serons vigilants pour que les fonctionnaires ne subissent pas le sort des employés de la S.B.M., en ce moment victimes du plan Renaissance et de ses successions de mises à pied.

Nous serons aussi bienveillants pour que les situations et avantages acquis de la Fonction Publique ne soient pas remis en question.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais simplement, en guise de réponse, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous renvoyer à ce que j'ai dit lors de mon discours introductif de ces débats. Pouvez-vous citer un pays dans la zone euro qui n'a pas diminué le nombre de fonctionnaires, qui n'a pas diminué les avantages des fonctionnaires, qui n'a pas cessé depuis plusieurs années de revaloriser le traitement des fonctionnaires, qui n'a pas cessé les recrutements ou diminué de manière drastique les recrutements ? Monaco est une exception et évidemment la préoccupation du Gouvernement est que cette exception dure. Comme nous essayons de vous le montrer nous arrivons à tenir l'équilibre budgétaire ou à nous rapprocher au maximum de l'équilibre budgétaire sans remettre en cause le pacte social monégasque.

Alors, je sais que le Gouvernement n'est pas là pour être félicité mais je voudrais quand même dire à nouveau que ce retour à l'équilibre se fait après une décision politique qui est de ne pas toucher au social, de ne pas toucher à la santé, de ne pas toucher à la Fonction Publique, de ne pas toucher à la sécurité, de ne pas toucher à l'éducation. Quel pays en Europe de l'Ouest n'a pas réduit ses crédits consacrés à l'éducation ? Et je peux vous en parler parce que c'était ma spécialité ancienne.

Oui bien sûr il est hors de question de toucher à la Fonction Publique, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous rassure complètement.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, je voulais vous l'entendre dire pour que ces propos puissent être en liminaire à toute remise en question future de ces situations.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci.

Je dois dire que je ne comprends pas très bien l'intervention de M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET, concernant ce sujet. Soit on défend les fonctionnaires, soit on ne les défend pas ! Pour ma part, je les ai toujours défendus puisqu'il y a un an j'avais demandé publiquement au Gouvernement la revalorisation du point d'indice, ce que celui-ci avait accepté. Si on entre dans une ère d'austérité, on ne doit pas faire de l'austérité pour l'austérité, on doit stimuler la consommation intérieure. Je l'avais déjà demandé à l'époque.

On ne peut que se féliciter que, cette année encore, le Gouvernement soit allé dans le même sens. Défendre les fonctionnaires, c'est défendre cette position-là.

Dans l'intervention de M. SPILLOTIS-SAQUET je n'ai pas bien compris ce qu'il disait : est-ce qu'on en donne trop ? Est-ce qu'on n'en donne pas assez ? Il y a un certain flou artistique dans ses propos. Il a dit qu'il serait vigilant, je prends acte.

Personnellement je défends les fonctionnaires et je suis satisfait de voir que le Gouvernement a été dans mon sens et a donné cette revalorisation pour l'année 2013.

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis 2003 il est convenu entre Gouvernement et Conseil National, après des discussions un peu houleuses, notamment durant l'année 2003, que le point d'indice des fonctionnaires ne s'alignerait plus comme cela se faisait dans les années soixante-dix, voire quatre-vingts, sur les augmentations françaises, parce qu'à une époque, Monaco suivait le point d'indice français. Etant donné que la France commençait à diminuer ses augmentations annuelles, il a été décidé que l'on suivrait l'inflation et donc chaque année, depuis le budget 2003/2004, on se livre au petit calcul du rattrapage en début d'année au moment du budget, on l'a fait l'année dernière, on l'a fait il y a deux ans, on l'a fait il y a trois ans et on l'a refait cette année.

Effectivement, vous nous avez annoncé dans votre réponse que le point d'indice des fonctionnaires augmenterait de 1,3 % en début d'année et qu'il y aurait un rattrapage en fonction de l'inflation en cours d'année. C'est donc je crois, une volonté commune à la fois du Gouvernement et aussi du Conseil National enfin, du moins de ceux qui soutiennent cette position, de veiller à ce que le pouvoir d'achat des fonctionnaires, mais aussi des agents de l'Etat parce qu'ils ont le même point d'indice, mais aussi des retraités de la Fonction Publique qui eux n'ont plus de déroulement de carrière, que ce pouvoir d'achat puisse être maintenu. C'est d'autant plus important que, contrairement au secteur privé, beaucoup de fonctionnaires non seulement travaillent mais aussi habitent et consomment à Monaco.

Donc, je pense que s'il y a une catégorie sur laquelle il faut bien faire attention de conserver le pouvoir d'achat, c'est bien celle de nos compatriotes. Je serais moins inquiet que M. SPILLOTIS-SAQUET sur d'éventuels licenciements, mises à pied, diminutions d'effectifs, parce que d'abord il faut savoir que les fonctionnaires sont titulaires et que, sauf faute grave, on ne doit pas pouvoir les mettre à pied comme cela, vous nous confirmerez cela Monsieur le Ministre, mais je crois qu'on connaît bien ce statut. Je pense qu'il faut que le Gouvernement réussisse à maintenir une situation qui paraissait normale ces dernières années jusqu'à 2008, on n'y faisait pas trop attention. Mais aujourd'hui, cet exercice auquel on se livre depuis 2003, est un exercice qui est devenu pratiquement unique en Europe, à part, peut-être, la Norvège grâce à sa manne pétrolière. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de pays qui peuvent se permettre de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Par ailleurs, l'augmentation de la masse salariale est certes due à cette légère augmentation du point d'indice chaque année, en fonction de l'inflation, mais elle est aussi due à l'élargissement du périmètre de l'Etat. Il n'y a pas cinq minutes on a demandé à ce qu'il y ait des Inspecteurs du Travail en plus. Donc, on ne pourra pas demander des Inspecteurs du Travail en plus et demander une diminution de la masse salariale de la Fonction Publique, c'est antinomique ! Je pense qu'il y a eu des efforts de la part du Gouvernement, notamment au niveau des recrutements, au fait de redistribuer les postes. Je crois que c'est une bonne chose, parce qu'il est vrai qu'il y a certains services qui restent avec leurs effectifs tel qu'ils étaient il y a de nombreuses années et il y a peut-être des réformes à mener en ce sens mais je pense qu'il ne faut pas toucher à ce régime très favorable de nos fonctionnaires, je crois qu'ils le rendent bien parce

qu'il y a un bon travail qui est fourni, notre Fonction Publique est une Fonction Publique de qualité, j'ai toujours défendu cet état de fait depuis que je suis élu et j'espère que nos successeurs continueront à défendre ce point de vue.

M. le Président.- Merci. Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot sans vouloir rallonger les débats, pour répondre aux trois interventions. Ma conviction est que la pérennité de cette politique de maintien d'une Fonction Publique qui évolue, dans laquelle les carrières sont porteuses, c'est l'équilibre budgétaire.

Sans équilibre budgétaire, cette politique est condamnée à plus ou moins long terme et je me permets – si vous m'y autorisez par avance – de vous demander de ne pas oublier ce que je viens de dire lorsque certains autres aspects du budget soulèvent la critique de votre part.

Maintien de cette politique sociale dans l'équilibre budgétaire. Cela impose donc des choix. Alors, on peut critiquer les choix mais j'insiste sur ce point, le maintien de cette politique sociale avec le déséquilibre budgétaire c'est la condamnation à moyen terme, peut-être même très vite, de la politique sociale.

M. le Président.- Merci. Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Je crois que si M. CELLARIO ne m'a pas compris c'est qu'il ne m'a pas écouté parce que j'ai terminé mes propos en disant que nous serons vigilants à ne pas remettre en question les avantages acquis des fonctionnaires. Parce qu'il est clair que si j'ai posé cette question c'est parce que, Monsieur le Ministre, lorsque vous aviez parlé avec Monsieur le Président de repousser le débat de la Fonction Publique au-delà des élections, c'est parce que vous pensiez que c'était un sujet épineux. Mais si c'est un sujet épineux, c'est un sujet qui demandera donc un engagement et du courage politique parce que s'il s'agissait de faire des cadeaux aux fonctionnaires, ce serait tellement plus simple.

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement a déposé sur le bureau du Conseil National un projet de loi sur

la Fonction Publique. Ce projet de loi a largement été débattu avec les élus du Conseil National et le Gouvernement, comme je l'ai dit hier, regrette que ce texte n'ait pas été voté. Je ne pense pas qu'il a été décalé pour des raisons politiques. Pour cela, je vous livre mon opinion, mais je constate que ce texte n'a pas été voté et que politiquement, pour le Gouvernement, il ne soulève pas de difficulté particulière.

M. le Président.- Ce texte n'a pas été voté aussi parce qu'il y avait une urgence sur le système des retraites qui nous a occupés une grande partie du printemps et de l'été. C'est donc aussi simple que cela.

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Effectivement, je crois que les propos de M. SPILLOTIS-SAQUET sont aussi clairs que possible, aussi précis et concis et, vous venez de le rappeler Monsieur le Ministre, il y a un projet de loi qui a été déposé, qui a fait l'objet de nombreuses consultations lors du printemps dernier, des consultations d'ailleurs unanimes qui se sont bien passées, où les syndicats des fonctionnaires et des agents de l'Etat ont été reçus plusieurs fois. Nous avons vraiment avancé de façon très constructive.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, son Président et le Président du Conseil National ont pour le moment laissé ce projet de loi en suspens. Nous le regrettons, nous en avons parlé.

Je réitère ce que j'ai dit tout à l'heure à savoir que nous n'avons pas la maîtrise de l'ordre du jour, c'est vous Monsieur le Président qui l'avez. Certes il y a eu le projet de loi sur les retraites mais enfin cela a été voté, je crois, le 24 septembre, le 8 octobre nous avons voté une loi sur le projet de loi n° 880 sur la corruption et les techniques spéciales d'enquêtes. Nous nous adaptons. Je crois que le rôle du Conseil National est de s'adapter et de travailler d'arrache-pied, notamment sur des textes aussi importants qui d'ailleurs, effectivement, comme vous le dites Monsieur le Ministre, ne présentent pas vraiment de problème politique majeur.

Merci.

M. le Président.- Je vous rappelle qu'après septembre nous sommes en train de voter un deuxième

budget, que nous avons voté lors d'une séance législative trois textes de loi. Donc je pense que le travail a été bien fait, Monsieur NOUVION.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement constate, ne porte pas de jugement. C'est de la responsabilité du Conseil National et du Président, la maîtrise de l'ordre du jour. Ce qui d'ailleurs serait une règle que certains étrangers dans le Nord devraient venir voir s'agissant des rapports entre le Conseil National et le Gouvernement. Le Gouvernement n'a pas la maîtrise de l'ordre du jour à Monaco. La preuve. Et donc, le Gouvernement respecte les Institutions, discute évidemment avec le Président de l'inscription des textes mais le dernier mot, c'est le Président du Conseil National qui l'a et donc la majorité. Le Gouvernement ne porte pas de jugement, il constate l'état de fait et point final.

M. le Président.- Tout à fait et c'est comme cela que je l'entends, Monsieur le Ministre. Nous n'avons pas à rougir des textes que nous avons votés les uns après les autres. Nous avons, je pense, eu de nombreuses séances de travail, nous avons choisi certains textes et laissé en attente certains autres parce que, faute de temps, on ne peut pas tout faire. Nous avons, d'une part, des Conseillers Nationaux qui ne sont pas taillables et corvéables à merci, nous avons aussi des fonctionnaires qui travaillent d'arrache-pied toute la journée et donc on ne peut pas leur demander plus. Je pense que la production a été importante, on peut toujours regretter de ne pas en avoir d'autres, mais en tout cas je m'estime assez heureux de ce qui a pu être sorti comme textes de loi.

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi en tant que non fonctionnaire, mais j'essaie d'être un politique, de répondre à ce qui a été dit par M. NOUVION et M. le Ministre d'Etat, vous l'aviez déjà évoqué dans votre réponse au rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Ce texte dont l'élaboration s'est faite de concert, alors que sur le terrain technique rappelons tout de même qu'un dialogue s'est instauré entre une délégation du Conseil National et le Gouvernement au sein d'un groupe de travail mixte. Il n'y a jamais eu d'échange

entre la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et le Gouvernement sur ce projet de loi. De plus, l'étude du groupe de travail mixte ne saurait s'entendre comme une renonciation à l'exercice du droit d'amendement, Monsieur NOUVION. Or, ce texte sur les fonctionnaires est d'une importance décisive. Il va officialiser le fait que la qualité de fonctionnaire ne peut être attribuée qu'à nos nationaux.

Cela étant, il introduit le recours aux agents de l'Etat lorsqu'aucun Monégasque ne peut répondre au recrutement et c'est précisément là que se cristallisent toutes les préoccupations du Conseil National. Faire en sorte que la priorité nationale soit respectée et que le recours à un agent de l'Etat soit réellement subsidiaire.

Vous comprendrez donc que les élus réfléchissent, ils n'ont d'ailleurs pas à s'en excuser. C'est la priorité nationale et l'emploi de nos compatriotes dont il est question. Je ne vais pas ressortir les articles, mais en 2008, lorsqu'on défendait la priorité d'emploi - pour les emplois hors-jeu de la S.B.M. - ce qu'avait dit M. NOUVION à l'époque mais bon, il a changé depuis.

En outre, il faudra bien sortir du vrai problème, la quadrature du cercle et ce n'est pas l'ancien Président du Conseil National qui va me contredire puisque c'était un sujet qui lui tenait à cœur comme à tous ses prédécesseurs, notamment Jean-Charles REY dont tous les Monégasques se souviennent et vous ne lui arrivez pas à la taille Monsieur NOUVION !

Le Conseil National attend le projet d'ordonnance pour voter le texte et le Gouvernement attend le texte pour rendre l'ordonnance. Cela est un vrai problème politique, Monsieur le Ministre d'Etat, et là-dessus les élus de la majorité ont pris leurs responsabilités.

M. le Ministre d'Etat.- Sur ce point technique Monsieur MARQUET, c'est plutôt le signe que le Gouvernement, par respect vis-à-vis du Conseil National, attend que le projet de loi soit examiné pour rendre publique l'ordonnance. En plus, les grandes lignes de l'ordonnance ont été communiquées au Conseil National. Donc, il ne faut pas renverser les choses. Il n'est pas question, je le dis clairement, que l'Ordonnance Souveraine soit publiée avant que le Conseil National n'ait adopté le texte et qu'évidemment le Conseil National ait pu aussi examiner l'ordonnance. C'est un tout. L'ordonnance sur les agents de l'Etat, la loi sur les fonctionnaires.

M. le Président.- Merci beaucoup. Je vous rappelle que nous sommes sur la Commission Supérieure des Comptes, si je puis me permettre.

Il y a encore quatre collègues qui souhaitent intervenir.

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais juste dire que M. MARQUET, dans sa déclaration, parle de ce projet de loi sur les fonctionnaires et les agents de l'Etat et vous dites, effectivement, qu'il a une importance cruciale.

Moi, je ne fais pas de procès d'intention, je n'ai pas dit, comme Monsieur le Président vous venez de le dire il y a quelques minutes, que je trouvais que vous aviez mal travaillé. Ce n'est pas cela que j'ai dit. J'ai dit que vous maîtrisez l'ordre du jour, vous êtes Président de la Haute Assemblée et à ce titre, vous opérez des choix politiques et des priorités politiques. C'est tout.

Je note que vous avez déposé deux propositions, dont une que je trouvais effectivement très judicieuse et nous l'avons votée, qui ont fait l'objet des trois-quarts ou des quatre-cinquièmes de la séance législative du 4 décembre dernier. C'est tout ce que je dis.

Quand vous parlez de temps qui manque et de travail y compris des permanents du Conseil National, je suis tout à fait de votre avis, c'est votre choix. Je ne dis pas qu'il est bon ou mauvais, je dis que le nôtre, si nous avons été en situation, n'aurait pas été celui-là. C'est tout ce que je dis, respectez-le.

C'est le choix politique des priorités, des textes et c'est vous qui avez décidé. C'est vrai qu'au milieu de cela il y avait le projet de loi n° 880 sur la corruption et le projet de loi sur les retraites, mais dès fin juin nous avons terminé nos consultations et comme le dit Monsieur le Ministre, en fait on ne dit pas tout, parce que sur ce projet de loi sur les fonctionnaires et les agents de l'Etat, vous avez également demandé au Gouvernement le principe de la publication d'une Ordonnance Souveraine avant que le texte ne soit voté et le Gouvernement vous a répondu par la négative.

Donc il y a un petit blocage, comme pour le texte sur la garde à vue où il y a un blocage politique parce que vous n'êtes pas d'accord avec le Gouvernement, c'est parfaitement votre droit, comme sur l'organisation judiciaire, c'est tout ce que je dis. Il faut assumer les choses, il y a des débats, on peut ou pas être d'accord avec le Gouvernement, on peut être d'accord ou pas

avec la majorité ou avec l'opposition mais il faut juste assumer et on est vraiment dans notre rôle plein et entier d'expliquer cela à nos compatriotes. C'est tout.

Merci.

M. le Président.- C'est parfait Monsieur NOUVION.

Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne voudrais pas que le Monégasque qui écoute M. NOUVION croit ce qu'il dit.

Ce texte a été déposé par le Gouvernement le 14 décembre 2011. Pourquoi n'est-il toujours pas voté aujourd'hui ? Quelles que soient les raisons invoquées, il y en a quand même de plus profondes. A en croire certains, on aurait dû le voter les yeux fermés.

Il y a des points dans ce projet de loi qui posent problème et qui, si on n'y prend pas garde, ne respecteraient pas la priorité d'emploi aux Monégasques.

Dans ce projet de loi, l'avancée la plus importante est le fait qu'un Monégasque, parce qu'il est Monégasque, aura le statut de fonctionnaire. Quant aux agents de l'Etat, ils vont obtenir une sécurité juridique, c'est-à-dire en fait un C.D.I.. Ils deviendront alors ce que l'on appellera plus tard, des auxiliaires de l'Etat. Lorsqu'ils seront devenus des auxiliaires, ils auront des droits. C'est ce point-là qui va poser problème.

En effet, lorsqu'un poste est à pourvoir dans l'Administration, il y a un dispositif qui est mis en place et il y a une mise en concurrence. A diplôme équivalent, le Monégasque doit avoir la priorité d'emploi.

Lorsque vous êtes dans la Fonction Publique et qu'on parle d'avancement, qui aura la priorité d'emploi ? Il n'y a pas de réponse à l'heure actuelle et si on ne prend pas garde, les Monégasques ne l'auraient plus. Cela est un point très important.

Un autre point aussi, c'est de savoir ce qu'il se passerait lorsqu'un auxiliaire qui est en place sur un poste et qu'un Monégasque de l'extérieur ayant toutes les qualifications demanderait à rentrer sur le poste ? A l'heure actuelle, il n'y a aucune réponse du Gouvernement.

Quant à l'Ordonnance Souveraine, Monsieur le Ministre, je voudrais vous rappeler qu'il est une

tradition s'agissant des projets de loi. Lorsqu'un texte contient des Ordonnances Souveraines, avant que le texte soit voté, le Gouvernement donne le schéma complet de l'Ordonnance Souveraine. Pour ce texte en question, il n'en a pas été ainsi. Certes un certain nombre d'éléments ont été transmis mais pour le moment on ne sait pas réellement ce qu'il y a dedans.

Vous comprendrez qu'il était logique que la majorité, pour le moment, ne vote pas ce texte.

J'espère que le Gouvernement dans quelques mois répondra à ces points-là. Moi, personnellement, je défends la priorité d'emploi aux Monégasques.

M. le Président.- Ecoutez, je crois que de toute manière on ne va pas faire la discussion sur le projet de loi, il n'est pas voté ou alors on le vote mais il faut sortir tout le dossier parce que sinon on ne va plus s'en sortir.

Donc, je vous propose quand même d'accélérer parce que nous en sommes à Commission Supérieure des Comptes, au risque d'être désagréable.

Deux personnes, je ne prendrai plus de tour de parole sur ce chapitre.

Nous écoutons M. Alexandre BORDERO et ensuite M. Christophe STEINER.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, pour préciser que nous sommes partis sur ce débat mais on le raccourcira au niveau de la ligne Fonction Publique...

M. le Président.- J'y veillerai !

M. Alexandre BORDERO.- ... parce qu'on ne va pas le refaire, nous sommes partis sur le problème de la masse salariale et des retraites soulevé par M. SPILIOTIS-SAQUET.

Tout d'abord, il faut bien préciser que le thème en question ne concerne ni la masse salariale, ni les retraites.

Deuxièmement, lorsqu'on observe la façon de travailler, que ce soit de la part du Gouvernement ou du Conseil National, on s'aperçoit qu'il y a des textes sur lesquels on n'arrive pas à avancer.

C'est vrai, Monsieur MARQUET, depuis 2003 il y a un groupe de travail et il faut savoir que ce groupe de travail a succédé à un autre groupe de travail qui était en place depuis quelques années avant 2003. Donc, cette problématique des fonctionnaires cela fait bien quinze ou vingt ans qu'elle existe et que ce statut doit changer, notamment le problème des auxiliaires qui doit être résolu.

Donc, on est vraiment dans la lignée de nos petits travers monégasques qui font que sur certains textes on a du mal à avancer. C'est d'ailleurs la même chose sur la réforme du Conseil National. Il faut savoir qu'avant 2003, un travail avait déjà été fait sur la réforme du Conseil National. Il y avait eu une commission spéciale, présidée par M. Patrick MEDECIN à l'époque, qui était chargée d'examiner justement sur le Règlement Intérieur. Vous voyez, c'est une problématique qui ne date pas d'hier.

Effectivement, je crois que la Fonction Publique est un sujet tellement important pour nos compatriotes qu'il convient que tout soit mis en œuvre pour que ce texte soit le mieux accepté possible, sachant que contrairement à ce qui a été dit par M. NOUVION, lorsque nous avons reçu les syndicats, des problèmes et des points de blocage ont été soulevés. Lorsque vous avez un syndicat qui vous demande le même statut pour les Monégasques que les agents de l'Etat, moi je dis qu'il y a un problème !

(Brouhaha, inaudible).

M. Alexandre BORDERO.- ... vous pouvez peut-être trouver cela normal, mais moi je dis qu'il y a un problème.

M. le Président.- Merci.

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Oui, Monsieur BORDERO, lorsqu'il y a effectivement un syndicat qui demande pour des agents de l'Etat un certain nombre d'avancées, c'est aussi au Conseil National d'avoir à un moment où à un autre le courage de lui répondre. C'est tout.

D'ailleurs, on les a reçus, on les a écoutés, tous. Ce que je regrette, c'est que nous n'ayons pas eu une réunion entre nous pour pouvoir débriefer ces différentes consultations, en parler.

Or, depuis la dernière consultation, qui je crois date de la mi-juin, les choses se sont arrêtées. C'est cela le fond de l'affaire. Effectivement, la Haute Assemblée

doit prendre ses responsabilités et, bien entendu, la priorité des priorités étant nos nationaux. Je rappelle que dans les agents de l'Etat il y a quand même près de 256 compatriotes et un certain nombre de conjoints, ce qui est aussi un élément important à prendre en compte.

(Brouhaha, inaudible).

M. Laurent NOUVION.- ... Mais Monsieur BORDERO, c'est cela aussi le courage politique. Nous ne sommes pas là en permanence pour uniquement avoir des journées agréables. Parfois, il y a des décisions qui sont compliquées à prendre. Je regrette qu'après nous n'ayons pas discuté entre nous des différentes consultations et de ce que cela a donné, c'est tout. Voilà le sujet, le Président a raison de le clore.

M. Alexandre BORDERO.- Il est vrai qu'il y a des décisions à prendre et qu'il faudra les prendre à un moment. Je pense qu'on a quand même fait part de nos positions relativement fermes. Ensuite, n'oubliez pas, comme vous le dites, que la consultation a eu lieu fin juin. Je rappelle qu'à la fin juin nous avons reçu un autre texte qui était très urgent, fin juin les permanents du Conseil National ont commencé à déménager, en août il y a des personnes qui partent en congés et en septembre on commence l'examen du budget. Donc, moi je veux bien qu'on vote tous les textes, c'est un texte qui traîne depuis vingt-cinq ans, je pense qu'on peut prendre quelques semaines de plus, surtout que c'est un texte qui touche nos compatriotes. Je pense qu'ils nous en voudraient si nous votions un tel texte à la va-vite.

M. le Président.- Je clos la discussion sur ce sujet.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.010 - Frais de personnel.....	485.800
205.030 - Frais de fonctionnement.....	141.300
	<u>627.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 - COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 - Frais de personnel.....	447.500
206.030 - Frais de fonctionnement.....	577.300
	<u>1.024.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 8 - CONSEIL DE LA MER

208.030 - Frais de fonctionnement.....	13.600
--	--------

M. le Président.-

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES

A) *MINISTERE D'ETAT*

CH. 1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 - Frais de personnel.....	3.013.800
301.020 - Frais d'Etudes & Formation	155.000
301.030 - Frais de fonctionnement.....	1.018.500
301.040 - Achat & Entretien matériel.....	105.500
	4.292.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

En fait j'ai deux interventions, je vais commencer par celle qui est un peu plus générale.

En tant que Vice-Président du Conseil National, je souhaiterais revenir sans polémique sur un courrier qui a été adressé au Président du Conseil National le 31 octobre dernier et diffusé par la suite à l'ensemble des élus.

Ce courrier porte sur le travail de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et son contenu est un peu surprenant puisqu'il est demandé à la commission de limiter le nombre de questions qu'elle pose au Gouvernement.

Nous comprenons que le calendrier budgétaire a été particulièrement chargé cette année puisque, à peine étions-nous sortis du Budget Rectificatif 2012, que le Budget Primitif 2013 était déjà présent.

Nous comprenons également que, toujours au regard de ce même calendrier, les questions sont parvenues au Gouvernement durant les vacances scolaires, ce qui n'est pas le meilleur des moments, nous sommes d'accord.

Tout cela je veux bien l'entendre et le comprendre. Néanmoins, le Gouvernement ne peut demander au Conseil National de faire ce qui s'apparente à une forme d'autocensure et à une commission dont c'est le rôle institutionnel de procéder à l'examen du budget de l'Etat, de restreindre son travail. Nous parlons du budget de l'Etat, d'un texte dont chaque élément a des conséquences sur l'économie monégasque. Le

budget, c'est le moment crucial d'une législature, celui où le Conseil National examine la politique mise en œuvre par le Gouvernement.

De plus, je ferai remarquer que le Conseil National reste une petite administration, comparativement aux Services de l'Administration centrale et que les élus eux aussi sont en petit nombre. De surcroît, nous ne sommes pas des professionnels de la politique. J'espère donc que ce n'était qu'un billet d'humeur, cela nous arrive à tous, qui ne doit cependant pas masquer une problématique réelle, l'organisation du travail institutionnel pendant les périodes budgétaires. Sur ce point je ne peux que vous rejoindre, Monsieur le Ministre, lorsque vous évoquez la nécessité de réfléchir à un autre calendrier. Il faudra d'ailleurs que cette réflexion puisse être mise en œuvre rapidement de manière à pouvoir l'expérimenter lors des prochains budgets.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Vice-Président, je ne pense pas que vous allez faire croire à l'opinion publique que le Gouvernement veut censurer le Conseil National et diminuer le nombre de questions qu'il pose. Je n'ai pas souvenir, j'essaie de relire les lettres que je signe, en particulier celles qui sont adressées au Conseil National, je n'ai pas souvenir d'avoir demandé ou suggéré au Conseil National de réduire le nombre de questions. J'ai simplement rappelé l'inflation du nombre de questions sur un délai qui est le même pour le Gouvernement pour y répondre. Ce délai est aujourd'hui un peu décalé et pose de sérieux problèmes pour les Services du Gouvernement

et en particulier parce que le délai de réponse très court vient en même temps que les vacances de la Toussaint, et les fonctionnaires et agents de l'Etat ont droit aussi de partir en vacances avec leurs enfants.

Donc cela a vraiment été compliqué et ma lettre était une invitation à discuter avec vous pour voir si on peut améliorer le système, point. Sinon, c'est la qualité de la réponse qui va s'en ressentir.

M. Fabrice NOTARI.- Je crois que nous disons la même chose puisque je pense qu'il faudrait aménager le calendrier afin qu'une situation comme celle de cette année ne se reproduise pas.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Ministre, nous venons d'évoquer une question qui pour moi est essentielle : l'organisation du travail. Dans cette organisation du travail il est notamment question des délais de transmission des différents documents. Je comprends les difficultés pour répondre dans un délai très restreint, notamment lorsque les congés viennent se glisser au sein du calendrier budgétaire. Je suis tout à fait favorable à ce que ce calendrier soit réorganisé, Monsieur le Ministre d'Etat, on en parle depuis un moment, mais le monde moderne fait qu'aujourd'hui il y a une accélération des urgences, si je puis m'exprimer ainsi.

Toutefois, Monsieur le Ministre, cela ne doit pas uniquement concerner les envois du Conseil National au Gouvernement, mais réciproquement cela doit inclure les envois du Gouvernement au Conseil National. Sans polémique, Monsieur le Ministre, mais pour reprendre ce qui s'est passé hier, nous avons été rendus destinataires de votre réponse seulement deux heures avant la Séance Publique, mieux encore, nous avons reçu des écritures modificatives du projet de budget que nous nous apprêtons à examiner, seulement deux heures avant ! Nous vous remercions de nous avoir écoutés mais comprenez que pour nous ce n'est pas non plus évident.

Je vous le dis, ce n'est pas acceptable ni de votre côté, ni du nôtre ! Comment voulez-vous que les élus puissent se préparer correctement, puissent poser les bonnes questions s'ils n'ont pas les informations au bon moment ou alors on fait un pugilat et on n'en parle plus.

Nous ne demandons pas une semaine avant mais au moins une journée afin que nous puissions examiner les nouveaux éléments que le Gouvernement communique. J'espère que vous prendrez en considération ces éléments dans votre réflexion.

Un oubli que j'ai fait sur la question d'avant. On attend encore les Ordonnances Souveraines du dernier statut des fonctionnaires. Tous ces éléments font que si vous travaillez dans de mauvaises conditions, vous n'êtes pas les seuls. Essayons d'améliorer tout cela, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Oui Monsieur MARQUET, moi je ne fais pas de procès d'intention et je suis volontiers prêt à reconnaître que le Gouvernement n'est pas toujours exemplaire dans le respect des délais. J'ai bien conscience qu'hier le délai était très court, je n'ai pas à donner davantage d'explications sur les raisons de ce délai, mais il faut quand même dire que la veille c'était un dimanche !

Je prends l'engagement d'essayer de faire mieux au prochain débat budgétaire.

M. le Président.- Mais je crois qu'il faut améliorer les procédures parce qu'il est vrai que cette année en particulier, autant on a posé beaucoup de questions, je l'admets volontiers, autant en ce qui concerne le rapport, on l'avait transmis dix ou quinze jours avant. Donc, il est vrai que c'est pour cela aussi que c'est disproportionné et je crois qu'il faut essayer d'améliorer les procédures. On ne va pas polémiquer plus.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, bien sûr, mais on va y arriver.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Ministre, chaque Conseiller National a été destinataire d'une lettre envoyée par l'Union des Syndicats de Monaco, que j'ai entre mes mains.

Dans cette lettre, deux phrases ont attiré mon attention, je cite : « *Nous prenons très au sérieux l'information selon laquelle un fonctionnaire serait à l'origine d'interventions téléphoniques effectuées depuis son lieu de travail et par la suite nous avons demandé à Monsieur le Ministre d'Etat, en vertu de sa haute autorité, de bien vouloir diligenter une*

enquête administrative aux fins de faire toute la lumière sur cette question », d'où les questions que je vais vous poser Monsieur le Ministre. Tout d'abord, avez-vous été saisi d'une demande de cette organisation d'une enquête administrative ? Si oui, avez-vous diligenté une enquête ? Si non, votre réponse prend une page et demie - d'où l'importance de ma question - pouvez-vous rappeler publiquement que le Gouvernement, comme vous l'avez dit, est neutre et n'a vocation à ne jouer aucun rôle. Le Gouvernement gouverne et ne s'occupe de rien d'autre. Mais il y a de quoi être interpellé lorsqu'on reçoit une telle lettre. Quelle est donc votre sentiment ? Merci de me répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CELLARIO, je crois avoir répondu hier, mais je peux reprendre volontiers. Premièrement, oui, le Gouvernement est neutre et n'a pas à se prononcer en opportunité sur la création d'une nouvelle fédération syndicale, il n'a pas à s'y opposer, il n'a pas à la favoriser. Cela est tout à fait clair, je l'ai déjà notifié par écrit à la Fédération.

Deuxième question : « *Avez-vous été saisi d'une demande d'enquête administrative ?* ». La réponse est oui. « *Avez-vous donné suite à ce courrier ?* ». La réponse est non. Pourquoi la réponse est non ? Le Ministre d'Etat est le chef des Services exécutifs, est le chef de l'Administration. Le chef est celui qui commande et c'est aussi celui qui protège ses agents et je me refuse à ouvrir une enquête administrative si je n'ai pas un début d'indice ou d'un élément qui peut me laisser penser qu'il y a eu un comportement d'un fonctionnaire - d'ailleurs on n'a pas non plus le nom du fonctionnaire - qui permet d'ouvrir une enquête administrative. Donc, c'est clair ! Si on dénonce quelqu'un anonymement sans dire son nom, je ne vais pas immédiatement déclencher une enquête administrative, ce serait une attitude complètement irresponsable pour le chef de l'Administration.

J'ai ajouté hier, et je le redis, Monaco peut s'enorgueillir qu'il n'y ait pas d'écoute administrative à Monaco. Il n'y a pas beaucoup de pays qui n'ait pas d'écoute administrative, il n'y a que des écoutes judiciaires. Donc, il est hors de question, mais vraiment hors de question que je place des fonctionnaires ou des agents de l'Etat sur écoute, c'est clair.

J'ai répondu à votre question, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Oui, Monsieur le Ministre, mais je ne parle pas d'écoute, je suis d'accord avec

vous sur ce point-là. Je dis simplement que vous avez quand même dû être surpris de la teneur de cette lettre et être interpellé par ces deux phrases. Il n'est pas courant que le chef du Gouvernement reçoive une telle lettre. Reconnaissez que lorsque vous recevez une telle lettre, il y a de quoi être surpris. Mais vous connaissez le dicton : « il n'y a pas de fumé sans feu » !

M. le Ministre d'Etat.- Mais je vous explique. Cela m'a surpris ? Non. Des lettres de dénonciation, on en reçoit assez souvent, mais que peut faire le Ministre d'Etat s'il veut faire une enquête administrative ? Par où commencer ? Il n'y a pas de nom, on ne sait pas de quel Service il s'agit. Donc, la seule solution possible serait de prendre des enregistrements de toutes les communications téléphoniques, et ce n'est pas ce que vous souhaitez, évidemment.

M. Claude CELLARIO.- Absolument pas, bien entendu.

M. le Ministre d'Etat.- En tout cas, il est hors de question, je ne ferai jamais cela, c'est clair.

M. le Président.- Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

En ce qui concerne l'évocation de la loi sur la nationalité monégasque qui a consacré l'égalité entre les hommes et les femmes dans sa transmission par mariage, je voudrais faire écho à votre intervention, Monsieur le Ministre, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, tout particulièrement au regard de la question de l'apatridie.

C'est en page 29 de votre réponse, Monsieur le Ministre. Votre réponse m'a clairement interpellée parce qu'on aurait presque l'impression que vous feriez le reproche au Conseil National de n'avoir rien fait sur cette question. Sur ce point, permettez-moi de vous répondre que cela est tout à fait inexact. Rappelez-vous, Monsieur le Ministre, les longs échanges qui ont ponctué le dépôt préalable de ce texte. C'est bien

le Conseil National qui le premier s'est préoccupé de cette question en posant le maintien de la double nationalité de manière à éviter la création pour l'avenir de nouvelles situations d'apatridie.

De cette double nationalité le Gouvernement n'en voulait pas originairement. Ce qui veut dire que, même pour l'avenir, les situations d'apatridies n'auraient pas été réglées. La réforme a permis de mettre un terme à cela. De plus, Monsieur le Ministre, vous savez comme moi que les lois n'ont, en principe, pas d'effet rétroactif et cette loi n'y déroge pas puisqu'elle est d'application immédiate au mariage en cours. On ne peut donc pas reprocher à cette réforme de ne pas avoir résolue les situations passées.

Enfin, Monsieur le Ministre, je trouve que vous n'avez pas vraiment répondu à la question posée par le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, il vous était demandé en effet, où en étaient les rares cas d'apatridie qui existent en Principauté étant donné que lors de nos différents échanges vous préféreriez qu'une solution au cas par cas soit adoptée.

Si vous proposez d'autres solutions, comme un rattrapage par exemple, je suis certaine que le Conseil National saura l'étudier.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci. Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Madame DITTLOT, sur le principe d'éviter l'apatridie permettant au conjoint de Monégasque de ne pas renoncer à sa nationalité d'origine, c'était la position initiale du Conseil National, je le reconnais volontiers, reconnaissez de votre côté que ce texte, qui était bloqué pendant un certain temps, a été débloquent parce que le Gouvernement a accepté le principe que vous proposiez.

Mme Michèle DITTLOT.- En effet, bien sûr.

M. le Ministre d'Etat.- Donc nous étions d'accord. Il reste deux questions. La question de l'apatridie qui est soulevée dans le rapport de M. BORDERO, d'après ce que me disent les Services, ne représente qu'un nombre infime de personnes qui ne demandent même pas et pour lesquelles la question est réglée par un

certificat qui leur permet de voyager. Donc ce n'est pas vraiment un sujet.

L'autre sujet, mais cela vous ne l'avez pas évoqué mais moi je l'évoque puisque vous voulez ouvrir la discussion sur ce thème, c'est celui du conjoint monégasque devenu monégasque après le mariage et qui ne transmet donc pas sa nationalité à son conjoint puisque le mariage a eu lieu avant la naturalisation.

Là, il y a des cas plus nombreux et nous avons décidé, Conseil National et Gouvernement, de ne pas traiter ces cas dans la loi. Ce sont des décisions qui ont été prises en commun élus et Gouvernement. Donc on peut toujours remettre en question les choix que nous avons faits à l'époque mais il n'est pas certain que ce soit la meilleure solution aujourd'hui.

Sur la question de l'apatridie nous sommes complètement d'accord et les cas d'apatridie sont vraiment rares - on va faire des recherches -deux ou trois.

(Brouhaha, inaudible).

M. le Président.- Combien ?

M. Pierre LORENZI.- Vous nous aviez répondu sept et vous nous aviez confirmé qu'effectivement, ces cas seraient traités au cas par cas puisque j'avais posé moi-même une question, j'avais fait une intervention sur ce thème et vous nous aviez dit que ces cas seraient effectivement réglés.

M. le Ministre d'Etat.- Mais ils sont réglés au cas par cas pour les facilités de circulation, etc... ils ne peuvent pas être traités au cas par cas par le Gouvernement du point de vue de la naturalisation.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Fabrice NOTARI qui souhaite faire une deuxième intervention.

M. Fabrice NOTARI.- Effectivement Monsieur le Président, merci.

Je souhaiterais faire écho à l'intervention de politique générale de mon Collègue Pierre LORENZI qui nous présentait un certain nombre d'éléments objectifs sur la problématique du Fonds de Réserve, du Fonds Souverain excusez-moi, car une idée qui semble être brandie par Horizon-Monaco comme le

remède universel à tous nos maux c'est la transformation du Fonds de Réserve Constitutionnel en Fonds Souverain.

Pour la majorité du Conseil National, le Fonds de Réserve Constitutionnel peut avoir deux utilisations. L'une principale est de couvrir nos déficits éventuels, l'autre qui dépend de la bonne santé économique est le financement d'investissement rentable en Principauté, même si nous préférons que ce soit le budget de l'Etat qui y procède dans l'absolu.

Or, je crois que la transformation en Fonds Souverain est dangereuse pour Monaco, dangereuse car elle suppose de lui donner la personnalité juridique et de modifier son rôle ce qui, inévitablement, passe par la modification de la Constitution, texte qui est garant de nos grands équilibres institutionnels.

Il faut donc le dire, Horizon-Monaco souhaite modifier la Constitution ce qui n'est pas sans conséquence.

Dangereuse cette transformation l'est également car elle va nécessairement affecter le mode de fonctionnement du Fonds de Réserve. Un Fonds Souverain procède à des placements sur le long terme donc il y a fort à parier que les sommes qui sont affectées ne seront plus mobilisables à brève échéance et en conséquence ce Fonds Souverain ne pourrait pas permettre de couvrir d'éventuels déficits. Comment en ce cas pourrions-nous y faire face ?

Dangereuse enfin parce que le Fonds Souverain investit dans une économie étrangère. Je ne parviens pas à comprendre à une heure où l'on réfléchit sur le financement d'opérations par le privé pourquoi nous irions investir nos éventuels excédents budgétaires dans des économies étrangères.

Commençons par financer nos investissements en Principauté ainsi que nos infrastructures de santé. Ce sera déjà un bon début. Faisons travailler nos entreprises locales et faisons en sorte que la bonne santé de nos finances publiques se répercute d'abord sur notre économie.

Enfin, je souhaiterais rappeler que le seul Souverain à Monaco c'est le Prince, pas un Fonds.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais profiter de la dernière intervention du Vice-Président pour mettre encore une fois en évidence, certaines contradictions de nos chers élus d'Horizon-Monaco qui, visiblement, proposent la création d'un mécanisme dont ils ignorent ne serait-ce que les éléments de définition donnée par le F.M.I..

Ainsi que nous venons de le dire la création d'un Fonds Souverain au travers du Fonds de Réserve Constitutionnel suppose de modifier la Constitution, donc notre texte suprême qui garantit à la Principauté des équilibres institutionnels que nous défendons - même en dehors, nous ! -.

Donc Horizon-Monaco qui s'érige en défenseur de la Constitution propose de la modifier. D'ailleurs serait-ce la seule modification qu'ils proposeraient ? J'en doute. Lorsqu'on voit que l'un de leur colistier propose de modifier la loi électorale en précisant que cela peut s'apparenter à un changement de régime. Si cela n'est pas une contradiction flagrante de plus ! D'autant que ce n'est pas le premier coup d'essai puisque l'un de leur leader, Laurent NOUVION avait, en août 2011 - ce n'est pas si loin, Monsieur NOUVION - réclamé au Ministre d'Etat, par voie de presse, une réforme de la Constitution pour y inscrire une sorte de règle d'or ! Règle à la mode en Europe - mais bon, ils ont des déficits eux, alors que nous non... - Là aussi, je croyais qu'il ne fallait pas transposer les spécificités européennes, mais bon, encore une contradiction.

Une autre contradiction encore, alors qu'Horizon-Monaco reproche à la majorité de s'arroger de nouvelles prérogatives, ce qui est honteusement mensonger, en proposant la création d'un Fonds Souverain, a empiété clairement sur les prérogatives du Prince Souverain et de l'Exécutif.

Autre contradiction, Horizon-Monaco fait campagne sur une phrase que, personnellement, je trouve horrible et qui est la suivante : « *on veut rester chez nous entre nous et avec nos sous...* ». Ce sont des paroles de nos anciens, lorsque vous n'étiez pas encore là, Monsieur NOUVION. Et là, on croit rêver. Le Fonds Souverain permet d'investir à l'étranger ! Oui, à l'étranger alors que notre pays a besoin d'investissement et notre économie locale des répercussions de cet investissement.

Comment peut-on tenir un double langage ? Moi, au Conseil de l'Europe, j'ai l'habitude avec M. NOUVION car il tient un langage différent de celui qu'il emploie en commission de suivi.

Sans compter qu'il faut abonder un Fonds Souverain et que cela se fait avec des excédents budgétaires puisqu'à ma connaissance, nous n'avons pas de pétrole ou de ressources naturelles. Pourquoi diable irait-on maîtriser notre budget pour dégager des excédents si ces excédents servaient à des économies étrangères ?

(Sonnerie).

... on croit rêver. Autre contradiction, Horizon-Monaco reproche au Fonds de Réserve de ne pas avoir une partie disponible suffisamment importante. Or, si nous procédons à des investissements sur le long terme au travers d'un Fonds Souverain, assurément, nous diminuerons encore davantage la capacité de mobiliser des Fonds à brève échéance.

Comment faire face à d'éventuels déficits ?...

M. le Président.- ... Je vous invite à conclure, Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- ... Je conclus, Monsieur le Président.

Ils ont la réponse par l'endettement puisqu'ils ont déjà proposé d'émettre des obligations sur les marchés financiers. Rassurez-vous je m'arrêterai là parce que la liste de leurs contradictions est encore très longue.

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Alors je vous demanderai, Monsieur le Président, puisque vous avez fait de grandes déclarations sur la teneur des propos qui doivent être tenus dans cet hémicycle, de le faire respecter au sein de vos colistiers. Les propos sur le Fonds Souverain n'ont rien à faire dans le chapitre « Ministère d'Etat » et j'invite Monsieur MARQUET à venir à la présentation du programme d'Horizon-Monaco, on pourra lui expliquer ce qu'est un Fonds Souverain et cela devrait lui permettre de mieux comprendre. Mais ce n'est pas le propos dans cet hémicycle.

Je souhaitais intervenir sur les propos des syndicats et rebondir sur votre réponse, Monsieur le Ministre, que pour ma part j'ai trouvé très intéressante et très claire. Je trouve important qu'à Monaco il y ait une pluralité en termes de syndicats. S'il y a une Fédération de syndicats qui veut se mettre en place, tant mieux, d'autant qu'il y a énormément de salariés en

Principauté. Les salariés auront ainsi le choix, c'est une preuve d'ouverture d'esprit et de démocratie. Je ne vois pas en quoi cela serait mauvais pour la Principauté. Si l'U.S.M. trouve, effectivement, la pilule un peu amère après avoir passé des décennies en monopole, je peux le comprendre, mais s'ils sont bons, s'ils sont efficaces, s'ils défendent bien leurs salariés, ils n'ont pas de crainte à avoir. Donc, bienvenue à cette nouvelle fédération, et je l'encourage à proposer une forme de syndicalisme dynamique et novatrice qui corresponde aux spécificités et aux atouts de Monaco. Nous avons tous à y gagner salariés et employeurs.

Donc, merci Monsieur le Ministre pour votre réponse sur ce point.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET souhaite répondre. Nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, comme l'a dit tout à l'heure Claude CELLARIO mon Collègue, il ne faut pas se tromper de débat. Le Conseil National ne fait pas de militantisme syndical, ce n'est absolument pas notre rôle. Notre rôle est celui d'écouter et de veiller à ce que les règles soient respectées. Quels que soient leurs destinataires, par ailleurs.

Cela arrive d'ailleurs assez fréquemment que le Conseil National porte à la connaissance du Gouvernement un certain nombre de problèmes. Aussi lorsque nous évoquions l'existence de dysfonctionnements, il n'est question que du respect du droit et des règles de la Fonction Publique, pas de savoir qui sera le bénéficiaire de ces agissements ou si les effectifs de telle ou telle entité seront revus à la hausse ou à la baisse ! Pas plus qu'il n'est question de demander publiquement à quel Département ou à quel Service appartient ce fonctionnaire.

Nous demandons en revanche que le Gouvernement, sous l'autorité duquel serait placé ce fonctionnaire, fasse toute la lumière sur cette affaire. Le Conseil National n'est pas un Tribunal, ni l'Exécutif. Je pense que tout le monde l'aura compris. D'ailleurs, le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souligne très bien cela puisqu'il évoque la nécessité du pluralisme syndical comme composant d'un fonctionnement démocratique de la société et il fait le lien avec la future étude à laquelle le Conseil National devra se livrer lorsqu'il recevra le projet de loi du Gouvernement modifiant les dispositions relatives à la formation des syndicats en attirant l'attention du Gouvernement sur une problématique

commune à une très grande majorité des Etats, la représentativité syndicale.

Nous sommes donc bien dans notre rôle et le débat se limite à cela. Nous attendons donc, Monsieur le Ministre, les informations qui s'y rapportent.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MARQUET, vous le savez, je suis enseignant de formation donc je peux répéter des heures.

Monsieur MARQUET je viens de vous répondre sur la demande d'enquête administrative. Lorsque vous dites : « *on attend que le Gouvernement fasse toute la lumière sur la question* » je vous ai répondu. Il n'y aura pas d'enquête administrative et la réponse est que la seule manière de faire - comme je n'ai aucun début d'élément pour savoir quel est ce fonctionnaire, s'il existe - c'est que je décide d'enregistrer - et encore, ce n'est pas possible puisque ce n'est pas le cas rétroactivement - donc je ne peux pas le faire et je ne veux pas le faire par respect pour les règles de la Fonction Publique et parce que je pense que c'est le devoir du Ministre d'Etat de protéger les fonctionnaires et agents de l'Etat, sauf s'il y a un élément concret qui justifie l'ouverture d'une enquête administrative, voire d'une enquête pénale.

M. Bernard MARQUET.- Je vous ai bien entendu Monsieur le Ministre, mais en 2010 et hier je vous ai parlé du devoir de réserve des fonctionnaires qui malheureusement, dans ce pays, est de moins en moins respecté.

Alors, moi je pense que dans un Etat de droit, ces dysfonctionnements ne sont pas normaux.

M. le Ministre d'Etat.- Mais alors, on ne parle pas de la même chose, Monsieur MARQUET...

M. Bernard MARQUET.- Si, c'est la même chose... un fonctionnaire doit servir l'Etat et pas des intérêts particuliers.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai rappelé, Monsieur MARQUET, dans mon discours qu'il me semblait que tous les fonctionnaires devaient garder une neutralité au moment des élections, les membres du Gouvernement et le Ministre d'Etat en premier, et que cette règle s'appliquait, évidemment, aussi aux fonctionnaires qui étaient candidats sur les deux listes aujourd'hui en présence.

M. Bernard MARQUET.- Donc, comme le nuage de Tchernobyl, cela s'est arrêté à nos frontières ! Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur le Président, je crois que je vais laisser la parole à mes Collègues qui veulent répondre sur le Fonds Souverain, parce que la façon dont vous menez ces débats ne peut pas avancer, parce que systématiquement, quelqu'un parle d'un sujet qui a été posé trois questions avant et c'est très compliqué.

Donc, je parlerai plus tard, mon intervention n'a rien à voir avec le Fonds Souverain mais je crois que des Collègues veulent le faire. Autant que l'on termine sur ce thème.

M. le Président.- Je signale simplement que le sujet est en rapport avec le sujet en débat, c'est tout ! Si chacun lève la main, je ne sais pas...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Oui mais évitons de passer de la transmission de la nationalité au Fonds Souverain, à l'Union des Syndicats en passant par la mise en cause des fonctionnaires.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je comprends votre problème, si vous voulez me signaler que vous souhaitez intervenir sur le même sujet qui vient d'être abordé, faites-le mais je ne peux pas deviner, je prends les tours de parole en fonction de ceux qui demandent la parole. C'est tout.

Qui a demandé la parole sur le Fonds Souverain ?

Voilà, Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le Fonds Souverain j'aimerais quand même revenir sur les propos qui ont été tenus ici par MM. Fabrice NOTARI et Pierre LORENZI.

On nous a dit qu'il fallait modifier la Constitution, parfait. J'ai la Constitution devant les yeux, article 41, c'est le seul article qui parle du Fonds de Réserve Constitutionnel : « *L'excédent des recettes sur les*

dépenses, constaté après l'exécution du budget et la clôture des comptes, est versé à un Fonds de Réserve Constitutionnel. L'excédent des dépenses sur les recettes est couvert par un prélèvement sur le même compte, décidé par une loi. » Il n'est nullement fait une définition de ce qu'est le Fonds de Réserve Constitutionnel. Donc, soit vous ne connaissez pas la Constitution soit, ce qui est beaucoup plus probable à entendre les âneries que vous dites, vous ne savez pas de quoi vous parlez. Cela est la première chose.

Deuxièmement, vous dites que le Fonds de Réserve Constitutionnel va investir dans des économies étrangères. Je demande aujourd'hui. Que fait le Fonds de Réserve Constitutionnel ? Il achète des obligations qui sont étrangères, il investit dans les Sicav, il investit dans des titres qui sont cotés en bourse, il investit à l'étranger.

Alors, moi je suis désolé mais lorsque l'on parle d'un sujet, soit on l'étudie soit on sait de quoi on parle. Je ne vais pas parler de dents et je ne vais pas parler d'agences immobilières, ce n'est pas mon métier. Mais je crois qu'à un moment, Messieurs, il faut avoir un peu de dignité non seulement par rapport à ceux qui vous écoutent mais aussi vis-à-vis des Monégasques à qui vous voulez faire prendre des vessies pour des lanternes.

Autre chose que je viens d'entendre ce soir, c'est que pour modifier la loi électorale il faut modifier la Constitution. Alors, Monsieur MARQUET, vous qui à chaque fois êtes en train de parler de Conseil de l'Europe et de la modification de la Constitution, je tiens à vous faire remarquer que la modification de la Constitution a été faite en 2002. Que la modification de la loi électorale a été faite en 2002 et que ni l'une, ni l'autre n'a quelque chose à voir. La Constitution est la Constitution, la loi électorale, c'est une loi et d'ailleurs sur le mode de scrutin, moi, personnellement, je me suis abstenu et nous étions deux.

Depuis tout à l'heure vous parlez de vérité, vous parlez de choses qui doivent être dites clairement et franchement, alors la vérité vous allez commencer à la dire parce que sinon je vais commencer à sortir tous les papiers.

M. le Président.- Monsieur Pierre SVARA nous vous écoutons.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Un Fonds Souverain est un fonds de placements financiers composé d'actions ou d'obligations et détenu par un Etat.

Le Fonds Souverain gère une épargne nationale et l'investit dans des placements variés. Alors, il y a deux définitions : la restreinte, qui définit un Fonds Souverain comme un fonds ayant des avoirs en monnaie étrangère, mais il y a une définition élargie qui dit qu'un Fonds Souverain est un Fonds d'investissement détenu par un Etat. C'est un fonds d'investissement détenu par un Etat, financé par des excédents de l'activité économique du pays avec pour objet de faire fructifier des surplus de revenus. Un Fonds Souverain est un fonds contrôlé par un Gouvernement et qui gère des actifs financiers.

Vous avez parlé de Souverain je crois, Monsieur le Vice-Président, l'adjectif « souverain » doit s'entendre au sens d'étatique comme on parle de dettes souveraines pour désigner l'endettement public. Ces Fonds Souverains sont des entités légales distinctes de l'Etat comme des fonds communs d'actifs. Le cadre institutionnel confère à ses fonds une indépendance opérationnelle tout en veillant à ce qu'ils rendent à l'Etat ou au public, ce n'est pas plus compliqué que cela.

Quant à dire qu'il faut modifier la Constitution pour créer un Fonds Souverain, Monsieur MARQUET, vous semblez bien sûr de vous !

Merci.

M. le Président.- Si vous parlez d'un Fonds Souverain, parce que je me mêle du débat, si vous parlez d'un Fonds Souverain qui fait ce que vous venez de dire, en fait on parle du Fonds de Réserve Constitutionnel. Donc, on peut changer son nom cela ne pose aucun problème. Dans l'acception qui est employée pour « Fonds Souverain », actuellement, c'est le Fonds Souverain Qatari par exemple, c'est le Fonds Souverain de la Norvège...

(Brouhaha, inaudible).

... ce que vous venez de dire, Monsieur SVARA et je suis absolument d'accord avec vous, on peut changer le nom mais cela s'appelle un Fonds de Réserve Constitutionnel. Vous l'appellez Souverain, on peut changer le nom ce n'est pas un problème. Dans ce cadre-là cela ne pose aucun problème.

Le Fonds Souverain dans son acception actuelle, quand on discute d'un Fonds Souverain et quand on voit la manière dont c'est géré, ce sont des Fonds en particulier Souverains Norvégiens, ce sont des Fonds Souverain Qatari. On voit ce que cela peut donner,

par exemple, sur Batelco récemment. Donc c'est celui-là de fonds...

M. Christophe STEINER.- Batelco c'est le Bahreïn, excusez-moi !

M. le Président.- Bahreïn, d'accord. Mais c'est sur ce Fonds Souverain qui vise à une ingérence dans les pays étrangers, qui vise à un investissement dans les pays étrangers. Je parle d'ingérence, je ne parle pas d'investissement comme M. STEINER l'a dit, c'est faire des achats de Clubs de Football ou faire des achats d'hôtels comme cela a été fait à Paris ou en Angleterre, je pense que cela n'est pas le Fonds Souverain dont nous voulons.

Alors, peut-être vous appelez Fonds Souverain un Fonds de Réserve Constitutionnel, auquel cas il n'y a pas de polémique et on est d'accord avec vous.

M. Pierre SVARA.- Alors il n'y a pas de polémique mais c'est vous qui appelez mal un Fonds Souverain. Un Fonds Souverain ce n'est pas que le Qatar, ce n'est pas que ce modèle, il y en a d'autres.

M. le Président.- Oui, c'est un problème de langage si vous voulez, mais c'est une acception qui, aujourd'hui, est utilisée. Le Fonds Souverain est quelque chose qui est utilisé pour faire de l'ingérence à l'extérieur, pour avoir une rentabilité sur l'extérieur, et de cela nous n'en voulons pas. Si nous voulons un Fonds de Réserve Constitutionnel qui soit actif, nous voulons tous un Fonds de Réserve Constitutionnel.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, s'il vous plaît...

M. le Président.- Sur le Fonds de Réserve, Monsieur NOUVION ?

M. Laurent NOUVION.- Oui.

M. le Président.- Parfait, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

De quoi parle-t-on ? On parle d'optimiser la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel...

M. le Président.- ... parfait, parfait !

M. Laurent NOUVION.- ... et que l'on peut appeler Fonds de Réserve Constitutionnel Souverain....

M. le Président.- ... mais c'est parfait !

M. Laurent NOUVION.- ... laissez-moi terminer, s'il vous plaît. Personne ne vous a interrompu, laissez-moi terminer.

Ce Fonds de Réserve Constitutionnel, nous considérons que les méthodes de sa gestion ne sont pas optimums. Elles ont été modifiées il y a trois ou quatre ans, j'étais membre de la Commission de Placement de Fonds, je n'avais pas souhaité participer aux réunions qui s'étaient tenues au Quai Antoine 1^{er} parce que je ne partageais pas la méthode de gestion.

Aujourd'hui, nous le proposons dans le cadre de notre programme que nous allons présenter le 19 décembre. Il est normal que lorsqu'on se présente au suffrage de nos compatriotes on essaie d'émettre un certain nombre de propositions et d'idées. Je crois que c'est notre rôle.

Concernant le Fonds de Réserve Constitutionnel, et Souverain que je rajoute, nous souhaitons convaincre le Gouvernement, si nous gagnons les élections, de modifier la façon de le gérer notamment par une équipe dédiée, située à Monaco, de gestionnaires. Je ne mets pas du tout en cause le travail tout à fait respectable de Mme ROSABRUNETTO et de son équipe à la Direction du Budget et du Trésor, je vous parle de gestionnaires.

Or, aujourd'hui, Monsieur le Président, vous faites une confusion entre les Fonds Souverains et ce que vous appelez l'ingérence. Ce n'est pas de l'ingérence. Aujourd'hui nous avons 1,7 milliard d'euros qui sont investis. Ces fonds, ces sous sont investis dans la plupart des banques de la place, or dans la plupart des banques de la place, ces sommes d'argent sont investies à l'étranger, bien entendu, puisque nous n'avons pas notre propre système bancaire et que nous n'avons pas de rating, ce n'est pas très compliqué. Mais lorsque vous parlez d'ingérence et quand on parle, effectivement, de vouloir modifier et de proposer une équipe dédiée, cela veut dire de réfléchir et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas, au moment des élections, ne pas réfléchir et lancer un débat sur ce sujet-là comme sur d'autres. C'est-à-dire de réfléchir à la façon de mieux le gérer, de mieux investir et parfois, effectivement, de prendre des participations

dans des sociétés qui travaillent avec Monaco, qui font vivre Monaco, qui sont déjà des partenaires avec Monaco. C'est tout cela l'intérêt de notre démarche et tout cela l'intérêt de notre proposition.

Bien entendu...

(Sonnerie).

... excusez-moi du temps, si vous me permettez, j'en ai pour quelques secondes.

... bien entendu, là-dessus vous agitez le chiffon rouge de la modification Constitutionnelle, mais relisez l'ordonnance de 1968 qui gère le Fonds de Réserve Constitutionnel. Nous n'avons absolument pas l'intention de chambouler quoi que ce soit, nous essayons de trouver des idées pour optimiser la gestion du Fonds de Réserve pour les années qui viennent, c'est tout.

M. le Président.- Donc, vous êtes d'accord avec nous, il faut continuer un Fonds de Réserve Constitutionnel actif.

M. Laurent NOUVION.- Je crois, Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, que vous avez du mal à comprendre la matière, c'est une matière assez technique, je ne suis pas médecin, je ne pourrais pas être médecin, je ne pourrais pas non plus être un sportif de haut niveau, il y a des choses que je ne sais pas faire, ça c'est un petit peu notre partie et, un certain nombre d'entre nous avons essayé de réfléchir là-dessus. C'est tout. Si vous voulez continuer la discussion, c'est vous qui dirigez les débats. Merci.

M. le Président.- Ne vous inquiétez pas, j'essaie de comprendre avec mon petit cerveau. Ne vous inquiétez pas Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Ce n'est pas ce que je vous ai dit, Monsieur le Président.

M. le Président.- Non, non mais c'est ce que j'ai compris.

M. Laurent NOUVION.- Peut-être mais ce n'est pas ce que je vous ai dit.

M. le Ministre d'Etat.- Bien évidemment le Gouvernement ne souhaite pas entrer dans cette discussion...

(Rires et brouhaha).

... non pas parce qu'il craint le débat sur ce sujet mais parce que chacun voit bien que c'est un enjeu de programme et que ce n'est pas la place du Gouvernement.

Je voudrais simplement dire que de ce débat il ne faudrait pas conclure que notre Fonds de Réserve Constitutionnel est mal géré et que les équipes qui le gèrent ne sont pas attentives ni mobilisées. Je veux d'ailleurs rendre hommage à Madame ROSABRUNETTO ici présente. C'est tout ce que je dis.

Ensuite, après le 10 février, le Gouvernement pourra répondre sur ce sujet.

M. le Président.- Personne ne met en doute les capacités des gestionnaires actuels puisque nous avons même cité les revenus du Fonds de Réserve cette année, qui sont quand même tout à fait exceptionnels.

Sur le Fonds de Réserve, nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ce sera bref, Monsieur le Président.

Tout d'abord je tiens à relever la violence du ton de M. STEINER, mais c'est une marque de fabrique chez Horizon-Monaco, n'est-ce pas ?

En ce qui concerne le Fonds Souverain, j'ai bien écouté les explications que donne Horizon-Monaco, lorsque M. NOUVION veut optimiser, en vérité ce qu'il veut c'est que le Fonds de Réserve se transforme en Fonds Spéculatif et donc il veut faire prendre des risques à notre bas de laine.

Alors, moi je suis comme le Gouvernement, je suis convaincu que le Fonds de Réserve est bien géré et j'ai toute confiance en M. PICCININI et en Mme ROSABRUNETTO. Le bas de laine, c'est notre réserve et je n'ai pas envie qu'on aille le dilapider à une opération financière sophistiquée telle qu'elle germe dans l'esprit de M. NOUVION.

Voilà ce que je souhaitais dire.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET, et pour terminer MM. Claude

CELLARIO et Christophe STEINER, ensuite nous voterons le chapitre.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, vous m'autorisez à parler bien que je sois chirurgien-dentiste ?

Alors, le Fonds Souverain est une formule qui est très chic et on reconnaît bien là votre amour des apparences qui s'exerce toujours au dépend du fond.

Je me suis renseigné et un examen sérieux de ce sujet pourrait montrer que ce souhait n'a aucun sens surtout avec deux milliards d'actifs. Notre fameux Fonds Souverain serait un nain d'après ce que j'ai compris sur les marchés Monsieur NOUVION.

Je crains, Monsieur NOUVION, que votre connaissance du fonctionnement du Fonds Souverain ne soit très légère. Je vais, non pas essayer de vous instruire parce que je n'ai pas votre connaissance, mais un Fonds Souverain est adossé à une rente, pétrolière par exemple. En outre, un Fonds Souverain procède à des investissements dans un pays mais aussi à l'extérieur. Ces investissements ont des objectifs de rentabilité très élevés, donc risqués. Ils requièrent une stratégie d'investissement très fine avec des professionnels qui sont payés très cher mais aussi un tour de frappe financière considérable pour investir dans des actifs souvent chers ou développer des actifs à grand prix. Comme je le disais, la part de risques est très élevée et n'est permise que parce que la rente continue d'abonder le fonds. Bref, notre Fonds de Réserve Constitutionnel n'est en rien qualifiable à un tel statut. Ce serait une aberration, ce serait jouer l'argent des Monégasques au casino de la finance mondiale, juste pour vous faire plaisir et permettre à vos amis de tenir les rênes.

Nous prenons très au sérieux les questions du Fonds de Réserve Constitutionnel, nous savons que c'est un trésor mais ce trésor est celui des Monégasques et non celui de vos amis. Nous voulons le placer en bon père de famille et non en flibustier.

Je ne sais pas très bien si vous réussirez à comprendre ce que j'essaie de vous expliquer en ce moment sinon pour Noël, j'ai un très bon livre qui s'appelle : « La finance pour les nuls ».

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Deux points si vous me permettez. C'était bien un problème de sémantique,

je l'avais compris comme cela. Il ne faut pas tromper les gens. En fait, l'idée lumineuse que je viens d'apprendre ce soir c'est de dire « le Fonds Constitutionnel est mal géré, nous allons le gérer différemment en prenant peut-être des risques ». Chacun appréciera.

Quant à Madame POYARD-VATRICAN, je voudrais lui répondre, comme l'a fait M. SPILIOTIS-SAQUET d'ailleurs, qu'elle ne m'a pas écouté et encore moins entendu. Je n'ai jamais parlé de ce qu'elle a dit dans son intervention, je n'ai parlé que d'un point précis de la lettre.

Ne faisons pas de confusion.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste rappeler quand même que les personnes qui ont participé à la consultation qui avait été faite lorsqu'il a été envisagé de revoir les modalités de gestion du Fonds, suite à l'étude et au rapport Behind qui prévoyait modification de la place financière, modification de la gestion du Fonds de Réserve, étude qui avait été lancée par une personne qui n'est plus à Monaco, je tiens quand même à rappeler que certains membres du Conseil National, M. Laurent NOUVION ici a rappelé tout à l'heure qu'il n'avait pas voulu participer, certains membres du Conseil National ont eu des consultations avec la Direction du Budget et du Trésor pour discuter avec les candidats qui souhaitaient des modes de gestion alternatifs à la gestion qui était pratiquée auparavant. Je crois que vous y étiez, Monsieur MARQUET ?

M. Bernard MARQUET.- Je confirme.

M. Christophe STEINER.- Merci. Donc, ces personnes ont eu...

M. Bernard MARQUET.- M. SVARA aussi était là...

M. Christophe STEINER.- M. SVARA aussi, mais là, il n'est pas présent.

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. Christophe STEINER.- ... mais il n'y a pas que M. SVARA. Je pense que M. SVARA, parmi le nombre que vous y étiez, ne représentait qu'une voix, n'est-ce pas ?

Donc, vous avez été invité à donner votre avis sur les différents gérants qui étaient proposés, les différentes stratégies qui étaient proposées. Alors mes amis je ne sais pas si vous avez toujours les documents mais je vous conseille amicalement - puisqu'il paraît que je suis un peu agressif - de reconsidérer et de relire les documents qui vous ont été transmis à l'époque et de voir à quoi correspondent certains placements.

M. Bernard MARQUET.- Je vais juste répondre à Monsieur STEINER qui m'agresse depuis un petit moment...

(Brouhaha, intervention du public).

M. le Président.- ... pas de remarque dans le public.

M. Bernard MARQUET.- ...vous savez il y a les tribunaux pour les diffamateurs et les violents. Je vais vous dire une chose, oui j'ai participé, oui nous avons écouté, oui M. SVARA était présent, mais nous n'avions pas la majorité dans cette réunion et peut-être les membres du Gouvernement pourront vous le confirmer. Monsieur NOUVION, vous me dites qu'il ne faut pas de réforme constitutionnelle, j'ai fait un peu de droit, j'ai passé un diplôme à la Faculté de médecine d'expert judiciaire, mais bon, je n'ai pas votre science.

Aujourd'hui et vous m'arrêtez si je dis une bêtise, le Fonds de Réserve n'a aucune personnalité juridique, vous êtes d'accord ? Par contre, la personnalité juridique est nécessaire pour faire un Fonds Souverain donc un changement de Constitution, donc vous voyez que je ne suis pas un âne ou alors dites-moi si je dis une bêtise ! Je pense qu'un Fonds Souverain doit avoir une personnalité juridique ce qui, à mon sens et d'après les juristes que j'ai consultés, nécessite un changement de Constitution.

Alors, dites-moi si les juristes de haut niveau m'ont menti.

M. Christophe STEINER.- Monsieur MARQUET, vos propos c'est comme lorsque quelqu'un dit une phrase et dit « on ». On a dit, on a fait, on a parlé ! Vous êtes gentil, mais donnez-nous les noms des juristes. Je n'ai pas dit que vous disiez une bêtise, je constate

tout simplement, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, qu'il n'existe, dans la Constitution, aucune définition de ce qu'est le Fonds de Réserve Constitutionnel. La seule chose qui est définie c'est son utilité.

(Brouhaha).

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'est juste pour dire qu'il serait bien d'arrêter maintenant sur le Fonds Souverain.

On a fait le tour de la question et il n'y a pas beaucoup d'écoute. Pour tous ceux qui veulent apprendre ce qu'est un fonds souverain au sens où nous l'entendons loin des invectives inutiles je renouvelle mon invitation à tous les membres de l'Assemblée, en public, de venir, le 19 décembre où nous donnerons plus d'informations

(Brouhaha).

... visiblement vous n'arrivez pas à entendre ce que l'on vous dit et je pense que ce n'est pas le lieu ni la peine ce soir d'y passer plus de temps.

Je vous demande aussi, Monsieur le Président, de faire cesser les attaques qui sont à notre rencontre continues. Monsieur MARQUET tout à l'heure vous vous êtes un peu emporté.

M. le Président.- Je pense que les attaques fusent des deux côtés, Madame POYARD-VATRICAN.

Monsieur Roland MARQUET, pour clore ce sujet.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président. Je vais être le plus bref possible.

M. le Président.- Merci.

M. Roland MARQUET.- Permettez à un petit cerveau de généraliste qui, à une époque, a été boursicotier de vous dire ce que je trouve de désolant.

Je comprends très bien ce qu'est un Fonds Souverain, je sais très bien ce qu'est un Fonds Constitutionnel, il n'y a pas de problème, mais du temps où je m'intéressais un peu à la bourse, chaque année, il y avait des médailles d'or. A la fin de chaque année on décernait la médaille au meilleur fonds de placement, à la meilleure Sicav. Ce soir nous n'avons aucune comparaison entre les performances de nos Fonds de placement et les performances des meilleures Sicav.

C'est un peu gênant, parce qu'après on parle dans le vide.

M. Laurent NOUVION.- C'est justement la raison pour laquelle on veut modifier la gouvernance.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, s'il vous plaît, vous demandez la parole !

Monsieur le Ministre nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai juste un élément objectif qui a peut-être été oublié dans le feu de la discussion, le Fonds a quand même rapporté en 2012, 4,93 % et il reste encore un mois.

C'est quand même un résultat qui n'est pas négligeable, avec un taux de sécurité, évidemment, important.

M. le Président.- C'est ce que je disais tout à l'heure et qui a été répété dans le rapport.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur le Président, s'il vous plaît, j'ai laissé mon tour mais pas ma place.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, on vous a oublié...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... on m'oublie vite !

M. le Président.- Eh oui !

Nous vous écoutons Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- On ne parle plus des Fonds Souverains, on revient à autre chose. Mais tout d'abord je voudrais dire à Monsieur MARQUET que c'est lui qui a la bouche pleine d'agressivité et c'est lui, à longueur de débat, qui est la mouche du coche et cette mouche elle risque, le 10 février, de prendre un coup de tapette. J'espère que vous ne prendrez pas cela pour une insulte.

Je vais revenir sur les propos de Mme DITLOT, qui m'ont surpris. Ils m'ont surpris parce qu'elle découvre ce soir la perfectibilité de la loi sur la transmission

de la nationalité que j'ai dénoncée lorsqu'elle a été votée.

On s'aperçoit avec six ou sept mois de décalage que certains problèmes ont été oubliés et que certains cas ont été laissés pour compte.

Relisez mon intervention du soir du vote, je me suis associé à ce vote, je sais que cela vous a beaucoup amusé, parce que j'ai mis en évidence les carences de l'étude de ce projet de loi et les problèmes d'apatridies, comme les problèmes soulevés par Monsieur le Ministre, de certains cas qui ont été oubliés dans cette loi, j'en ai fait état.

Alors, c'est quand même curieux que cette loi que vous avez voulu voter vite, vite, vite, il fallait l'accrocher à votre tableau, eh bien vous réalisez aujourd'hui que j'avais raison le soir de son vote.

Ensuite, sur un autre chapitre, Monsieur CELLARIO, là c'est moi qui ne comprends plus si tout à l'heure dans votre intervention, c'est vous qui attaquez ou qui défendez les fonctionnaires ? Vous demandez au Ministre d'Etat, au travers de l'allégation proférée par l'Union des Syndicats de mettre en cause un, voire des fonctionnaires qui feraient propagande contre cette Union syndicale. Mais enfin, vous parlez à longueur d'année dans cet hémicycle du Conseil de l'Europe, cette grande Institution qui défend la liberté, la démocratie. Essayez d'admettre qu'il y a à Monaco, avec 50 000 salariés, un droit syndical et que l'Union des Syndicats de Monaco, comme le disait le Ministre d'Etat dans sa réponse, dénonce une théorie du complot, n'a pas le monopole des 50 000 salariés Monégasques.

Je ne comprends pas tellement votre acharnement à cibler des employés de la Fonction Publique qui feraient propagande pour l'Union des Syndicats. Aujourd'hui, vous défendez l'Union des Syndicats au dépend des fonctionnaires Monégasques.

M. le Président.- Juste quelques mots, Monsieur CELLARIO, ce sujet a déjà largement été discuté.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous ferai la même remarque que vous m'avez faite.

Vous ne m'avez pas écouté et vous ne m'avez pas entendu. Vous êtes en train de prêcher le faux, je n'ai jamais dit cela.

J'ai simplement dénoncé une phrase dans une lettre et j'ai demandé au Ministre d'Etat si cela l'interpellait. Je n'ai jamais parlé d'autre chose, mais je vous laisse

l'entière responsabilité pour faire croire tout et n'importe quoi.

Je défends les fonctionnaires, je les ai toujours défendus et je l'ai démontré puisque je me suis battu pour qu'ils aient cette revalorisation, il y a un an.

Vous, vous ne l'avez pas fait.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Enfin dans vos propos il ressort que vous aimeriez bien en « épingler » quelques-uns à votre tableau de chasse aussi.

M. Claude CELLARIO.- Mais ne faites pas de l'humour stupide, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, n'abaissez pas le débat à ce genre-là, je vous en prie, surtout dans la situation où vous vous trouvez.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Je voudrais revenir un instant sur l'histoire des fonctionnaires. Monsieur le Ministre, vous avez fait une réponse tout à l'heure en disant que vous n'allez pas mettre tous les fonctionnaires sur écoute.

J'espère bien et je pense que ce sont des propos qui vous honorent.

Maintenant, pour revenir à ce que le Président a dit tout à l'heure dans son introduction, pour l'ouverture de la Séance Publique de ce soir, il a parlé de mœurs qui étaient d'une autre époque et d'un autre temps. A une époque il y avait ce que l'on appelait les sycophantes, des délateurs professionnels, à l'époque... je vous rassure - M. GARDETTO est toujours là - je vous rassure ce n'est pas un gros mot.

Ce qui m'étonne c'est que dans un rapport qui concerne la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, on attaque, on demande des enquêtes sur une personne qui n'est pas nommée, une délation anonyme et je suis attristé de voir que c'est du fait de la majorité, puisque c'est l'auteur de ce rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le rapport nous ne l'avons pas voté, nous nous sommes abstenus, mais nous verrons au cours des débats que l'abstention ce n'est pas seulement notre spécialité, c'est aussi la vôtre sur des sujets importants, on se retrouve avec une espèce de comité de salut public.

M. Jean-Paul PROUST avait parlé un jour de « tricoteuse de la révolution », je trouve que vous en

faites parfaitement l'écho et que vous êtes de plus en plus en train de ressembler à un comité de salut public.

Messieurs, vous devriez vous regarder un peu plus souvent dans une glace.

M. le Président.- Nous, nous n'avons jamais utilisé la guillotine ou la force physique, nous utilisons des mots.

M. Christophe STEINER.- Oui mais ils ne font que blesser, Monsieur le Président, un mot il doit tuer.

M. le Président.- Holà ! Vous êtes bien agressif, Monsieur STEINER.

Alors, nous allons passer au vote de ce magnifique chapitre...

M. Alexandre BORDERO.- ... vous ne nous avez pas parlé du goulag Monsieur STEINER, vous pouvez nous en faire une !

M. Christophe STEINER.- Jouez cela aux syndicats, Monsieur BORDERO !

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix le chapitre « Ministère d'Etat » ?

Madame DITLOT, encore !

Mme Michèle DITLOT.- Il ne s'agit pas du tout du Fonds Souverain mais en revanche je voulais une réponse de Monsieur le Ministre d'Etat. Cela concerne une partie de ses réponses au rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Puis-je ?

M. le Président.- Mais je vous en prie, nous vous écoutons Madame DITLOT, si le sujet change, c'est très bien.

Mme Michèle DITLOT.- Oui, cela va détendre l'atmosphère même si c'est, je crois le cas d'une Monégasque et j'aimerais bien, justement, que son problème soit clarifié et que les choses soient revues de façon très positive.

Il s'agit de votre réponse à la page 17, Monsieur le Ministre. Vous évoquez le fait que le Gouvernement préfère développer de nouvelles formations dans les filières d'enseignement déjà existantes plutôt que de créer de nouvelles filières. Je partage tout à fait votre point de vue et celui de votre Gouvernement.

Vous donnez un exemple, la mise en place du diplôme de comptabilité gestion après le B.T.S.. Là encore je salue tout à fait cette initiative, mais pour la suite vous allez voir, j'aurai quelques remarques.

En effet, il se trouve qu'une jeune Monégasque, titulaire d'un B.T.S. de comptabilité justement, disposait d'un emploi correspondant à son diplôme, on l'incite à suivre la formation qui existe, au-delà de son B.T.S., ce que vous évoquiez, Monsieur le Ministre. Là encore, il n'y a rien à dire, au contraire. Mais, lorsque la jeune femme, après avoir pris une ou deux années sabbatiques, décroche son diplôme de comptabilité-gestion, elle ne retrouve même plus la place qu'elle occupait initialement avec son B.T.S. et jusqu'à aujourd'hui encore, elle n'a rien, on ne lui propose rien.

Alors, je voulais savoir où était la cohérence dans tout cela.

M. le Ministre d'Etat.- Vous savez Madame DITTLLOT vous faites état d'un cas particulier...

Mme Michèle DITTLLOT.- ... oui, je vous prie de m'en excuser d'ailleurs.

M. le Ministre d'Etat.- ... sans que j'aie tous les éléments et il est donc très difficile de vous répondre,

mais évidemment, si vous me donnez les éléments je vous répondrai. Par exemple, vous me dites qu'elle ne retrouve pas d'emploi, mais elle était dans le public, dans le privé ?

Mme Michèle DITTLLOT.- Monsieur le Ministre, si je me permets de vous en parler c'est parce que je pensais que cela était remonté à votre connaissance, dans la mesure où elle est passée par la Fonction Publique.

M. le Ministre d'Etat.- Mais non, si on ne me signale pas un cas particulier, si elle-même ne se signale pas, c'est géré avec la meilleure volonté et la plus grande conscience professionnelle par Mme VIORA, mais...

Donc, vous nous envoyez un mot, et évidemment mes propos étaient d'ordres généraux.

Mme Michèle DITTLLOT.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Merci beaucoup. Donc, Madame DITTLLOT, rapprochez-vous de M. COLLE en particulier.

Y a-t-il d'autres interventions ? Puisqu'il n'y en a plus, je vais mettre aux voix ce chapitre « Ministère d'Etat ».

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 2 - RECOURS ET MEDIATION

302.010 - Frais de personnel.....	165.100
302.030 - Frais de fonctionnement.....	4.500
	<hr/> <hr/>
	169.600

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 - CENTRE DE PRESSE

304.010 - Frais de personnel.....	1.062.500
304.030 - Frais de fonctionnement.....	422.800
304.060 - Frais propres activité service.....	2.720.000
	<u>4.205.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

Je voulais attirer l'attention de tous les Monégasques et des personnes qui nous écoutent ou qui nous liront par la suite dans le Journal Officiel, sur le déséquilibre qui existe dans les émissions parlementaires dans cette période difficile pré-électorale.

Pour ceux qui ont regardé l'émission parlementaire, vous avez pu constater qu'elle est extrêmement déséquilibrée et très en faveur de la majorité en place. Nous avons voté dans le courant de l'année une loi sur le financement des campagnes électorales, loi votée à l'unanimité. Je regrette, Monsieur le Président, que vous n'ayez pas souhaité appliquer une équité au niveau de l'accès aux médias et, en l'occurrence au Canal local, pour établir un certain équilibre dans les temps de parole.

Or cela aurait été facile. Il ne tenait qu'à vous de dénoncer auprès du Ministre les accords qui existaient par le passé, nous avons là une occasion de remettre les choses à plat et de compléter le volet encadrement du financement de la campagne électorale par un volet d'équité en matière d'accès aux médias.

Je pense qu'il est important que tout le monde sache dans quel contexte il y a aujourd'hui un temps d'antenne extrêmement important pour vous et votre équipe et qu'il est pour l'opposition très inférieur.

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Je pense que vous avez été bien adoptée par Horizon-Monaco parce qu'en principe c'est le discours qui est tenu par M. NOUVION.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'est faux, je le tiens depuis le départ !

M. le Président.- Non, je pense que vous recyclez très bien les interventions.

Je vais juste vous rappeler deux ou trois vérités, si vous me permettez. Nous avons, effectivement, voté - et je l'ai déjà répété à plusieurs reprises, donc ce discours commence à être facile à sortir - une loi qui vise à encadrer les dépenses électorales. Jusque-là, pas de problème. Cette loi permet de définir deux périodes dans la période électorale au sens large du terme. Une période pré-électorale qui, cette année, commence le 3 octobre et une période électorale qui va commencer vers le 21 ou le 22 janvier, puisqu'il s'agit des trois dernières semaines avant le scrutin.

Je vous rappellerai que dans cette loi il y a un moment très précis à partir duquel les listes sont constituées. C'est-à-dire que ce n'est pas de dire « je me présente avec Monsieur Machin ou Madame Machin », mais on va tous à la Mairie, on s'inscrit en tant que candidat pour les élections nationales le 21 ou le 22 janvier 2013. Donc, si vous voulez véritablement avoir une équité, vous l'aurez à partir du moment où la liste sera parfaitement connue de l'ensemble des Monégasques. A ce moment-là, bien sûr, il y a un Arrêté Ministériel qui valide une stricte équité de représentation dans les médias, avec une campagne, avec un affichage, avec une présence dans les meetings, tout à fait encadrée.

En ce qui concerne la période - et c'est pour cela que je regrette à chaque fois que vous mélangez un peu tout - la période qui est la pré-campagne, c'est une période où bien sûr des personnes se déclarent candidats, mais ils se déclarent pour se faire connaître aux Monégasques. Il est tout à fait normal de se déclarer mais il n'y a pas de déclaration de la composition d'une liste complète. Ce sont des individus qui sont, jusqu'au 21 janvier 2013, pour l'exemple de cette année, susceptibles de se présenter, de ne pas se présenter, de mourir, de partir à l'étranger, de faire ce qu'ils veulent.

Je crois qu'il est très important.... Oui, je vous fais sourire parce que je dis cela d'une manière humoristique, mais ce qu'il faut bien comprendre c'est, comment voulez-vous valider le fait que Monsieur Untel va pouvoir parler cinq minutes et Madame Untel va parler également cinq minutes, en sachant qu'on ne sait pas qui, *in fine*, va se présenter aux élections ? Il y aura peut-être beaucoup de personnes qui vont peut-être se présenter et il y a une érosion qui va se faire. Il n'est pas possible de tout mélanger hormis le fait, peut-être, de faire un CSA à la française qui va être une catastrophe totale avec des recours à tout bout de champ, il est hors de question de pouvoir gérer cela.

J'en reviens à votre présence actuelle dans les médias en cette période de pré-campagne, en cette période de budget. D'une part, nous n'avons rien changé depuis cinq ans. Nous avons pris les mêmes engagements et nous avons continué. Je rappelle, pour ceux qui ne le savent pas - mais vous le savez parfaitement - que chaque fois qu'une liste de Conseillers Nationaux est épuisée pour avoir un tour de parole dans les médias, au Canal local pour ne pas le nommer, nous refaisons un tirage au sort pour rechercher un mode de passage équitable pour que tous les Conseillers Nationaux puissent avoir une tribune régulière précédant les séances législatives ou précédant les séances budgétaires.

Cela, vous ne pouvez pas le nier, cela n'a pas été changé, cela a toujours été la même chose. Tous les Conseillers Nationaux, le même temps de parole dans ces cadres-là.

Alors pour ce cadre du Budget Primitif, je vous signale que j'ai fait vérifier pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous avons pour cette émission parlementaire un mail qui a été adressé, à vous-même, à MM. L. NOUVION, C. STEINER, P. SVARA, le 26 novembre afin de proposer une tribune libre pour le 3 décembre de 14 heures à 17 heures. Mme POYARD-VATRICAN, MM. NOUVION et STEINER ont répondu

favorablement, donc vous avez dû passer, je n'ai pas vérifié si l'enregistrement vous convenait mais vous avez dû passer. M. SPILIOTIS-SAQUET n'était pas libre le 3 décembre, ce n'est pas moi qui ai fixé la date mais le Centre de Presse qui faisait les enregistrements. On lui a proposé un créneau, le 4 décembre, pour être précis, j'ai pris tous les historiques pour ne pas dire n'importe quoi, pour qu'il y ait une vraie réponse à ce que vous venez de dire, parce que j'en ai assez de cette désinformation. Donc, M. SPILIOTIS-SAQUET, on lui a proposé le 4 décembre mais il n'a pas donné suite ; M. SVARA a informé le Secrétariat Général qu'il ne souhaitait pas non plus enregistrer de tribune libre, ce qu'il vient de me confirmer ; pour dérouler l'ordre qui avait été tiré au sort on a proposé ensuite à Mme BOCCONE-PAGES qui a également refusé, il y a un mail qui en atteste. Ensuite, on a eu dans l'ordre qui avait été défini, M. BERTRAND qui a accepté. On a ensuite, parce qu'il y a quand même une longue préparation et je tiens à remercier le travail qui a été fait par le Secrétariat Général pour s'être rapproché de toutes ces personnes pour qu'il n'y ait pas de « loupé » dans les prises de parole au Canal local. On a enfin tenté de contacter M. BURINI par plusieurs messages sur le portable, par mail, afin de lui proposer la place de M. SPILIOTIS-SAQUET et, pour l'instant, il n'a pas répondu.

Quelqu'un qui s'occupe de votre campagne, qui est dans cette salle, a été contacté le 3 décembre afin de se rapprocher de M. BURINI afin qu'il donne une réponse et celle-ci a été négative. Nous avons demandé ensuite à M. CLERISSI s'il souhaitait parler.

Ensuite, le responsable de votre campagne a répondu qu'à la date du 4 décembre, ces derniers ne souhaitaient pas enregistrer de tribune libre.

J'ai les mails à votre disposition si vous le souhaitez, donc vous vérifierez. Nous donnons effectivement la parole à toutes les personnes qui ont besoin de parler, dans l'ordre qui a été défini depuis cinq ans.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président de tous ces détails. Pour résumer je rappelle pour nos auditeurs que votre temps d'antenne en tant que Président est de *grosso modo* de quarante-cinq à cinquante minutes, contre six minutes d'antennes pour l'opposition.

Vous n'avez pas souhaité remettre en cause les accords passés, c'est votre droit le plus strict, mais c'est aussi le mien d'avoir un avis différent du votre et que si au sein d'Horizon-Monaco, les Monégasques nous font confiance lors des prochaines élections en février, nous aurons à cœur de modifier et d'établir

un équilibre afin que l'opposition ait un temps de parole qui soit plus équitable qu'il ne l'est aujourd'hui.

Je regrette que vous ne l'ayez pas fait mais j'ai bien compris, j'ai bien entendu que vous n'avez pas surtout pas voulu le faire. Chacun a son point de vue ce n'est pas un problème, c'est un constat, les monégasques jugeront.

M. le Président.- Je ne cherche pas du tout à vous convaincre, j'essaie simplement de vous montrer que nous laissons parler, dans l'ordre qui a été défini, toutes les personnes qui étaient susceptibles de parler. Donc, vous ne voulez pas entendre mais je ne tiens pas à vous convaincre, ce sont les Monégasques qui doivent être convaincus et non vous, puisque de toute manière vous ne voulez pas être convaincue, mais je vous rappellerai aussi que vous avez été à l'origine de ce système de tirage au sort lorsque vous étiez dans la majorité.

Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Une toute petite intervention sémantique pour remercier Mme POYARD-VATRICAN d'avoir redonné tout son sens à l'expression « ça ne mange pas de pain ». Je voulais juste dire cette petite phrase. Merci.

M. le Président.- A cette heure de la soirée je pense que c'est un appel du pied.

(Rires et brouhaha).

Monsieur LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Président, vous avez été clair, mais je crois que Mme POYARD-VATRICAN ne veut plus très bien comprendre maintenant qu'elle est de l'autre côté. Alors, est-ce que vous pouvez nous donner le temps de parole qui serait attribué à la liste de la S.B.M. qui ne s'est pas encore présentée et dont on ne sait pas si elle va se présenter, parce que moi je ne sais pas trop si cela va être un tiers, une moitié, un quart, donc quel est le temps de parole qui serait donné à la liste potentielle de la S.B.M. qu'on ne connaît pas ?

M. le Président.- Si vous commencez à poser des questions compliquées, on ne s'en sort plus.

M. Pierre LORENZI.- Cela me semble simple, donc merci de bien vouloir répondre dans le sens de l'équité puisque M. NOUVION nous avait expliqué que cela était très facile. Donc si vous pouvez me donner les éléments.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Quand on ne cherche pas, on ne trouve pas !

M. le Président.- Non, mais c'est une question très intéressante puisque c'est un cas pratique, ce n'est pas un problème.

M. Pierre LORENZI.- On en a parlé à de très nombreuses reprises, pendant des heures entières.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- On parle ici du Conseil National, d'équité, de problèmes de fond. Ce n'est pas une loi ou un règlement que l'on peut faire en deux minutes en Séance Publique alors que les dés sont jetés sur l'émission parlementaire, cela demande une réflexion, une volonté que vous n'avez pas. Il n'y a pas besoin de faire débat.

M. Pierre LORENZI.- Vous nous dites avoir réfléchi, alors répondez à ma question...

(Brouhaha, inaudible).

M. Pierre LORENZI.- Pour l'heure, tous les élus, quels qu'ils soient, ont un temps de parole, on vous l'a démontré, le Président vous a cité le temps qui était attribué à chacun. Tout le monde a le même temps, certains n'ont pas voulu y répondre, libre à eux. Et ces personnes-là sont de votre liste, alors, si vous voulez l'élargir aux futurs candidats, je n'ai aucun souci, mais dites-moi juste quel va être le temps de parole qui va être...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- On parle des élus...

M. Pierre LORENZI.- ...tous les élus ont le même temps de parole, merci de le confirmer.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- J'encourage les Monégasques à regarder cette émission parlementaire. Ils se feront leur opinion eux-mêmes.

M. Pierre LORENZI.- Les candidats de la liste Horizon-Monaco, en particulier M. Pierre SVARA, a dit qu'il n'avait pas voulu parler, nous n'y sommes pour rien, je suis désolé.

M. le Président.- Et on peut s'inscrire aux élections jusqu'au 21 janvier, donc on aurait fait perdre une chance à ces personnes de pouvoir s'exprimer si vraiment on ne les laissait pas parler.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

« Comme cela ne mange pas de pain » je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer et manger un petit peu de pain...

Il est 20 heures 40, je souhaite recommencer à 21 heures 30 au maximum.

A 21 heures 30, je ferai retentir la sonnerie et laisserai 5 minutes à chacun d'entre vous pour reprendre sa place.

En attendant, bon appétit à tous !

(La séance est suspendue à 20 heures 40).

(La séance est reprise à 21 heures 30).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre l'examen de ce projet de Budget Primitif, où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au Chapitre 5 « Service des Affaires Contentieuses ».

Monsieur WENDEN, nous vous écoutons.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 5 - SERVICE DES AFFAIRES CONTENTIEUSES

305.010 - Frais de personnel.....	381.500
305.020 - Frais Etudes & Formation.....	120.000
305.030 - Frais de fonctionnement.....	600.000
	<u>1.101.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 - CONTROLE GENERAL DES DEPENSES

306.010 - Frais de personnel.....	740.200
306.030 - Frais de fonctionnement.....	10.000
	<u>750.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.010 - Frais de personnel.....	3.103.600
307.020 - Frais Etude & Formation	1.000.000
307.030 - Frais de fonctionnement.....	46.000
307.040 - Achat & Entretien matériel.....	2.500
	4.152.100

M. le Président.- Je pense que nous avons déjà abordé quelques-uns des sujets. Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est juste au sujet de la problématique de la formation évoquée dans le rapport et de la prospective sur les métiers, sujet auquel vous avez répondu. Donc, effectivement, l'Etat maintient l'effort de recruter chaque année des jeunes au travers du vivier, des jeunes qui vont ensuite rejoindre l'encadrement de la Fonction Publique puisqu'ils sont recrutés sur des catégories « A ».

Par contre, nous, ce que nous avons effectivement demandé, c'était d'avoir une prospective, notamment sur les départs à la retraite. Je sais qu'il y a des départs anticipés mais enfin, il y a aussi des personnes qui partent après avoir fait une carrière complète et donc savoir, à partir de ces départs à la retraite, quelles sont les perspectives qui pourraient être ouvertes à des jeunes fonctionnaires, mais pas uniquement au niveau des catégories « A » parce qu'il y a aussi dans la Fonction Publique des catégories « B » et il y a notamment, de métiers dans la Fonction Publique qui demandent un certain nombre de formations techniques ou spécifiques et que l'on pourrait proposer à des jeunes Monégasques.

Pour avoir reçu quelques fonctionnaires à la recherche d'emploi, je me suis aperçu que les postes de catégories « B » étaient très demandés.

Lorsqu'aujourd'hui vous ouvrez au recrutement, un poste de catégorie « B », vous avez souvent beaucoup de Monégasques qui postulent. Je pense que, s'agissant des cadres, on a atteint un rythme de croisière avec le vivier qui fonctionne bien, aussi avec des variantes vers d'autres formations extérieures. Je pense que l'on pourrait mener la réflexion sur d'autres catégories de fonctionnaires et notamment ces catégories où les formations sont le Bac, Bac + 1 ou 2, et qui pourraient rendre service à un certain nombre de compatriotes demandeurs. Par exemple, on va ouvrir le Centre de Gérontologie Clinique Rainier III, on a beaucoup parlé des infirmières puisqu'elles ont besoin de parkings, mais on n'a pas parlé de l'encadrement et je me demande si l'ouverture d'une unité de 100 lits ne serait pas l'occasion, au regard de la nécessité de disposer de plus d'infirmières et d'aides-soignantes, d'envisager un encadrement renforcé. Pour cela, je me demande si...

(Sonnerie).

... ce n'est pas l'occasion de demander à un jeune Monégasque d'aller faire l'Ecole de Santé de Rennes, comme cela avait été fait il y a quelques années, et ensuite renforcer l'encadrement de l'hôpital qui va sans doute avoir besoin de personnel compte tenu de l'importance du bâtiment qui va être livré.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Sur l'hôpital je vais demander à M. VALERI de répondre. Sur votre proposition concernant la catégorie « B », nous le notons, nous en parlerons à Mme VIORA, c'est une excellente idée.

Je voulais juste attirer votre attention sur la ligne « Formation Professionnelle », vous voyez qu'on ne relâche pas l'effort pour la formation professionnelle de la Fonction Publique. Les retours que j'ai des chefs de service ou des simples agents, y compris ceux de l'accueil qu'on forme prioritairement en ce moment, les retours sont plutôt bons.

Mais, on garde votre idée parce qu'effectivement ce serait intéressant de faire une réflexion analogue à celle que nous avons menée pour le vivier, pour la catégorie « B ».

M. Alexandre BORDERO.- Pour préciser les choses : un certain nombre de fonctionnaires arrivent au niveau Bac, Bac + 1, et souvent dans la catégorie « B » vous avez des métiers techniques qui demandent environ un an de formation, voire moins, et donc cela serait intéressant qu'il y ait une recherche de prospective sur ces métiers et diriger les personnes intéressées sur ces formations.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, en liaison avec l'Education Nationale, tout à fait, absolument.

Merci, Monsieur BORDERO.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* En ce qui concerne les recrutements au sein de l'hôpital, il est souhaitable, évidemment, que le Centre Hospitalier Princesse Grace et demain le Centre Rainier III qui n'est jamais d'ailleurs qu'une émanation de l'hôpital - mais vous le savez bien Monsieur l'Administrateur BORDERO, puisque vous représentez le Conseil National au Conseil d'Administration du C.H.P.G. - donc que l'hôpital soit un employeur exemplaire de nationaux et de prioritaires.

Je peux vous dire que depuis que je m'occupe de ce Département nous avons recruté depuis donc trois ans, 77 agents sur l'hôpital, soit de nationalité Monégasque, soit conjoints, soit résidents en Principauté de Monaco, ce qui représente un peu plus

de 25 par an. Il y a peu d'employeurs qui recrutent 25 prioritaires chaque année en Principauté. Nous allons profiter, évidemment, de l'ouverture du Centre Rainier III, pour poursuivre et renforcer ces embauches. En fait, en net, cela représente 250 emplois, puisque d'autres sont transférés du Cap Fleuri. Nous profiterons de cette opportunité formidable pour, bien sûr, recruter le maximum de demandeurs d'emploi prioritaires.

Il y a maintenant depuis plusieurs semaines des réunions régulières entre le Service de l'Emploi, avec Mme Sophie VINCENT et ses équipes, et M. BINI, le Directeur de l'hôpital et ses équipes, et notamment la Direction des Ressources Humaines, pour essayer autant que faire se peut de trouver des correspondances entre les profils des demandeurs d'emploi et les postes que nous allons créer lors de l'ouverture, le 12 février je vous le rappelle, la date est tout à fait officielle et définitive : le 12 février prochain, ouverture de la première tranche du Centre Rainier III, 150 chambres.

Nous avons anticipé certains besoins, notamment en matière de secrétaires médicales. Le Service de l'emploi a mis en place des formations pour assurer à des prioritaires un travail au mois de février au Centre Rainier III. Nous avons aussi - je crois que c'était important - veillé à ce que la personne responsable des recrutements soit une compatriote.

Donc, nous venons de recruter une compatriote qui a une grande expérience déjà dans la gestion des ressources humaines et qui va devenir la responsable des recrutements au sein des Ressources Humaines pour le Centre Rainier III. En plus, elle a une très bonne formation parce qu'elle vient du Service de l'Emploi et je crois qu'on peut lui faire totalement confiance pour faire le maximum afin que les nationaux soient privilégiés.

Nous allons également procéder à un autre recrutement indirectement lié à tout cela. Comme vous le savez, Mme Laure SANTORI est la Directrice adjointe du C.H.P.G., chargée des Maisons de retraite, qui dirigeait le Cap Fleuri et « A Qietudine ». Elle va maintenant consacrer beaucoup de son temps à la Direction du Centre Rainier III, qui est un grand établissement, ce qui nous amène à recruter un adjoint de Mme SANTORI. Il va quant à lui, être chargé de « A Qietudine » et du Cap Fleuri plus particulièrement et je peux vous dire - le Service de l'Emploi a confirmé cela tout récemment - que ce sera également une compatriote pour diriger ces établissements.

Je peux vous garantir que des dizaines de prioritaires vont être recrutés en février au Centre Rainier III et une attention extrêmement particulière et forte du Gouvernement, du Département que je dirige, de la

Direction de l'Hôpital et du Service de l'Emploi sera portée sur ce point. Plusieurs dizaines de demandeurs d'emploi prioritaires auront l'emploi qu'ils méritent dans leur pays et cela à partir du mois de février. Donc, vous le voyez, nous sommes vraiment attentifs sur ce point, Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- En fait, je me demandais aussi si ce n'était pas l'occasion d'envoyer des jeunes à l'école de santé de Renne comme cela a été fait il y a quelques années par un de vos prédécesseurs pour des jeunes compatriotes qui sont d'ailleurs aujourd'hui à la Direction de l'hôpital.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je me suis déjà occupé ces dernières semaines de recruter des Monégasques pour leur faire suivre une formation d'Educateurs spécialisés, le Ministre d'Etat vous en a dit un mot dans son discours, mais je trouve que c'est aussi une très bonne idée pour l'hôpital, on va en parler avec M. BINI. Alors, bien sûr, il y a un décalage dans le temps, puisqu'il faut former des élèves à l'Ecole de Rennes, qui dure plus de deux ans, mais c'est sans doute une très bonne occasion. Donc, je retiens votre suggestion, on va en parler avec la Direction de l'hôpital et on va essayer de trouver un jeune compatriote motivé pour s'engager dans cette formation.

M. le Président.- Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais rebondir sur le sujet qui a été évoqué, à savoir l'information des familles qui ont des anciens au Cap Fleuri puisque vous nous avez annoncé la date du 12 février. En effet, ces personnes-là nous ont dit avoir des informations qui étaient plus des bruits de couloir que des informations réelles.

Alors, pourrait-il y avoir une communication en ce sens parce qu'il semblerait que cela fasse défaut. C'est le premier point.

Ensuite, je voulais rebondir aussi sur la formation et sur le besoin en matière de nationaux, au niveau de la Sûreté Publique, parce que là aussi j'ai eu l'occasion de rencontrer quelqu'un de haut placé à la Sûreté Publique qui me faisait part de l'intérêt pour la Sûreté, bien sûr, d'avoir des nationaux et surtout de la diversité des postes qui pouvaient être pourvus

sachant qu'en plus les choses ont évolué depuis un certain nombre d'années, comme vous le rappeliez. C'était aussi le cas pour les Services Fiscaux puisqu'il y avait des postes réservés et qu'à ce jour ce n'est plus le cas. Donc, du fait d'importantes opportunités, je crois que le Gouvernement a un rôle à jouer pour communiquer dans le sens où la Sûreté Publique peut aussi être pourvoyeur d'emplois pour les jeunes Monégasques et, éventuellement aussi avec des cursus professionnels qui permettraient aux étudiants d'accéder à des postes d'inspecteur ainsi qu'à d'autres postes spécialisés ou encore, être cadres.

Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Puisque Monsieur LORENZI vous avez eu à faire à un haut responsable de la Direction de la Sûreté Publique, il ne peut pas ne pas vous avoir dit qu'actuellement l'un de nos cadres est en formation à l'Ecole des Commissaires de Police de Saint-Cyr au Mont-d'Or et je peux vous assurer qu'il y en a un autre qui va partir d'ici peu de temps.

D'ailleurs, ici, dans cet hémicycle, il m'a semblé, à l'occasion des débats sur le Budget Rectificatif, que vous étiez unanimement satisfaits des conditions dans lesquelles l'encadrement de la Direction de la Sûreté Publique était devenu plus monégasque que par le passé ; je le rappelle pour la bonne information de toutes et de tous. Par ailleurs, nous faisons vraiment de l'information, je crois, sur l'ensemble des concours qui sont lancés chaque année par la Direction de la Sûreté Publique puisque, comme vous le savez, avec 520 policiers, nous avons systématiquement chaque année un turn-over avec des départs à la retraite et effectivement des concours. Je crois que la politique que nous menons - et on n'a pas pu ne pas vous le dire - va tout à fait dans le sens que le Conseil National souhaite.

M. Pierre LORENZI.- Bien sûr, mais je voulais attirer l'attention sur ce point parce qu'il y avait un petit groupe de personnes de nationalité monégasque en disant : « Mais non, la Sûreté Publique ne peut pas accueillir de Monégasque ». Donc, les personnes font un peu l'amalgame entre le corps des Pompiers, les Carabiniers et la Sûreté Publique.

C'est pour cela que je voulais attirer votre attention, non pas dans le sens critique mais dans le sens positif de dire qu'il faut continuer. Bien sûr, on sait très bien que beaucoup d'efforts ont été faits mais je crois que c'est plus au niveau de la communication qu'il faut

étendre cela, entre autres, au travers de notre Education Nationale, par exemple. Mais ce n'était pas du tout critique, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rebondir à mon tour sur l'échange qui a eu lieu tout à l'heure entre M. BORDERO et M. le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, parce que j'ai reçu des informations qui m'ont inquiété et qui, au bas mot, me rendent un peu perplexe parce qu'elles ne correspondent pas tout à fait, même pas du tout à ce qui était décrit tout à l'heure.

On me dit qu'en ce qui concerne le C.H.P.G., la Direction des Ressources Humaines a une politique de recrutement assez particulière qui consisterait à choisir ses futurs salariés sur C.V. ou par recrutement, on va dire, direct, avant même la parution officielle d'une offre et qu'ensuite on organiserait une forme de simulacre de concours pour des postes subalternes afin de contourner la loi sur les priorités et afin de faire, en quelque sorte, rentrer la personne de son choix avec un pseudo concours qui éviterait la loi sur la priorité nationale. Ensuite, la personne qui serait entrée sur un poste subalterne serait tout d'un coup promue à un poste d'encadrement de niveau supérieur sans avoir à procéder à un recrutement externe, juste par voie interne et ferait ainsi échec aux candidatures des Monégasques qui pourraient être intéressés à postuler. En fait, il y aurait une espèce de planification du recrutement sans avoir la possibilité pour les Monégasques et les prioritaires de postuler à des postes dans une forme de circuit fermé qui serait hors d'atteinte pour les candidats prioritaires.

J'ai reçu ces informations avec une certaine inquiétude, c'est pour cela que je m'en ouvre à vous aujourd'hui pour savoir si, effectivement, il y a lieu de s'alarmer parce que, évidemment, si tel était le cas, si cette présentation des choses devait être confirmée, ce serait extrêmement grave qu'un établissement comme le Centre Hospitalier Princesse Grace se livre à ce genre de pratique.

Donc, j'attends avec intérêt les éclaircissements que pourra m'apporter le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Tout d'abord, pour répondre à M. LORENZI sur l'information des familles concernant le transfert des patients du Cap Fleuri vers le Centre Rainier III, l'information a commencé, et on va la poursuivre. Chaque famille sera reçu individuellement et j'ai déjà personnellement reçu des appels de familles qui me demandent si les tarifs seront les mêmes, j'ai des requêtes tous les jours sur les tarifs. Donc beaucoup de familles ont eu l'information qui a été déjà largement diffusée par la Direction du Cap Fleuri. Toutes auront été informées dans les prochaines semaines.

D'ailleurs j'en profite pour vous dire que la qualité du Centre Rainier III sera, bien sûr, très supérieure, au niveau du bâtiment, à ce qu'est le Cap Fleuri aujourd'hui. Il n'y aura que des chambres à un lit et cela est déjà quelque chose que nous souhaitons tous depuis longtemps. Pour autant il n'y aura pas d'augmentation des tarifs, en dehors de changement de prise en charge. Evidemment, s'il y a une évolution vers la dépendance plus accrue avec des soins différents dans des services plus médicalisés, bien sûr, il y aura une évolution des tarifs mais sinon les tarifs seront stables par rapport à ce qu'ils sont aujourd'hui au Cap Fleuri, à maladie et dépendance équivalentes. Cela je le dis aussi parce que c'est une question que l'on me pose tous les jours. Tout cela pour dire que beaucoup de familles savent que le déménagement se fera bientôt.

Pour répondre à Monsieur GARDETTO, je sais très bien qui est la personne qui répand les bruits que vous venez de répéter. Je peux vous dire que j'ai juste vingt-cinq ans d'engagement personnel pour la défense des priorités nationales dans mes quatre mandats au Conseil National et depuis trois ans dans mes fonctions de Conseiller de Gouvernement. Donc je n'oserai pas vous demander de me croire sur parole mais je pense, vis-à-vis des Monégasques, avoir une certaine crédibilité lorsque je vous dis qu'effectivement nous battons, au sein de mon Département et des Services que j'ai l'honneur de diriger, pour assurer chaque fois que nous avons un compatriote de qualité, qui présente le profil adéquat par rapport à un emploi, pour que ce soit lui et toujours lui ou elle, qui soit recruté avant toute autre personne n'étant pas un compatriote, un conjoint ou un enfant du pays.

Mais vous pouvez me dire que ce ne sont que des mots, et que vous voulez des preuves. Alors, je vous invite à vous rapprocher du Chef du Service de l'Emploi, que je pense on ne peut pas soupçonner d'avoir une quelconque complaisance pour un non-respect des règles en matière de priorité pour les

nationaux à compétences et à diplômes équivalents, parce qu'il ne faut pas qu'on oublie cette phrase-là qui fait partie du texte de loi. Mme Sophie VINCENT qui travaille en étroite collaboration avec nous et avec sa Direction des Ressources Humaines de l'Hôpital et toute son équipe du Service de l'Emploi, pourront vous confirmer combien la Direction de l'hôpital et la Direction des Ressources Humaines aujourd'hui, travaillent en parfaite entente avec eux et elle pour assurer, à chaque fois, l'embauche des prioritaires.

Je pourrais vous citer le chiffre que j'ai rappelé tout à l'heure, donc 77 prioritaires recrutés au C.H.P.G. en trois ans. Je ne parle pas des médecins, je ne parle que des personnels hospitaliers, soignants et administratifs non médicaux. Mais il ne faut pas oublier, ce qui d'ailleurs dans cette enceinte a toujours été défendu avec sérieux et raison, qu'on ne peut pas prétendre non plus à un emploi seulement parce qu'on est Monégasque. Il faut aussi avoir l'expérience lorsqu'il en faut ou le diplôme lorsqu'il en faut, correspondant à l'offre d'emploi. Arriver avec un passeport en disant je suis Monégasque et je veux être engagé absolument n'est pas un argument. En l'occurrence une personne que j'ai reçue et qui répand les fausses informations que vous venez de nous répéter ce soir, n'a pas d'expérience et ne peut pas prétendre, aujourd'hui, à l'emploi d'ailleurs qui va être pourvu par une autre compatriote, mais qui elle a une petite dizaine d'années d'expérience en matière de gestion des ressources humaines, parce que c'était sur ce poste-là.

Alors, évidemment lorsque l'on a plusieurs Monégasques sur un même poste, on ne peut pas satisfaire tout le monde mais on satisfait celui ou celle qui a le profil le plus approprié pour réussir, avec la compétence idoine par rapport au poste à pourvoir.

Il y a deux formes de recrutement à l'hôpital. Il y a soit une offre d'emploi externe qui passe par le Service de l'Emploi - et je vous garantie qu'à chaque fois que l'embauche est validée par Service de l'Emploi, c'est parce que le Service est assuré que l'hôpital a respecté la priorité selon les règles que vous connaissez - soit, il peut y avoir aussi des concours internes. Alors, cela peut paraître injuste par rapport à des personnes qui ne sont pas dans l'entreprise, mais il faut aussi comprendre que pour la promotion et la motivation des agents hospitaliers, il faut faire confiance à la Direction. Une très grosse entreprise comme l'hôpital qui a 2 200 emplois peut aussi décider, c'est parfaitement dans ses statuts, d'essayer de promouvoir une évolution de carrière interne. Donc, il y a, effectivement, des concours de recrutements qui sont ouverts en interne mais c'est

pareil dans l'Administration, il y a des offres d'emploi au Journal Officiel et puis il y a aussi des recrutements qui sont ouverts - c'est d'ailleurs un des sujets du débat sur le statut de la Fonction Publique - seulement aux fonctionnaires.

Donc, moi je peux vous dire que pour travailler au quotidien avec M. BINI et ses équipes, je leur fais entière confiance. Il y a 2 200 emplois à l'hôpital, on n'est pas derrière chaque concours interne, mais c'est fait avec parcimonie et parfois l'on peut, effectivement, donner la préférence à des personnes qui ont servi l'hôpital pour des emplois où il faut déjà une connaissance de la pratique hospitalière, il peut y avoir des concours internes et cela est statutaire. Il n'y a pas d'abus à ma connaissance parce que vous disiez : « *qu'on recrute par des C.V. sur des emplois subalternes pour après promouvoir par concours interne* ». Or, on ne peut pas imaginer un concours interne pour un salarié de l'hôpital s'il n'a pas plusieurs années d'ancienneté. Donc, il ne peut pas y avoir de lien entre un recrutement externe et un concours interne. Il ne peut pas y avoir de simultanéité entre un recrutement externe et un concours interne.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vais vous poser la question en termes très clairs. Il serait souhaitable que les concours soient ouverts en interne comme en externe au moins avec cette politique-là. Les personnes qui sont compétentes, qu'elles soient en interne ou en externe, sont au même niveau parce qu'il n'y a pas de raison qu'on exclue une partie. La bonne mesure dans ce cas-là ce serait d'ouvrir les postes à tous, ceux qui sont en interne comme ceux qui sont en externe.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Il y a une très forte demande des trois syndicats représentant les personnels de l'hôpital, le S.A.H., le S.H.A.M. et le S.I.P.A.R., pour qu'il y ait aussi une part des recrutements qui permette à des personnes qui ont dix ans, vingt ans d'hôpital de pouvoir évoluer. Je vous donne un exemple : nous formons en interne les aides-soignantes, pour leur permettre d'accéder au concours d'infirmières et il est vrai que nous tenons à cette promotion interne, pour permettre un déroulement de carrière à des personnes qui ont bien servi l'hôpital pendant dix ou vingt ans.

C'est motivant pour les personnels. Je crois que ce qui est important c'est qu'avec le Service de l'emploi, on s'assure, à chaque fois qu'il y a un compatriote qui a envie de travailler pour l'hôpital, qu'il puisse

obtenir un emploi correspondant à ses qualifications. Et je vous rappelle que les postes administratifs au C.H.P.G. sont nettement moins bien rémunérés que les postes de la Fonction Publique - donc, la plupart des Monégasques qui veulent faire carrière dans une administration vont plutôt aller vers la Fonction Publique que vers l'hôpital. Après, il y a des postes médicaux et paramédicaux et, évidemment, tous les compatriotes qui ont une formation en matière de santé, d'aides-soignantes, d'infirmières, de médecins, nous devons les soutenir et nous le faisons, afin qu'ils puissent faire carrière, s'ils le souhaitent, dans l'hôpital public de la Principauté.

Je ne me vois donc pas mettre un terme à une pratique qui est demandée par les personnels et leurs représentants syndicaux et qui est souhaitée par la Direction, parce qu'il faut faire aussi confiance au management de la Direction de l'hôpital, même si une fois dans l'année, une personne, à tort, se plaint qu'on ait pu recruter des personnes plus compétentes, plus expérimentées.

Maintenant, je vous propose M. GARDETTO de rencontrer les syndicats hospitaliers qui vous expliqueront pourquoi, à leur avis, il ne faut pas toucher aussi au concours interne.

(Brouhaha, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- Si vous me permettez, Monsieur GARDETTO, je pense qu'au-delà même de la demande syndicale, de la demande du management, une Fonction Publique s'honore par la possibilité qu'elle offre à ses agents de progresser dans leur carrière.

Donc, le concours interne est quelque chose qui permet la promotion, qui permet de se remettre en question, de motiver les personnes, donc il est hors de question, Monsieur GARDETTO, qu'on élimine les concours internes. En tout cas, moi je ne le ferai pas. Le concours interne est une promotion sociale à laquelle le Gouvernement est très attaché.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais si vous maintenez l'idée de concours, c'est pareil. C'est-à-dire interne et externe, vous institutionnalisez une mise en échec de la priorité nationale de fait, alors que si vous ouvrez le concours à la fois aux personnes qui sont en interne comme aux personnes qui sont en externe, ce seront les personnes qui auront les compétences les meilleures qui sortiront en premier. Donc nous sommes plus près d'une politique objective en ouvrant

les concours à tout le monde plutôt qu'en les restreignant. A mon sens, vous nous confirmez qu'en fait, vous faites échec à la priorité nationale par le biais des concours internes.

M. le Ministre d'Etat.- Les concours internes sont aussi pour les nationaux !

Vous partez d'un cas, Monsieur GARDETTO, alors je veux bien qu'on parle d'un cas et qu'on en tire une généralité sur le fonctionnement de l'hôpital. Vis-à-vis des personnes qui nous regardent en ce moment, c'est quand même un procédé extrêmement dangereux de décrédibilisation de notre hôpital. Un cas, cela ne fait pas l'hôpital.

Lorsque vous organisez un concours interne et un concours externe, vous ne cherchez pas exactement les mêmes qualités donc vous ne pouvez pas comparer. Ce que vous dites n'est pas faisable.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est discutable que vous ne cherchiez pas les mêmes qualités.

M. le Ministre d'Etat.- Mais non, vous ne cherchez pas exactement les mêmes qualités entre un agrégé interne et un agrégé externe. Ce n'est pas le même concours, ce ne sont pas les mêmes qualités parce que l'agrégé interne, lui, il aura passé quinze ans à enseigner alors que l'agrégé externe va sortir de la faculté ou de normale Sup.

Donc, vous ne recrutez pas la même personne. Si vous supprimez le recrutement interne, les concours internes, vous privez de possibilité de promotion les agents de l'Etat et de l'hôpital et ce n'est pas une bonne politique, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais ce que vous dites est en contradiction avec la priorité nationale !

M. le Ministre d'Etat.- Mais non, la priorité nationale ce n'est pas forcément de donner une priorité absolue aux jeunes diplômés par rapport aux nationaux qui n'ont pas les mêmes diplômes. On ne parle pas du même sujet !

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* On va arriver à la même conclusion, Monsieur GARDETTO. Ce qui est important, c'est que les Monégasques et les

prioritaires qui souhaitent travailler au sein de l'hôpital aient la possibilité de trouver un emploi qui corresponde à leurs aspirations et cela avec la Direction de l'hôpital et le Service de l'Emploi. Je vous assure que c'est une certitude aujourd'hui. Il y a une personne qui fait beaucoup de bruit depuis quelques semaines, qui vous a vu, qui m'a vu, qui a vu le Directeur de l'hôpital, qui a vu le Président du Conseil d'Administration, qui a vu le leader de l'opposition, ou qui va le voir bientôt, qui a vu ou qui va voir bientôt le Président du Conseil National, etc.... Mais, c'est une personne qui n'a pas d'expérience. Elle sort d'une école et en plus elle a une formation très particulière, qui est difficile à placer. Cela fait trois mois qu'elle cherche du travail, elle a déjà le soutien de la cellule emploi/jeune du Service de l'Emploi et de la Commission d'insertion des diplômés. Je peux vous dire, compte tenu que nous en sommes à trois rendez-vous en un mois pour elle, que le Département des Affaires Sociales et la Santé et le Service de l'Emploi sont mobilisés. Elle trouvera un travail rapidement mais en l'occurrence elle proteste parce que nous donnons à une Monégasque qui a quinze ans de plus et qui a quinze ans d'expérience, un emploi que nous ne pouvons pas lui donner, car il s'agit d'un poste qui nécessite effectivement - c'est un des deux postes dont j'ai parlé tout à l'heure - d'avoir déjà au moins dix ans d'expérience en gestion des ressources humaines. Si on veut parler clair, je n'aime pas faire de cas personnel mais vous m'y obligez, il s'agit de ce cas-là, donc il s'agit du poste de responsable des ressources humaines pour le Centre Rainer III. Je ne prends pas la responsabilité d'éliminer une Monégasque qui a quinze ans d'expérience, qui a quinze ans de plus en âge, pour une personne qui fait beaucoup de bruit, qui n'a pas d'expérience et à qui on n'a pas l'intention de confier la gestion du recrutement, sans qu'elle n'ait jamais occupé une fonction de même niveau. Il ne faut pas partir de ce cas-là, pour en établir des généralités. Cela fait seulement trois mois qu'elle est à la recherche d'un emploi après l'obtention de son diplôme. Tout le monde l'aide, même si sa formation est particulière, on va y arriver. On a mobilisé tous les fonctionnaires mais pour autant ce n'est pas parce que cette personne n'est pas satisfaite parce qu'elle n'a pas obtenu ce qu'elle demandait, qu'on doit bouleverser et remettre en cause les politiques qui font leur preuve dans la gestion des Ressources Humaines au sein de l'hôpital.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je ne veux pas m'attacher au cas d'une personne en particulier mais de ce que vous nous avez expliqué, à savoir cette méthode d'avoir des concours internes auxquels les

prioritaires ne peuvent pas postuler, me paraît de nature à faire échec à la priorité nationale.

M. le Président.- Est-ce que les interventions sont sur ce sujet-là ?

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Il me semble que nous passons beaucoup de temps avec un certain acharnement de votre part à parler de cas particuliers pour favoriser des embauches.

Tout cela me semble ressembler au clientélisme que vous avez tellement dénoncé pour être élu en 2003.

Lors de la dernière Commission mixte avec la S.B.M. vous avez insisté pour faire embaucher à l'Hôtel de Paris un Monégasque qui n'avait pas les compétences. Ce soir, on vient de parler pendant près de vingt minutes, pour faire embaucher à l'hôpital une autre Monégasque qui n'a pas les compétences.

Mais alors, tant qu'on parle d'un Monégasque contre un autre Monégasque, à la limite cela ne me dérange pas beaucoup. Ce que je trouve intéressant c'est le nouvel intérêt de M. GARDETTO, ce soir, pour la priorité nationale, parce que c'est quelque chose qu'il connaît bien. Alors, j'aimerais qu'il nous explique quel mécanisme il a mis en place pour permettre, lui, à une de ses anciennes collaboratrices étrangères, d'être embauchée par son collègue M. ROSE, comme assistante à la Direction du Tourisme.

M. le Président.- Attendez, on ne va pas répondre comme cela.

Nous écoutons à présent Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voudrais rappeler que nous sommes quand même là pour étudier le budget 2013...

M. le Président.- ... je suis d'accord !

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... effectivement, je trouve qu'on passe du temps sur des cas particuliers, ce qui n'est absolument pas le lieu dans cette enceinte, en Séance Publique. Il y a des séances privées et

chacun de nous peut avoir accès au Gouvernement pour traiter le cas d'une personne ou d'une autre si on considère qu'il y a une difficulté.

Je pense que l'on pourrait peut-être avancer et évoquer d'autres sujets plus généraux et du niveau du budget, ce pourquoi on est là ce soir.

M. le Président.- Je vais passer la parole à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président, c'est sur un autre sujet.

M. le Président.- Tant mieux.

M. Bernard MARQUET.- Nous savons les recherches qui sont faites pour le télétravail et nous en avons déjà parlé mais : une question. Des fonctionnaires m'ont parlé de la problématique du télétravail, non pas pour les pendulaires mais pour les fonctionnaires de l'Etat. Est-ce que cela est prévu ? Est-ce que l'Etat étudie cette possibilité ?

On m'a posé la question j'ai dit que je la poserais lors de ce budget. Pouvez-vous me répondre ?

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, Monsieur MARQUET, à ma connaissance, non. Ceci dit, on aurait des cas où les fonctionnaires seraient handicapés, enfin, on peut imaginer des modalités particulières de télétravail.

Evidemment, le dossier du télétravail que suit M. VALERI, dont il peut vous faire un point aujourd'hui, ne concerne pas du tout les fonctionnaires, il ne concerne que les salariés du privé.

Mais, sur la Fonction Publique, pourquoi pas si cela doit répondre à un besoin et si cela peut permettre, notamment, je pense à une personne handicapée, d'exercer un travail dans la Fonction Publique.

M. Bernard MARQUET.- Je sais qu'il existe dans la Fonction Publique des fois des aménagements horaires pour des cas particuliers et c'était en ce sens que la question m'avait été posée.

M. le Président.- Monsieur ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Je vais essayer d'intervenir rapidement, parce que j'ai été mis en cause et je trouve particulièrement ignoble la manière dont cela a été fait parce que là il s'agit pratiquement d'une dénonciation de personne. Je rappelle que je suis Chef de Service dans l'Administration et que je n'ai jamais, évidemment, eu l'idée de recruter qui que ce soit que j'aurais souhaité recruter, hors le système normal de recrutement dans l'administration.

Une fois de plus M. SPILLOTIS-SAQUET se roule dans la boue et s'y vautre avec un plaisir qui est épouvantable.

M. le Président.- Merci.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, si vous souhaitez répondre, mais très rapidement.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je pense avoir touché un point où j'ai fait mal à ce Monsieur puisqu'en fait il n'a pas répondu à ma question, mais les faits sont là.

M. le Président.- Il vous a répondu, il vous a dit non !

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ah bon ! Il n'a pas une assistante étrangère ?

M. le Président.- Je ne sais pas, je ne peux pas vous dire.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Mais vous savez ce qu'il y a. Vous avez bien compris ce qu'il a répondu, il n'est pas maître des personnes qu'on lui impose pour être ses assistantes. C'est quand même fort. Un chef de service qui doit subir...

M. le Président.- Vous vous arrangez avec M. ROSE pour ce cas particulier.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Oui, mais des cas particuliers vous en avez parlé pendant trois-quarts d'heure.

M. le Président.- Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Pour le télétravail, comme tous les accords internationaux, il y a des négociations dont je ne peux pas faire état en public, je pense que la partie française ne l'apprécierait pas, mais je peux vous dire que nous sommes vraiment sur la voie d'un accord.

Nous présenterons à la prochaine Commission mixte de sécurité sociale qui aura lieu au premier trimestre 2013, dans quelques mois, une dernière contre-proposition monégasque dont je peux penser par rapport aux discussions informelles que nous menons, qu'elle devrait, je dis bien qu'elle devrait, parce que tant que la partie française ne l'aura pas confirmé, on ne peut pas être certain à 100 %, mais elle devrait pouvoir emporter l'approbation du Gouvernement français.

Je suis convaincu que l'année 2013, je vous l'avais d'ailleurs dit lors du débat sur les retraites, sera l'année

de l'accord par rapport à la France pour développer le télétravail en Principauté de Monaco. En tout cas, nous nous y employons.

J'espère qu'on viendra vous porter la bonne nouvelle après la Commission mixte.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 9 - SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOC. ADMINISTRATIVE

309.010 - Frais de personnel.....	216.400
309.030 - Frais de fonctionnement.....	30.000
	246.400

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 - Publications Officielles.....	919.200
---	---------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 11 - DIRECTION INFORMATIQUE

311.010 - Frais de personnel.....	1.522.800
311.030 - Frais de fonctionnement.....	6.000
311.040 - Achat & Entretien matériel	550.000
	<u>2.078.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervention qui concerne à la fois la Direction informatique et le chapitre suivant, la Direction de l'administration électronique et l'information aux usagers, les deux étant particulièrement liés, notamment sur certains points.

J'aimerais souligner d'abord l'excellent travail fourni par ces deux directions. En effet, le Gouvernement a lancé dans son plan de modernisation de l'administration, un important volet concernant la « e-administration » ou l'administration en ligne. Alors, certes le démarrage avait été laborieux il y a quelques années, il y avait un certain nombre de critiques, mais on peut remarquer aujourd'hui que Monaco a fait de nombreux progrès. D'ailleurs, ces progrès ont été mis en évidence par le Département de l'Economie et des Affaires Sociales de l'O.N.U. qui, dans son rapport sur l'e-Gouvernement publié début 2012, place Monaco en 26^{ème} position mondiale pour la « e-administration ».

Alors, il faut savoir que dans le précédent rapport qui, lui, avait été publié en 2010, Monaco apparaissait à la 184^{ème} place, c'est vous dire les progrès réalisés par nos administrations, sachant aussi que le classement publié en 2012 ne tenait pas compte du nouveau site qui a été mis en place récemment, ce qui fait que ce classement devrait sans doute être encore amélioré dans deux ans si l'O.N.U. refait ce rapport. Donc, on ne peut que féliciter les fonctionnaires qui se sont occupés de ces services et encourager le Gouvernement à continuer dans cette voie. Je pense que cela justifie le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BORDERO, merci, le Gouvernement est sensible à ce que vous venez de dire. Cette réussite que vous soulignez, c'est à la fois une volonté politique forte du Gouvernement de moderniser en permanence et sur le long terme l'administration. Donc, c'est le contraire d'une politique de coût, d'une politique d'annonce, c'est une politique en profondeur de modernisation qui va de l'impulsion donnée par le Ministre - enfin d'abord par le Souverain, évidemment - dans la feuille de route, relayée par le Ministre et le Gouvernement et ensuite accompagnée jusqu'au niveau d'exécution dans la direction, en particulier, de Mme Sosso.

Cette politique, même s'il y a eu des progrès tout à fait considérables, elle doit se poursuivre car nous sommes loin d'avoir une administration encore complètement électronique.

Ceci dit, je vous invite à regarder le site gouvernemental, aujourd'hui bilingue, cela est un atout très fort d'attractivité que dans un pays certes francophone de culture, de nature et dans la Constitution, on puisse faire toutes les démarches, pratiquement, en anglais. L'objectif est d'arriver à ce que toutes les procédures soient en ligne, ensuite qu'on puisse les faire en ligne et que l'on puisse payer en ligne. D'ailleurs en ce moment même, vous pouvez renouveler votre estampille sur le site internet.

Merci beaucoup, Monsieur BORDERO.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Sur le sujet, j'étais intervenu l'année dernière concernant certaines difficultés rencontrées avec la C.C.I.N., notamment s'agissant des estampilles. Est-ce qu'aujourd'hui, pour toutes ces procédures, les choses se sont aplanies ?

M. le Ministre d'Etat.- Je pense qu'il n'y a plus de souci avec la C.C.I.N..

M. le Président.- Tant mieux.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 12 - DIRECTION ADMINISTRATION ELECTRONIQUE & INFO. AUX USAGERS

312.010 - Frais de personnel.....	317.000
312.030 - Frais de fonctionnement.....	12.000
	<u>329.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, nous avons voté il y a maintenant plus d'un an une loi sur l'économie numérique et nous avons ainsi comblé un retard de plusieurs dizaines d'années par rapport à d'autres législations européennes. Le problème c'est que le retard s'est maintenant reporté sur les ordonnances d'application. Or, si la loi peut parfois se suffire à elle-même, ce n'est pas le cas avec l'économie numérique. Les professionnels sont demandeurs en l'espèce et nous ne pouvons satisfaire leurs demandes. Alors, beaucoup s'interrogent sur les écrits électroniques, sur la signature électronique, sur le recommandé électronique. Je ne parviens pas à comprendre que le développement de l'économie numérique ne soit pas considéré comme prioritaire par le Gouvernement et nous avons un secteur qui ne consomme que très peu d'espace qui pourrait rapporter des recettes à l'Etat pour lequel la société concessionnaire, c'est-à-dire en l'espèce Monaco Telecom, a procédé à de très nombreux investissements en terme d'infrastructure, or pour l'heure nous peinons à en faire un secteur de pointe.

En outre, pourquoi ne développons-nous pas, par exemple, les coffres forts numériques, c'est-à-dire du

stockage en ligne ? N'y a-t-il pas là un intérêt pour la clientèle à localiser et à sécuriser des données électroniques en Principauté ? La prestation de service numérique me semble être un secteur d'avenir, cela fera d'ailleurs partie du projet politique de la majorité et nous réfléchissons, déjà, aux éventuels compléments et adaptation de notre législation pour faire suite aux demandes des professionnels.

Voilà ce que je souhaitais préciser et la question sur laquelle j'aimerais avoir la réponse du Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, le travail est en cours, c'est un travail extrêmement compliqué, très complexe qui est fait avec l'assistance d'un Cabinet d'avocats spécialisés et on peut penser que dans le courant de l'année 2013, tous les textes seront sortis.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est une supposition ou c'est une certitude, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Rien n'est sûr dans ce bas monde, mais en tout cas nous ferons tout pour que ce soit fini en 2013, mais c'est vraiment très compliqué et pour tout vous dire je n'ai pas voulu recruter une dizaine de personnes pour faire ces textes. C'est clair. Ou je recrutais dix personnes de plus et après on les aurait réutilisées, elles auraient passé des concours

internes - remarquez elles auraient peut-être pu progresser dans la Fonction Publique - et donc je n'ai pas voulu, malgré la demande de Mme GRAMAGLIA. Je pense que ce n'était pas raisonnable pour nos finances publiques et donc nous travaillons avec le Cabinet de consultants. C'est plus long, cela coûte peut-être plus cher sur le moment, mais à terme cela nous coûtera moins cher.

Donc, on va y arriver mais c'est quand même très compliqué.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le même sujet, il y a des articles de journaux qui sont parus récemment et qui font état de difficultés au niveau de l'Office International de Communication, tout ce qui concerne l'Internet, il y a une lutte de puissance entre les Etats-Unis, la Russie d'un côté pour établir de nouvelles réglementations au niveau du web. Est-ce que ces textes vont tenir compte des prochaines réglementations qui seront prises à l'intérieur de cette instance ?

M. le Ministre d'Etat.- Je ne sais pas.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voudrais dire que ces Ordonnances Souveraines sont des ordonnances d'application d'un texte sur l'économie numérique et donc pas directement sur Internet, la gouvernance d'Internet dans ce texte n'est pas en application directe. Nous sommes en train de parler d'accréditation, de certification, d'homologation des équipements de sécurité que l'on va introduire en Principauté et c'est pour cela que cela prend un peu de temps. Ces textes seront appliqués en grande partie par la Direction des Communications Electroniques, même s'ils ne sont pas rédigés par elle et cela devrait entraîner, effectivement, suivant les options retenues dans ces textes, les recrutements d'entre trois et sept personnes pour appliquer les textes.

Maintenant, pour tout ce qui concerne la modification des lois internationales réglementant Internet, ces dernières n'étant à ce jour pas publiées, il est difficile de les intégrer à ce stade dans un texte de loi qui est presque achevé. On verra au moment où l'on aura complètement terminé le travail où en

seront les avancées au niveau international sur la gouvernance d'Internet. Les négociations internationales peuvent prendre beaucoup de temps. Je me souviens de textes sur le brevet communautaire qui devaient voir le jour rapidement et qui, dix ou douze ans après, ne sont toujours pas publiés.

M. Christophe STEINER.- Je vous remercie de votre explication mais j'ai l'impression, et je pense qu'on pourra tous en être témoin en lisant ce qu'il se passe, que de plus en plus il va y avoir de la flexibilité au niveau de l'argumentation d'Internet, tout simplement pour faire face à quoi ? Pour faire face à ce que l'on appelle la guerre cybernétique qui implique des puissances et aussi avec des groupes de « hackers » indépendants qui peuvent mettre à mal un pays ou des grandes multinationales.

Je pense qu'il faut veiller à être assez flexible pour avoir une capacité de réponse immédiate.

M. le Ministre d'Etat.- En plus sur ce sujet, mais sur lequel je ne m'étendrai pas, nous avons évidemment engagé non seulement une réflexion mais une action pour protéger l'ensemble du système informatique de la Principauté. Le système de l'Etat est protégé, mais c'est l'ensemble du système de la Principauté que nous sommes en train de protéger et évidemment, je n'en dirai pas plus en Séance Publique.

M. Christophe STEINER.- Je comprends très bien, Monsieur le Ministre, mais c'est un des points importants....

M. le Ministre d'Etat.- ... on a fait une réunion il y a moins d'un mois, organisée par Mme GRAMAGLIA, avec des spécialistes de Sophia Antipolis, etc...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On a déjà prévu des crédits pour avancer dans ce sens-là également, une inscription complémentaire qu'on vous a d'ailleurs soumise sur le siège.

M. Christophe STEINER.- Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 13 - INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

313.010 - Frais de personnel.....	304.200
313.030 - Frais de fonctionnement.....	47.500
	351.700

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Voici un chapitre que je vais voter très volontiers en attendant ces prochains travaux, avec une grande impatience, parce que c'est vraiment un outil moderne dont la Principauté avait réellement besoin.

M. le Président.- Madame Nicole MANZONE-SAQUET, nous vous écoutons.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Je souhaiterais revenir brièvement sur l'étude effectuée par l'I.M.S.E.E. sur les besoins en logement des Monégasques. En effet, cette étude est une mine de renseignements et, à ce stade, je crois qu'il n'est pas inutile de la mettre en perspective avec la réforme de la transmission de la nationalité par mariage.

Rappelez-vous, chers collègues, la violence des attaques menées par certains élus désormais regroupés sous la bannière d'Horizon Monaco. Ces élus qui, dans leur programme politique, souhaitent supprimer la transmission de la nationalité par mariage. Pas aménager, je dis bien supprimer !

Sachant qu'ils n'obtiendraient pas gain de cause ils ont alors tout mis en œuvre afin que cette loi soit votée après les élections ! Pour quelle raison ? Devinez !

Ils avaient alors, pour que ce texte ne voie pas le jour, à commencer par nous traiter d'irresponsables parce que nous voulions donner les mêmes droits aux hommes et aux femmes. Irresponsables parce que, pour nous, et contrairement à eux, les Monégasques ne sont pas des charges. Irresponsables car, contrairement à ces mêmes élus d'Horizon, nous souhaitions le partage plutôt que le repli sur soi. Si c'est cela être irresponsable, je plaide coupable votre Honneur !

Oui, ceux qui sont aujourd'hui derrière M. Laurent NOUVION ne souhaitaient pas cette réforme de la nationalité parce que cela aurait coûté trop cher et aurait, toujours selon eux, démultiplié les besoins en logement. Ils n'en voulaient pas mais ils l'ont pourtant votée, « che fürbi » n'est-ce pas ?

Nous leur avons pourtant dit : les Monégasques ne sont pas des charges et il faut avoir confiance en notre Pays. L'évolution sera comparable à celle des années précédentes, sauf un pic au moment du vote, ce qui est normal. Nous leur avons aussi expliqué qu'il n'y aurait pas une avalanche de demandes nouvelles pour les logements, et pour cause, époux d'une personne Monégasque, ils bénéficient d'ores et déjà d'un statut similaire sur le logement et très voisin sur la priorité d'emploi par exemple. Dans notre esprit, il s'agit d'un remembrement familial et de cette parité homme/femme tant demandée.

Aussi suis-je heureuse que l'étude de l'I.M.S.E.E. soit venue confirmer ce que nous disions au moment de la réforme de la nationalité. C'est une preuve supplémentaire de la justesse de cette réforme et de son bien-fondé. Le rôle qu'est appelé à jouer l'I.M.S.E.E. ne manquera très certainement pas de se renforcer avec le temps.

C'est le but de mon intervention. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais parler de l'institut de l'étude des statistiques en liminaire pour répondre à Mme MANZONE-SAQUET. Vous vous faites les questions et les réponses donc vous vous faites l'histoire et vous vous la racontez. Je vous laisse totalement libre de vos propos, de vos interprétations, c'est tout à fait votre droit. Nous avons voté cette loi, nous nous en sommes expliqués, il y a eu une longue Séance Publique à l'automne l'année dernière et je crois que les Monégasques ont été suffisamment informés, M. SPILIOTIS-SAQUET effectivement avait expliqué un certain nombre de disfonctionnements qui risquaient d'être impactés par cette loi, cela fait partie d'un certain nombre de textes qui, probablement, feront peut-être l'objet de clause de rendez-vous, comme la loi sur les droits de mutation.

Vous avez tenu vos propos, ce sont les vôtres, Madame, je vous les laisse, bien entendu.

Concernant l'étude de la statistique, je voudrais quand même relever et appuyer vraiment auprès du Gouvernement l'importance et, notamment l'importance sur le plan scientifique et sur le plan de la fiabilité des études qui sont faites par cet institut. Je pense que cela doit être dans les années qui viennent véritablement un des moyens parfaitement fiable et qui donne des analyses objectives, scientifiques, qui sont après livrées à la sphère publique à la disposition du Gouvernement, du Conseil National et de l'ensemble de la population. Après il nous appartient, nous élus politiques et vous bien entendu, qui assumez la direction du pays, le Gouvernement Princier, de prendre les éléments qui nous sont donnés par ces études statistiques et le remarquable travail de l'équipe de M. GALFRE sous la haute tutelle du Professeur Pierre-André CHIAPPORI, qui est aux Etats-Unis et qui est,

effectivement, une sommité dans ce domaine et cela je pense est très important.

Egalement, nous avons demandé dans le cadre du Budget Rectificatif, et je crois que Monsieur le Ministre d'Etat vous l'avez transmise et je vous en remercie, une étude concernant les personnes protégées et les enfants du pays. C'est-à-dire le nombre d'appartements qu'il y a aujourd'hui, l'évolution de ce nombre depuis ces lois qui ont été votées il y a une dizaine d'années et nous attendons cette analyse et cette étude avec beaucoup d'intérêt.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais dire un mot pour remercier l'ensemble des élus qui sont intervenus. Je ne manquerai pas de transmettre, à la fois à M. Pierre-André CHIAPPORI et à M. Lionel GALFRE ces appréciations qui, je pense, seront appréciées à leur juste valeur.

C'est une réforme qui n'était pas très compliquée à faire, il fallait une volonté politique pour la faire et il fallait trouver quelqu'un capable de manager l'institut et il s'est trouvé que nous avons un Monégasque, fonctionnaire, d'une grande qualité qui a su intellectuellement bâtir ce système et qui sait aussi manager ses équipes. Peut-être que la bonne intuition du Gouvernement à l'époque a été effectivement de le créer. Vous savez que l'institut est rattaché directement au Ministre d'Etat, mais pour ne pas que le Ministre d'Etat soit accusé de « trafiquer » les statistiques, tentation qui évidemment ne me serait jamais venue, mais on n'est jamais certain de ses successeurs....

(Rires).

... j'ai pensé qu'il était prudent de créer un conseil scientifique à côté, et ce conseil scientifique nous l'avons composé de personnalités qui sont, évidemment, au-delà de toute intervention possible. Ce conseil scientifique examine les travaux, bien sûr, les valide scientifiquement, pas politiquement, et M. CHIAPPORI tient beaucoup à donner une feuille de route annuelle à l'institut. Le conseil recommande un certain nombre d'études. Il est vrai qu'ensuite c'est moi qui dis à M. GALFRE dans cette liste ce qui me paraît plus important ou plus urgent. Le conseil scientifique avait donné parmi les priorités pour l'année prochaine, l'étude des appartements du secteur protégé, j'ai confirmé cette priorité.

Donc, la commande est maintenant formellement passée. Nous avons renforcé cette année d'un poste

d'administrateur et nous continuerons à le faire progressivement. L'I.M.S.E.E. commence je crois, à avoir sa place parmi les instituts de statistiques européens. L'I.M.S.E.E. parle directement à l'I.N.S.E.E., à l'institut allemand, à l'institut italien, donc c'est je crois une très bonne chose et merci pour cette appréciation partagée.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais aussi féliciter l'I.M.S.E.E.. Sans reprendre ce qui a déjà été dit par mes collègues je voudrais souligner l'intérêt de mettre en place des outils pour disposer d'une base de travail fiable et scientifique. Si nous voulons avoir une ambition pour Monaco, se projeter dans l'avenir, faire des prévisions, affiner nos résultats, c'est absolument fondamental. La création de l'institut de la statistique

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 14 - SERVICE DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 - Frais de personnel.....	888.400
314.030 - Frais de fonctionnement.....	208.000
314.040 - Achat & Entretien matériel	1.500
	<u>1.097.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je voudrais revenir sur un sujet que nous avons abordé avec M. le Ministre d'Etat, c'est la base de données LégiMonaco. J'ai pu m'entretenir avec les éditions LexisNexis à ce sujet et les éditions LexisNexis sont très ouvertes à améliorer la base de données mais sont dépendantes de la matière fournie par Monaco. Nous avons pu mettre en évidence une carence première, c'est le fait que cette base n'est mise à jour qu'une fois dans l'année. Donc, je voudrais savoir, puisqu'a été identifié le point de blocage, apparemment

était un des projets de Monaco 2029 et du livre blanc déposé en 2009 sous l'égide de M. Stéphane VALERI, à l'époque Président du Conseil National.

Bravo au Directeur et à son équipe : je vous souhaite plein d'études fructueuses, et d'ailleurs nous avons beaucoup d'idées pour vous donner du travail.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 13 est adopté.

(Adopté).

c'est l'autorité monégasque, si le Gouvernement va prendre des mesures pour, d'une part, améliorer la mise à jour de manière à ce qu'elle soit très régulière, la plus rapide possible et, d'autre part, faire en sorte que l'accessibilité soit meilleure, que l'on puisse disposer d'un moteur de recherche qui permette de trouver plus facilement ce que l'on cherche.

Il y a deux points : la mise à jour récente et l'accessibilité, et je voudrais savoir si les choses vont pouvoir s'améliorer.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je crois, LégiMonaco n'est pas une base de données professionnelle, c'est une base de données qui a été imaginée pour fournir de l'information générale sur

la législation, cela marche, et sur la jurisprudence monégasque.

Donc, si votre demande concerne l'information « grand public », c'est une chose, si elle concerne l'utilisation « professionnelle », c'est une autre chose. Une autre chose, pourquoi ? Pour le coût de la réalisation, car lorsque vous dites LexisNexis est très ouverte, ce n'est pas vous qui payez, Monsieur GARDETTO !

LexisNexis est un partenaire de confiance avec lequel nous avons fait de très belles choses dont le Code civil monégasque qui est cité maintenant partout. Donc ce sont des partenaires sans problème, mais ils nous disent sur ce sujet, rapprochez-vous de M. Laurent ANSELMINI - il vous le confirmera - que si nous faisons plus, cela coûte plus cher, il faut le savoir.

Si la base de données doit être une base de données professionnelle donc qui sert tous les jours aux professionnels du droit, je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas un partage du coût de la confection de la base de données. Je pose la question, Monsieur GARDETTO, je n'ai pas la réponse mais je pose la question. Ensuite, je ne veux pas revenir sur la question de l'abstract. Vous ne pouvez pas mettre une décision de justice sur Internet sans créer un abstract, c'est-à-dire de tirer, de sortir de la décision sa substance. Les étudiants en droit mettent un an au minimum, au mieux pour comprendre une décision de justice, pour arriver à lire et à comprendre une décision de justice, pour arriver jusqu'au dispositif de la décision. C'est bien la preuve que si vous mettez la décision comme cela sur Internet, vous n'aurez pas de moteur de recherche parce que vous n'aurez pas de mot clef pour faire votre recherche.

Donc Monsieur GARDETTO, il n'y a pas d'amélioration de LégiMonaco sans accélérer la procédure qui permet de faire l'abstract.

Aujourd'hui, à Monaco ce sont les magistrats qui ont rendu la décision qui font l'abstract. J'ai envie de vous dire que c'est un problème de la Direction des Services Judiciaires et pas du Gouvernement et la réponse à votre question est : est-ce que nous avons la capacité d'améliorer la rapidité de confection des abstracts, à partir desquels le moteur de recherche est utile ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est la réponse ? Moi je réagis sur les deux points. Vous nous dites, si ce sont des professionnels qui utilisent cet instrument il faut qu'ils contribuent. Est-ce à dire que vous voulez faire payer aux magistrats l'utilisation de la base LégiMonaco ?

Deuxième question, vous dites, on est dépendant des abstracts et vous dites que seuls les magistrats peuvent faire des abstracts. Je ne partage pas votre point de vue, cela peut être fait par des juristes compétents. Alors ma question est de savoir puisque le problème de blocage se situe au niveau des abstracts, est-ce qu'il y a une solution pour que les abstracts soient réalisés plus souvent qu'une fois dans l'année ? Globalement, y a-t-il une solution pour améliorer ce service ou bien n'y en a-t-il pas ?

M. le Ministre d'Etat.- La solution, Monsieur GARDETTO, c'est celle que j'ai appliquée en 1982 lorsque je dirigeais un Institut d'Etudes Judiciaires (I.E.J.) et où je participais avec le Professeur Pierre CATALA à la première saisie informatique des décisions de justice. Evidemment dans un milieu universitaire vous avez des étudiants de fin de cycle qui sont capables, moyennant une petite rémunération, de faire l'abstract. A Monaco, à ma connaissance nous n'en avons pas. Je suis prêt à étudier cela mais je ne vois pas pourquoi seul le Gouvernement ou l'Etat paierait une amélioration qui transforme une banque de données en un outil pour les professionnels.

Monsieur GARDETTO, vous le savez très bien, qui est désigné par l'expression professionnel du droit, ce ne sont pas les magistrats professionnels, ce sont les avocats.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il y a aussi des magistrats !

M. le Ministre d'Etat.- Oui mais l'expression n'est que recours.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Et bien oui.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-*B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES*

CH. 15 - CONSEILLER GOUVERNEMENT

315.010 - Frais de personnel.....	1.193.500
315.020 - Frais Etudes & Formation.....	90.000
315.030 - Frais de fonctionnement	138.500
315.040 - Achat & Entretien matériel.....	1.500
315.060 - Frais propres activité service	285.000
	1.708.500

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président. Encore moi. Toute à l'heure c'était M. MARQUET, maintenant c'est moi, chacun son quart d'heure.

Monsieur le Président, mon intervention sera brève. J'ai juste une question à poser à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures. Je pense que tout le monde a regardé avec intérêt le compte rendu de la réunion entre le Prince Souverain et le Président de la République française. A titre personnel j'ai pris connaissance avec un intérêt certain du communiqué de l'Elysée qui était dans les termes suivants, je cite : « *Le Président de la République a rappelé que la France souhaite que le processus de dialogue entre Monaco et les instances de l'Union Européenne se fasse dans le strict respect des intérêts des spécificités de la Principauté, l'objectif souhaitable, une plus grande intégration dans le marché intérieur devra se concrétiser par un accord cadre spécifique entre Monaco et l'Union Européenne* ». Il est donc question d'un accord cadre spécifique avec l'Union Européenne et je souhaiterais simplement que le Gouvernement nous dise s'il est possible d'avoir des informations complémentaires sur ces questions qui nous intéressent, bien sûr, au plus haut point. Cela pourrait peut-être être l'objet d'une Commission des Relations Extérieures, sauf si vous avez des éléments à communiquer ce soir.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse c'est le Ministre d'Etat qui vous la donne, Monsieur GARDETTO, et c'est

non. Il n'y a pas d'information supplémentaire à ce qui est marqué dans le communiqué. Il suffit de lire attentivement le communiqué pour voir des points importants, accord cadre spécifique respectant les spécificités de Monaco.

La discussion est en cours avec la Commission Européenne, je vois le Président BARROSO en tout début d'année et je n'en dirai pas plus ce soir si ce n'est que la réunion de travail avec le Président de la République française s'est passée dans un excellent climat et je pense que le Président et ses collaborateurs ont très bien perçu - ils les connaissaient déjà - les spécificités de la Principauté, l'intérêt de la Principauté pour la France et donc au-delà des mots diplomatiques cette réunion s'est passée le mieux possible, comme d'habitude d'ailleurs, parce que la relation entre la France et Monaco est une relation si profonde qu'il n'y a pas de sujet de contentieux. Sur le détail on en reparlera au cours de l'année 2013, volontiers, le calendrier allant s'étaler sur l'année 2013.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Nous écoutons à présent, Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est pratiquement la même question mais sans aller jusqu'à l'Union Européenne. Sur l'espace économique européen, je crois avoir lu une interview du Ministre d'Etat ou de M. le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures. On en avait parlé l'année dernière, à savoir que les critères sont intéressants pour les entreprises. Bien entendu, ils sont très contraignants pour les professions libérales à Monaco

mais il m'a semblé encore une fois avoir lu que vous étiez en train d'étudier la question alors que, visiblement, l'année dernière lorsque j'avais posé la même question vous aviez dit qu'en aucun cas il n'y avait la possibilité d'entrer dans l'espace économique européen. Je voudrais savoir ce qu'il en est exactement aujourd'hui.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est la même, c'est clair. En aucun cas il n'est envisageable par le Gouvernement que les quatre libertés fondamentales du marché commun, qui sont la base de l'intégration dans l'Union ou dans l'espace économique européen, soient acceptées par la Principauté de Monaco parce que ce serait la fin de nos spécificités. Cela est clair il n'y a pas d'ambiguïté.

J'ajouterais, je ne suis pas certain du tout, et là je parle en diplomate, que la France soit prête à accepter cela non plus.

C'est une chose et cela n'a pas changé, Monsieur CLERISSI.

Ensuite, il y a notre problème de relation avec l'Union Européenne. Certaines de nos entreprises ont besoin d'accord sectoriel avec l'Union Européenne. C'est vrai pour les laboratoires pharmaceutiques, c'est vrai pour les transporteurs, c'est vrai pour d'autres professions, nous en avons une dizaine, la Suisse représente 122/123 accords sectoriels entre l'Union Européenne et la Suisse. Alors l'Union dit qu'on ne peut pas faire plus d'accords sectoriels, etc... mais nous c'est dix.

Alors, s'agissant des discussions en cours avec la Commission de l'Union Européenne, pour l'instant, elles ne sont toujours pas passées en conseil elles restent au niveau des bureaux de directions. Nous recherchons à avoir en quelque sorte un accord cadre de partenariat avec l'Union Européenne, qui préserve nos spécificités et qui nous permette à l'intérieur de cet accord de repasser nos accords sectoriels.

M. Philippe CLERISSI.- C'est bien ce que j'avais lu.

Donc, cela veut dire que les discussions sont en cours ? C'est légèrement différent de la réponse que vous aviez faite l'année dernière.

M. le Ministre d'Etat.- Non, Monsieur CLERISSI, je viens de vous l'expliquer. Vous êtes dans l'Union Européenne ou vous n'êtes pas dans l'Union

Européenne. Que ce soit l'Union ou l'Espace Economique Européen lorsque vous êtes intégrés dans l'Union vous devez appliquer, accepter, chez vous les quatre libertés fondamentales du marché commun. Progressivement mais complètement.

Cette démarche qui consiste à dire ou qui consiste à imaginer que Monaco pourrait s'engager dans ce chemin, même avec du temps, ce qui est d'ailleurs la différence entre Monaco, Andorre et Saint-Marin, d'où la difficulté d'ailleurs à gérer parce que l'Union Européenne veut mettre tous les petits Etats ensemble et nous nous disons non parce que nous ne voulons pas aller dans cette voie. Donc ça n'a pas changé, c'est ce que je vous ai dit l'année dernière.

L'an dernier, l'Union Européenne disait que puisque nous ne voulons pas commencer le chemin, elle ne discuterait plus avec nous, plus d'accord sectoriel. Lorsque nous avons renégocié la convention monétaire de l'euro, comme nous avons fait preuve d'un esprit constructif qui a été salué par la commission, nous avons essayé en contrepartie d'avoir la possibilité de renégocier les accords sectoriels.

Aujourd'hui, le rapport fait par la commission pour le Conseil des Ministres imagine plusieurs cas de figures dont un cas de figure qui est un accord de partenariat et qui nous permettrait d'avoir les accords sectoriels sans avoir les obligations de rentrer dans le chemin qui mènerait à l'intégration et qui mène à notre mort.

Ce que nous essayons d'obtenir - mais ce n'est pas encore fait - va être l'objet de ma rencontre avec M. BARROSO. M. Gilles TONELLI à Bruxelles et M. José BADIA ont en permanence des discussions avec les Autorités européennes.

Ce que dit le communiqué de la Présidence française, et ce n'est pas neutre, c'est que la Présidence de la République française appuie cette démarche. Si vous relisez la fin du communiqué, l'important c'est cela. Voilà ce que je peux vous dire ce soir.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je constate que tout ce qui est européen est compliqué à expliquer à Monaco.

J'ai une question à poser au Gouvernement. Je suis parlementaire de référence pour la Convention de Lanzarote et l'année dernière, le 13 novembre, son Altesse Royale la Princesse de Hanovre avait annoncé que la Principauté ratifierait cette Convention. Lors de la dernière réunion des parlementaires il y a une quinzaine de jours, on m'a demandé où cela en était et j'ai fait la réponse que vous avez faite au Budget Rectificatif. Aujourd'hui j'ai vérifié auprès de vos Services, il semblerait que cela ne soit pas encore fait. Y a-t-il une difficulté ?

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.*- Il n'y a pas de grande difficulté, sauf qu'il reste un problème à traiter, c'est celui de l'Autorité nationale qui est chargée des droits de l'enfant.

La réflexion qui est en cours est de savoir si l'on crée une entité spécifique ou si l'on peut intégrer cette responsabilité à quelque chose d'existant, ce qui serait effectivement plus « économe » au sens général du terme du dispositif.

Le choix doit être fait. Une fois ce choix fait, on pourra ratifier la Convention.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie de cette réponse et au risque encore d'être taxé de haute trahison, je rappelle que suite à la demande d'adhésion par le Prince Rainier, nous faisons, me semble-t-il, notre travail de demander où en sont les réflexions du Gouvernement par rapport à nos engagements. Je rappellerai, Monsieur le Ministre d'Etat, que l'année dernière je vous avais dit qu'il serait peut-être utile qu'on échange et vous m'aviez dit que nous pourrions faire une réunion, au moins annuelle.

J'espère qu'il en sera ainsi lors du prochain mandat et que les représentants du Conseil National auprès du Conseil de l'Europe, pourront finir ce qui semble souhaitable et *a priori* possible d'après les informations que nous avons depuis deux ans, qu'on puisse avancer sur ce sujet dans une sérénité totale et qu'on ne soit pas accusé de haute trahison par des personnes qui ne connaissent pas le dossier.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le sujet du Conseil de l'Europe, vous connaissez la position du Gouvernement. Je crois plus raisonnable que le Gouvernement s'abstienne d'en rajouter sur ce sujet

aujourd'hui et que nous attendions le lendemain du 10 février pour reprendre ensemble le sujet.

M. Bernard MARQUET.- Tout à fait, mais je pense qu'il serait utile qu'on travaille la main dans la main.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'ai bien apprécié la déclaration faite qui montre que le Gouvernement est très ferme sur nos priorités nationales. Elles ont été rappelées pas votre Ambassadeur à Bruxelles, M. Gilles TONELLI, dans son discours d'investiture. Le Gouvernement est pragmatique et fait tout pour qu'elles soient conservées.

D'un autre côté, vous cherchez malgré tout à avoir des accords sectoriels pour que l'on puisse transporter les marchandises comme les médicaments, car on sait très bien qu'une grosse partie du commerce de la Principauté se fait avec l'Union Européenne. On sait que Monaco ne peut pas vivre isolé, en autarcie. Monaco vit avec le monde extérieur mais doit prendre toute les précautions nécessaires pour que nos spécificités soient respectées.

Je pense qu'il était bon de faire cette déclaration publiquement. Je vous en remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 16 - POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 - Frais de personnel.....	6.825.800
316.030 - Frais de fonctionnement.....	3.052.600
316.040 - Achat & Entretien matériel.....	115.000
	<u>9.993.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES & CONSULAIRES

317.010 - Frais de personnel.....	534.900
317.030 - Frais de fonctionnement.....	374.800
	<u>909.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 18 - DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

318.010 - Frais de personnel.....	509.700
318.030 - Frais de fonctionnement.....	14.000
	<u>523.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 19 - DIRECTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

319.010 - Frais de personnel.....	670.400
319.020 - Frais d'Etudes & Formation	270.000
319.040 - Achat & Entretien matériel.....	205.000
	<u>1.145.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement, Monsieur le Président, je voudrais saluer à nouveau le travail qui est fait au niveau de la coopération internationale malgré les temps difficiles et les budgets restreints. Saluer la qualité des équipes et leur investissement sur le terrain.

M. le Ministre d'Etat.- « Budget restreint », Monsieur GARDETTO, regardez, il y a une augmentation cette année.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, par rapport à l'année passée où cela a été la guillotine, mais en tout cas c'est un service qui est de qualité.

M. le Ministre d'Etat.- Absolument et qui est soutenu par le Gouvernement qui essaie de financer le maximum de projets tout en revenant à l'équilibre budgétaire.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH. 20 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.010 - Frais de personnel.....	1.250.200
320.020 - Frais d'Etudes & Formation	23.500
320.030 - Frais de fonctionnement.....	237.000
	<u>1.510.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Christophe SPILIOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci.

Monsieur le Conseiller, depuis votre arrivée vous avez fait ce que vous avez dit. Je vous cite, c'est une publication au Journal Officiel : « *Je suis tout à fait favorable au fait d'accueillir dans les rangs de la police de Monaco de plus en plus de nationaux, d'abord parce qu'ils connaissent bien leur pays, ensuite, parce qu'ils sont présents sur leur territoire* », fin de citation. Depuis que vous êtes là, le nombre de commissaires ou chefs de division est passé de un à quatre sur cinq postes. Parallèlement, les carrières administratives de la Sûreté Publique, c'est-à-dire les personnels qui ne sont pas des fonctionnaires de police, ont été revalorisées, reconnaissant ainsi les responsabilités assumées par ces personnes.

Ce soir j'ai une proposition à vous faire pour aller plus loin, elle concerne la Direction de Sûreté Publique. En effet, votre Département a sous sa tutelle un certain nombre de directions dont l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports dans laquelle il y a un directeur et un directeur adjoint ; la Direction des Affaires Culturelles, un directeur, un directeur adjoint ; le corps des Carabiniers du Prince où il y a un chef de corps et un adjoint au chef de corps ; le corps des Sapeurs-Pompiers, un chef de corps, un adjoint au chef de corps et enfin la Direction de la Sûreté Publique où il y a un directeur mais où le poste de directeur adjoint n'existe pas et n'a jamais existé officiellement d'ailleurs. Par le passé, c'est un intérim qui a été exercé, parfois, par le chef de la Division de Police Urbaine en l'absence du directeur, mais toujours de façon officieuse.

Il y a des avantages à la nomination d'un directeur adjoint qui seraient les suivantes, c'est que ce poste ne serait pas un poste intrinsèque mais rajouté à la responsabilité d'un chef de division par exemple, ce serait un directeur adjoint avec pour chef de la division soit de la police urbaine, soit judiciaire ou une des deux autres. Ainsi, ce directeur adjoint assumerait officiellement l'intérim, la représentation officielle du directeur en cas d'empêchement et pourrait être chargé de tous dossiers spécifiques qui lui seraient confiés. Lors de l'absence du directeur, il assurerait la liaison et la coordination entre tous les services et il serait l'interlocuteur officiel de l'administration mais aussi des usagers, ce qui n'est pas le cas du format actuel.

Cette solution aurait - et c'est ce qui m'intéresse - le mérite de promouvoir un Monégasque à une place de responsabilité supplémentaire. Elle aurait également l'avantage de former un Monégasque à la fonction de directeur si cette éventualité était un jour envisagée par le Gouvernement.

Il y a un deuxième point qui concerne la police mais qui concerne aussi Madame le Conseiller pour l'Equipe, l'Environnement et l'Urbanisme, puisqu'elle parle de la situation géographique, aujourd'hui, de la Police Maritime sur le Port de Monaco.

(Sonnerie).

... Je termine, s'il vous plaît.

La sécurité est un de nos atouts, il suffit de voyager pour s'en rendre compte. Cette sécurité passe aussi par le port qui est un point d'entrée en Principauté.

En 2002, le concours d'architecte proposait une localisation du nouveau poste de police dans le bâtiment phare de la jetée sud en poste de surveillance et d'intervention idéale au centre du port. Qu'en est-il depuis que l'architecte du Yacht-Club doit revisiter ce projet de 2002 ? Quand ce déplacement sera-t-il effectif pour une plus grande efficacité de notre police portuaire ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, vous allez être surpris mais je suis absolument d'accord avec votre position sur le premier point...

M. le Ministre d'Etat.- ... Le Gouvernement aussi.

M. le Président.- Donc, tout le monde est d'accord. Sur le deuxième point je n'ai pas d'idée, mais suis entièrement d'accord avec vous pour le premier point.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Sur le premier c'était une réflexion, effectivement, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, qui n'avait pas échappé au Gouvernement qui va dans le même sens.

Sur le second, je n'ai pas d'élément précis de date, je vais laisser la parole à ma collègue Mme GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* La localisation elle-même n'est pas remise en cause, c'est vrai qu'il faut construire cette capitainerie et c'est là où on a pris un peu de retard puisque vous savez bien que sur tout ce qui est infrastructure du port, pour des raisons essentiellement budgétaires, on a pris un peu de retard. Mais, l'aménagement du port va être relancé et normalement la localisation devrait rester celle que vous avez annoncée. Le projet de bâtiment, quant à lui, devrait être différent de celui projeté.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Je trouve dommage, concernant les prévisions, que ce ne soit pas le Yacht-Club qui se soit adapté au port mais que ce soit aujourd'hui le port qui doit s'adapter au Yacht-Club, que c'est peut-être une façon de voir les choses à l'envers, vous n'y êtes pour rien, bien entendu, mais je pense qu'il faudrait également fixer dans le cahier des charges de l'architecte du Yacht-Club le fait de maintenir cette position stratégique, d'une part, pour ses interventions avec des bateaux à proximité pour être très rapidement à la sortie du port en cas de sauvetage et, d'autre part, parce que c'est un poste de surveillance avec une tour comme celle qui se trouvait dans l'ancien phare et qui permettait de contrôler les allées et venues des bateaux qui entraient et qui sortaient du port.

Je vous en parle parce que je connais bien tout cela, les conditions de la Police Maritime, aujourd'hui, qui est un service qui s'est énormément développé, sont extrêmement difficiles parce qu'ils sont répartis sur quatre sites différents, pour gonfler leur bouteille, prendre le bateau, stocker le matériel et pour les locaux qui sont dédiés aux personnels.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est effectivement pour toutes les raisons que vous avez avancées que le Gouvernement n'a pas l'intention, à ce jour, de modifier son emplacement, mais le projet architectural envisagé a été abandonné. Maintenant, un autre projet sera dessiné.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Madame Michèle DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais vous parler de certains éléments qui nous remontent de nos compatriotes qui habitent la partie haute du Jardin Exotique qui nous disent très régulièrement que, en particulier vers le soir, très peu voire même aucun policier n'est en fonction dans ce coin. Je parle en particulier de la Résidence du Bel Air qui compte environ cent ou cent cinquante Monégasques et qui également comprend un bon nombre de personnes âgées qui se sentent isolées et qui ressentent de l'insécurité.

Je voulais donc parler au Gouvernement de ce ressenti.

M. le Président.- Cela fait partie d'une réflexion que nous avons eue, c'est une présence policière en tenue qui est souhaitée par la population. Je pense que c'est un besoin d'apparaître.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Sur ce point, oui je comprends très bien ce que vous dites. Vous parlez bien d'une présence policière dans ce secteur-là ? Parce que la présence policière en Principauté de Monaco est particulièrement visible...

M. le Président.- Oui, c'est cela, parce qu'à part le samedi...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je peux vous dire et vous avez d'ailleurs dû le voir dans la presse, que le grand pays voisin mène actuellement de la prévention à l'occasion des fêtes de fin d'année. Vous avez ou vous aurez l'occasion de constater que cette présence policière dissuasive, notamment aux frontières, est accrue, tout particulièrement depuis quelques jours, pour les mêmes raisons, c'est-à-dire pour assurer la prévention. Une présence policière en uniforme est, effectivement, un élément important parce que je pense que la vue de l'uniforme, c'est souvent le début de la sagesse.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, rapidement.

M. Claude CELLARIO.- Très rapidement, merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, en fait cette présence policière, on ne la voit pas dans la mesure où le Bel Air se trouve juste à l'entrée de Monaco.

Or, tous les contrôles qui sont faits se trouvent un peu plus loin et donc ils ont l'impression qu'ils sont abandonnés, c'est ce qu'il faut bien comprendre. Je vous rappelle que le Bel Air est vraiment à la frontière et là, il n'y a aucune présence policière. Sur le parking qui se trouve en face du Restaurant la Chaumière, vous avez de l'espace et c'est là que vous faites vos contrôles. C'est pour cette raison, je crois, que le Gouvernement doit se pencher sur ce problème, pour rassurer les personnes qui sont dans cet immeuble.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour remarquer que la police monégasque est sous la direction d'un national nous dit-on de manière temporaire. Je voulais, d'une part, exprimer ma satisfaction qu'un Monégasque ait pu arriver à ce niveau et, d'autre part, constater que le travail qui est fait est un bon travail et demander au Gouvernement s'il pouvait envisager qu'un Monégasque dirige de manière permanente la Sûreté Publique.

M. le Ministre d'Etat.- On peut l'envisager, oui, mais ce n'est pas le cas pour maintenant.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous l'envisagez à quelle échéance ?

M. le Président.- D'où l'intérêt d'avoir un directeur adjoint pour améliorer la formation.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.010 - Frais de personnel.....	6.169.100
321.030 - Frais de fonctionnement	246.000
321.040 - Achat & Entretien matériel.....	253.000
	<hr/>
	6.668.100

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

M. le Ministre d'Etat.- Le prochain directeur de la Sûreté Publique sera un commissaire détaché mais la Convention avec la France prévoit que le Prince peut choisir, quand il le souhaitera, un commissaire Monégasque. Vous m'interrogez sur le temps, Monsieur GARDETTO, mais le temps il n'appartient qu'au Prince.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire la même intervention que M. SPILIOTIS-SAQUET, il m'a enlevé les mots de la bouche sans aucune concertation. Ensuite, je voulais dire que si on arrivait à créer ce poste de directeur adjoint, ce serait une bonne avancée pour les Monégasques, pour l'exemple, parce que cela peut montrer ce que l'effort, le travail et la volonté permettent d'accomplir. Merci.

M. le Président.- Il y a au moins un consensus dans l'hémicycle, quelle que soit la place des personnes qui y sont.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté).

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 22 - SÛRETÉ PUBLIQUE - DIRECTION

322.010 - Frais de personnel.....	24.763.000
322.030 - Frais de fonctionnement.....	163.500
322.040 - Achat & entretien matériel	1.559.700
322.060 - Frais propres activité service	660.000
	<u>27.146.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 23 - THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

323.010 - Frais de personnel.....	249.200
323.030 - Frais de fonctionnement.....	60.000
323.040 - Achat & entretien matériel	25.900
	<u>335.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 24 - AFFAIRES CULTURELLES

324.010 - Frais de personnel.....	720.600
324.030 - Frais de fonctionnement.....	35.500
324.060 - Frais propres activité service.....	199.600
	955.700

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Pardon, je n'ai pas très bien compris sur le document qui nous a été remis hier concernant la dotation sur les entités culturelles. En fait - c'est peut-être la fatigue, c'est fort probable d'ailleurs - on passe de 20 000 € qui était une dotation, je dirai, symbolique, sur le budget tel qu'il nous a été donné le 1^{er} octobre, à 100 000 € d'acquisitions. C'est bien cela, Monsieur le Conseiller ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Non, ce n'est pas tout à fait cela. Les 20 000 € d'acquisitions, ce n'était pas pour le Musée. En réalité ces 20 000 € d'acquisitions sont pour la Direction des Affaires Culturelles qui achète de temps à autre, une gravure, un petit tableau, mais cela ne va pas, effectivement, très loin. Compte tenu du mécénat bancaire pour le nouveau Musée, en augmentation de 100 000 €, la dotation de fonctionnement d'Etat pour le fonctionnement du Musée est réduite de 100 000 € (- 100 000 € + 100 000 € égalent zéro). Donc c'est la même chose ; en revanche il y a + 200 000 € pour les acquisitions d'œuvres d'art pour le Nouveau Musée. Donc, 20 000 € étaient inscrits au départ pour les acquisitions, mais comme je l'ai dit, pour la Direction des Affaires Culturelles et cela fait donc 200 000 € pour les acquisitions d'œuvres d'art par le Nouveau Musée. Le total faisant bien + 100 000 € pour l'effort budgétaire de l'Etat, puisqu'en l'occurrence il y a un transfert du budget de fonctionnement au budget d'acquisitions. Donc, le Nouveau Musée disposera l'année prochaine, par rapport à ce qui vous avait été présenté, de la même somme en budget de fonctionnement mais 200 000 € en plus, pour les acquisitions d'œuvres d'art.

M. Laurent NOUVION.- D'accord, merci beaucoup. Monsieur le Président, si vous me permettez, cela

concerne l'article 603.103, dans le domaine culturel aussi, mais sur la Fondation Prince Pierre. En fait, d'après ce que vous nous donnez comme information, en raison de la modification de la nature juridique de la Fondation, à la suite de la loi que nous avons votée le 4 décembre dernier, en fait cela bascule sur l'article 605.145. Donc, est-ce un jeu d'écritures ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est un jeu d'écritures à somme nulle puisque le moins et le plus s'annulent et c'est la conséquence formelle du vote de la loi qui est intervenu la semaine dernière, sachant bien que le projet de budget qui vous a été présenté avant que vous ne votiez cette loi ne pouvait être présenté que dans cette forme. Evidemment, la loi étant votée et étant d'ailleurs en cours de promulgation, comme votre rapporteur l'avait annoncé dans son rapport et comme j'avais eu l'occasion de le rappeler, effectivement, dans la réponse du Gouvernement à votre rapporteur, et bien sûr sur le siège, le Ministre d'Etat vous propose donc la formule d'inversion qui permet de respecter le fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, la Fondation Prince Pierre ne sera plus un établissement public mais une association, elle aussi appelée Fondation Prince Pierre et qui aura exactement les mêmes missions, les mêmes compétences que l'établissement public qui est encore en vigueur et cela jusqu'au 31 décembre au soir.

M. Laurent NOUVION.- Je vous remercie de ces précisions.

M. le Président.- Sur le même sujet Madame DITLOT ?

Mme Michèle DITLOT.- Presque, oui.

Je voulais tout d'abord remercier Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur d'avoir repris ce que j'avais dit dans mon rapport afin d'éclaircir les questions de M. NOUVION. En effet, cela avait été dit le 4 décembre

dans la lecture du rapport, apparemment tout le monde n'écoute pas.

Je voulais rebondir sur ce que disait M. NOUVION concernant le Nouveau Musée de Monaco. C'est à la page 52 que l'on trouve ce glissement des acquisitions, sur la ligne des acquisitions du Nouveau Musée, si vous me le permettez puisqu'il en a été question, je voulais simplement dire que j'ai été agréablement surprise qu'on ait affecté 100 000 € dans le budget des acquisitions d'œuvres d'art et je vous rappelle qu'il n'y avait aucune inscription sur cette ligne depuis les deux dernières années. 100 000 € c'est peu, mais c'est mieux que rien et de plus cela ne peut qu'inciter des éventuels sponsors, que ce soit des banques ou autres, à enrichir cette ligne.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* D'autant plus que la ligne est en réalité de 200 000 €.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 25 - MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 - Frais de personnel.....	414.000
325.030 - Frais de fonctionnement.....	36.300
325.040 - Achat & entretien matériel	20.100
	<u>470.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 26 - CULTES

326.010 - Frais de personnel.....	1.273.100
326.030 - Frais de fonctionnement.....	144.100
326.060 - Frais propres activités service	563.600
	<u>1.980.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010 - Frais de personnel.....	6.114.400
327.030 - Frais de fonctionnement.....	71.400
327.040 - Achat & entretien matériel	1.000
327.060 - Frais propres activité service	658.500
	<u>6.845.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

En tant que Président de Fédération Sportive, je tenais à remercier Monsieur MASSERON et Mme BONNAL, Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, d'avoir redynamisé les classes sportives. Nul doute qu'avec ces classes à horaires aménagés, nos jeunes sportifs vont progresser dans leur niveau et représenteront encore mieux la Principauté, surtout, ce qui est cher au Souverain, lors des Jeux des Petits Etats où, comme vous le savez, c'est la seule compétition internationale ou des non-monégasques peuvent représenter la Principauté.

Merci encore.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Nous nous étions rencontrés il y a quelques mois et, effectivement, avec Mme BONNAL nous avons décidé que nous essayerions de faire en sorte de redynamiser ce système qui est, je crois, tout à fait positif pour nos jeunes sportifs bien dans l'esprit de ce que souhaite le Souverain, à savoir : avoir une jeunesse très sportive et l'aider dans toute la mesure du possible.

M. le Président.- Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais m'associer aux propos de mon collègue Gérard BERTRAND, et également vous demander, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, de transmettre toutes nos félicitations à Madame le Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* ... Elle y sera sensible.

M. Pierre LORENZI.- Egalement, aussi, pour les excellents résultats scolaires qu'elle a pu mettre en œuvre et que tout le corps enseignant s'attache à développer parce que je crois que les résultats des examens nous le montrent, chaque année, si besoin en était.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je transmettrai vos remerciements qui iront droit au cœur du Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, mais également de l'ensemble des personnels de la direction qui sont des personnels très dévoués. Je vous remercie de reconnaître, ici, le travail qui est attesté par ce qui est un thermomètre, peut-être pas aussi extraordinaire que cela, mais qui est quand même un thermomètre : les résultats aux examens, qui sont chaque année tout à fait exceptionnels en Principauté de Monaco, dans toutes les catégories d'enseignement, que ce soit général, technique ou technologique.

M. Pierre LORENZI.- Il faut rappeler que c'est aussi le travail de toute une équipe donc de tout le corps enseignant, mais également des administratifs et de toutes les personnes qui sont derrière et auxquelles on ne pense pas toujours.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Je pense, Monsieur le Conseiller, que vous pourrez associer

l'ensemble des élus à ces remerciements qui toucheront, je n'en doute pas, Mme BONNAL.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ou d'autres remerciements ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 28 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE

328.010 - Frais de personnel.....	7.768.400
328.030 - Frais de fonctionnement.....	95.000
	<u>7.863.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite également faire une intervention sur le chapitre précédent relatif à l'hygiène scolaire, concernant les addictions.

Tous les quatre ans une enquête européenne est menée dans les établissements scolaires de trente-six pays auprès des quinze/seize ans, afin d'évaluer les usages des substances psychoactives licites et illicites, en d'autres termes, alcool et drogue en l'occurrence.

Ces résultats de l'enquête 2011 montrent qu'à Monaco la proportion des jeunes ayant expérimenté au moins une fois ces produits est en hausse. A Monaco comme dans d'autres pays d'ailleurs, mais ce qui m'intéresse, vous l'imaginez bien, ce sont nos chiffres. Alors, en même temps que vous nous communiquez ces résultats plus que préoccupants, Monsieur le Ministre, vous nous informiez d'un certain nombre d'actions que le Gouvernement souhaitait mettre en œuvre. J'aimerais si possible en connaître

les effets et surtout attirer l'attention sur plusieurs points.

Certes, la répression est nécessaire, la peur du gendarme peut être parfois dissuasive et la sanction doit avoir chez les jeunes une valeur pédagogique. Cependant, elle montre très vite ses limites et aucune statistique n'est en baisse en ce domaine lorsque la répression est renforcée. La corrélation n'existe pas vraiment entre la politique sécuritaire et la diminution de ces consommations.

Aussi, il me semble indispensable de renforcer les moyens d'information et de prévention au-delà de ce qui est déjà fait, aussi bien auprès des consommateurs mais également vis-à-vis des plus jeunes.

Plus de rencontres avec les professionnels de santé afin de sensibiliser tous les jeunes et cela très tôt, puisqu'on l'a vu, par exemple dans le domaine de tout ce qui est environnement où ils ont quand même une connaissance plus importante que les plus grands, et cela très tôt disais-je, aux dangers de ces substances.

J'insiste sur la nécessité de commencer tôt, peut-être au niveau de l'entrée au collège, voire même avant, car l'un des éléments très préoccupant de l'enquête est l'abaissement de l'âge de la première consommation.

Pourquoi ne pas faire se rencontrer, également, les jeunes avec les magistrats concernés qui expliqueraient également les peines encourues en plus du corps médical, des conséquences médicales, de faire sensibiliser à tout ce qui pourrait être les conséquences de leurs vies futures, les impossibilités d'embrasser certaines professions avec un casier judiciaire, éventuellement.

Je demande également un dispositif actif d'écoute et de soutien des familles, car ne nous voilons pas la face, quasiment tous les jeunes essaient au moins une fois. Lorsque la consommation devient habituelle, les parents ont un vrai besoin d'information sur la gestion du problème. Je voudrais également qu'on arrive à sensibiliser vraiment...

(Sonnerie).

... ces problématiques-là. Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- M. MASSERON va vous répondre, Monsieur LORENZI, et vous expliquer qu'il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites en Principauté, tous les services de l'Etat sont mobilisés, le Département de l'Intérieur, évidemment, la Sûreté, l'éducation, la justice, le Département des Affaires Sociales et de la Santé. Néanmoins, il faut bien constater qu'on ne peut pas se contenter de ce résultat de l'étude qui est une mauvaise nouvelle pour Monaco.

Nous avons décidé de faire une réunion avant Noël - elle devait être prévue plus tôt, mais elle a été repoussée pour des raisons de calendriers - avec tous les partenaires, y compris les chefs d'établissements, les éducateurs, etc... et la question que je vais leur poser est : « qu'est-ce qu'on peut faire de plus que ce que nous faisons déjà », que M. MASSERON peut peut-être rappeler.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Le constat, Monsieur LORENZI, est tout à fait celui que vous dites, effectivement, par rapport à la première étude de 2009, nous avons, une dégradation, comme c'est le cas d'ailleurs dans le grand pays voisin, ce qui montre que notre jeunesse a globalement le même comportement que les jeunes du pays voisin.

Ce n'est pas faute pour nous d'agir, d'essayer de faire de la prévention au quotidien, dans l'ensemble des établissements scolaires et, comme le disait le Ministre d'Etat, en essayant de faire en sorte que l'ensemble des services concernés collaborent, les services évidemment de l'Education Nationale, de la

Jeunesse et des Sports et l'ensemble des personnels, qu'il s'agisse des personnels enseignants ou des personnels psychologues, les personnels d'encadrement mais aussi la Direction de la Sûreté Publique et bien entendu le Département des Affaires Sociales et de la Santé, comme aussi la magistrature. C'est ainsi que les Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté existent dans chaque établissement du second degré. Nous essayons de promouvoir une lutte contre le tabagisme, une lutte contre les comportements violents, une lutte également contre les différentes addictions et tout particulièrement les drogues.

Nous allons, comme l'a dit Monsieur le Ministre d'Etat, essayé d'imaginer des solutions plus innovantes parce que je crois qu'il y a vraiment quelque chose à faire dans ce domaine.

J'ajoute également que les différents services de sécurité, les services de police sont extrêmement attentifs vis-à-vis des établissements qui servent des boissons en Principauté de Monaco et que régulièrement il y a des passages dans ces établissements afin de vérifier que la réglementation est appliquée, par conséquent, que l'on ne serve pas de l'alcool à des mineurs. Je dois vous dire d'ailleurs que très récemment encore, le directeur par intérim de la Sûreté Publique a signé une circulaire à l'ensemble de ses collaborateurs pour leur demander une attention toute particulière et de faire des passages fréquents dans les établissements et singulièrement ceux qui sont ouverts le soir et la nuit.

C'est un domaine dans lequel notre vigilance restera importante. J'espère qu'en tout état de cause, avec la réunion que nous prévoyons dans quelques jours avec les chefs d'établissements, nous arriverons à mettre au point des dispositifs nouveaux, des initiatives nouvelles, parce que je crois que dans ce domaine il faut sans cesse s'adapter ; il faut être très humble également parce que les solutions ne sont pas si simples parce que si elles étaient simples elles seraient déjà mises en place et les pays voisins auraient, eux aussi, trouvé les solutions.

Donc, c'est vraiment, je peux vous le dire, une préoccupation du Gouvernement en la matière, préoccupation que l'ensemble des départements partage et, en ce qui me concerne, avec mon collègue M. VALERI, qui va vous dire ce que fait, effectivement, son département dans ce domaine.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Un point complémentaire par rapport aux propos de mon collègue de l'Intérieur, qui retient mon attention dans

vosre intervention aussi, Monsieur LORENZI, c'est l'aide, le soutien aux familles et aux parents. Les parents ne sont pas des professionnels de l'éducation, surtout pour le premier adolescent qu'on a à gérer. Je crois que tous ceux qui ont été parents comprendront ce que je veux dire. J'ai reçu récemment et j'ai organisé cette semaine une réunion un peu plus élargie, les créateurs d'une association qu'ils visent à développer, justement et qu'ils appellent « l'école des parents », qui existe déjà dans un certain nombre de pays en Europe, qui est soutenue par l'Association des parents d'élèves, mais qui est une association indépendante. L'idée, que je trouve extrêmement pertinente, c'est d'aider, justement, les parents qui sont confrontés à beaucoup d'autres problèmes d'ailleurs que l'addiction. L'addiction est un problème majeur pour un père et une mère qui n'ont jamais été confrontés à ce problème et qui ont bien du mal à savoir comment ils doivent réagir justement et aider leur enfant à faire face à ces moment pénibles que sont les débuts des addictions.

Donc, j'ai réuni les dirigeants de la D.A.S.S., du Centre médico-psychologique, du Centre d'activités thérapeutiques à temps partiel et les promoteurs de ce projet, avec l'association des parents d'élèves et les créateurs de l'école des parents. L'idée que nous avons est d'abord dans un premier temps de faire connaître ce projet d'école des parents, sans doute par quelques conférences assez larges et ouvertes au plus grand public, mais surtout ensuite avec des psychothérapeutes, avec des spécialistes et des professionnels de ces questions, c'est de créer des groupes de travail de parents motivés et volontaires et il y aurait, bien sûr, un thème : comment faire face et comment aider vos enfants par rapport à ce problème de l'addiction aux drogues, aux alcools, etc... et au tabac aussi d'ailleurs, c'est un gros problème pour les mineurs.

Par rapport à tout ce qui est déjà fait et ce qui est encore à faire dans les établissements scolaires, Monsieur le Ministre d'Etat vous a parlé de la réunion que nous allons bientôt avoir. Bien sûr, la D.A.S.S., les médecins vont appuyer ce genre de rencontre avec les élèves dans les établissements scolaires, mais je trouve que l'idée de l'école des parents, vous l'avez d'ailleurs mentionné dans votre intervention, le soutien que l'on doit apporter aux familles est une excellente idée qui n'existe pas encore et que nous voulons soutenir et développer. Ce sera une association autonome avec des psychothérapeutes qui va développer ce projet.

M. Pierre LORENZI.- Parce que s'il est vrai que nous sommes dans un pays où les personnes ont peut-

être plus de moyens, entre autres, chez les jeunes, cela développe et facilite cet accès aux matières licites ou illicites. Je pense qu'il faut être plus strict dans les consommations, dans les accès aux consommations pour les mineurs, puisqu'il y a une loi, il faut la faire respecter c'est la base, et également avoir vraiment une politique comme on l'a déjà. Il serait intéressant d'essayer de la développer, peut-être par des vecteurs, comme vous le disiez Monsieur le Conseiller, nouveaux et différents au plan associatif, avec des entités et des moyens différents pour lesquels il faut vraiment avoir une dynamique parce que les chiffres sont vraiment inquiétants pour nous tous qui avons des enfants. On parle souvent de l'avenir de nos enfants en matière économique, je crois que c'est encore pire s'ils n'ont pas d'avenir en matière de santé.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Le mot d'ordre que je voudrais diffuser aux participants de cette réunion, c'est ne pas se résigner ! Ne pas se résigner alors qu'on fait beaucoup sur le sujet, on peut avoir le sentiment que l'on a répondu à toutes les questions, par exemple les contrôles de police, il n'y a pas de rapport de police journalier sans des arrestations de jeunes ou moins jeunes qui consomment du haschich, il n'y a pas une journée !!!

Donc, cela veut dire qu'il y a une présence policière très forte. Pour ne pas citer le pays voisin, cela n'est pas réprimé. Chez nous il y a une répression qui est forte, il y a une prévention, comme l'a dit M. MASSERON, il y a des policiers qui passent au collège, au lycée, expliquer les dangers de la drogue et les dangers pénaux de la drogue. Il y a ce que fait le département, ce que font les éducateurs et malgré tout il y a des statistiques en hausse et comme on n'a pas pu démontrer que les statistiques étaient fausses, j'accepte ces statistiques et je me dis qu'il ne faut pas se résigner sur ce sujet.

Tous les acteurs, avec nous trois, nous allons essayer d'imaginer des choses. Evidemment cela passe par les parents, mais les parents on ne peut pas les forcer non plus. Donc il faut arriver à trouver un moyen de mettre les parents dans une dynamique de meilleurs rapports avec leurs enfants et c'est pour cela que l'aide de cette association peut être très importante.

M. Pierre LORENZI.- Et aussi l'alerte parce que souvent les parents tombent des nues !

M. le Ministre d'Etat.- Et d'alerte, exactement.

M. Pierre LORENZI.- Lorsqu'on leur dit que leurs enfants ont été pris avec de la drogue ou dans un état d'alcoolémie avancée, les parents tombent des nues. Je crois qu'il faut aussi combattre ce que l'on lit partout dans la presse ou encore ce que l'on entend à la télévision, à savoir que ce sont des addictions de fumer un peu y compris « les pétards », ce n'est pas trop grave ! Cela est faux, cela détruit les neurones. Donc je crois qu'il faut aussi avoir une politique active. On a un canal local qui diffuse très largement et en permanence, alors est-ce que l'on ne pourrait pas là aussi, au travers du canal local, essayer de faire des émissions, de faire des publicités ou des informations sur la gravité et le côté non réversible de ces consommations abusives.

M. le Président.- Il faut aussi écouter tous les professionnels de la police avec lesquels j'ai déjà discuté qui sont sur le terrain et eux ont aussi des suggestions à faire. Donc, écoutez bien ce qu'ils ont à vous dire, c'est très important.

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

On a parlé de l'alcool, on a parlé de la drogue, moi j'aimerais aussi que l'on reparle du tabac parce que c'est un réel problème. J'aimerais que l'on en parle à deux niveaux, c'est-à-dire d'une part, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur a indiqué que la police se rendait dans des établissements qui accueillent du public pour s'assurer que ceux-ci ne délivrent pas de boisson alcoolisée aux mineurs, etc... j'aimerais que dans le cadre de ces visites, que les forces de police soient vigilantes sur le tabac dans les lieux publics parce qu'on ne peut pas avoir un texte de loi et ne pas l'appliquer et, d'autre part, j'aimerais aussi que les démarches qui ont été évoquées tout à l'heure en matière éducative, tant au niveau des affaires publiques que des affaires sociales, qu'au niveau des parents, portent également sur le tabac qui est la première des addictions chez les jeunes. Donc, le tabac est un élément essentiel qu'il ne faut pas laisser de côté. J'aimerais que les efforts soient également répartis et qu'ils portent sur le tabac aussi bien au niveau de la sûreté qu'au niveau du social.

Je vous remercie.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Vous m'avez bien écouté, Monsieur GARDETTO, j'ai bien dit tout à l'heure qu'effectivement, cet aspect de lutte contre le tabagisme, contre la consommation de tabac vaut dans les différents établissements scolaires de la Principauté de Monaco.

Et, pour le premier point que vous abordez, bien entendu, je rappellerai d'ailleurs aux services de police l'importance qu'il y a lorsqu'ils font les contrôles d'établissements, à veiller à ce que la loi sur le tabac soit appliquée.

M. le Président.- Pour en revenir à ce que vient de dire M. GARDETTO, je trouve qu'il faut intensifier ces contrôles parce que je constate qu'il y a un peu plus de laxisme ces derniers temps. Laxisme est un grand mot mais je trouve qu'on a un peu laissé faire, donc il faut répéter et contrôler mieux.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Notamment Président, il y a la problématique des terrasses très fermées qui essaient de biaiser avec la réglementation et il faudrait, peut-être, que les choses soient éclaircies de ce point de vue-là. Dès qu'on bloque d'une manière un peu trop conséquente les terrasses, on est pratiquement à l'intérieur et donc là il faudrait aussi qu'on ne puisse plus fumer.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- « Sans cesse sur le métier remettez votre ouvrage », et c'est vrai il est très sage de le dire. Donc tous les établissements possédant des terrasses fermées ont reçu un courrier de l'Inspection du Travail, ils ont tous été inspectés, quelques-uns qui, effectivement, laissaient fumer alors que l'espace est clos, ont été verbalisés. Je crois qu'il faut régulièrement relancer ce genre de contrôles. On ne va pas manquer de le rappeler à l'Inspection du Travail, qui est chargée aussi de ce contrôle.

Pour autant, comme je vous le dis chaque année, bien évidemment, on n'est jamais à l'abri d'un comportement individuel irresponsable, et de temps en temps on a des appels parfois d'élus d'ailleurs et systématiquement on ne manque pas de vérifier et de verbaliser. Donc, n'hésitez pas aussi à nous signaler si vous avez constaté des établissements qui ne respectent pas la loi. On va renouveler et intensifier les contrôles.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 29 - EDUCATION NATIONALE - COLLÈGE CHARLES III

329.010 - Frais de personnel.....	7.896.700
329.030 - Frais de fonctionnement.....	111.000
	8.007.700

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

En tant qu'ancienne enseignante mes préoccupations vont naturellement vers la construction du futur Collège Charles III. Mes collègues et moi-même avons tous insisté pour que l'opération de l'îlot Pasteur au sein de laquelle s'inscrit la construction de ce collège, fasse partie des programmes prioritaires. Vous avez annoncé, Monsieur le Ministre, que tel était le cas. Je ne demande qu'à vous croire et lorsque les actes auront succédé aux paroles, je serai pleinement satisfaite.

Pour autant, cela ne règle pas la situation de l'ancien Collège Charles III, en face du Lycée Technique et Hôtelier, encore logé à l'Annonciade. Vous le savez, Monsieur le Ministre, beaucoup d'enseignants se plaignent de la dégradation des conditions de travail au Collège Charles III, du bruit causé par le chantier de la Tour Odéon, de la chaleur induite par l'impossibilité d'ouvrir les fenêtres de certaines classes, du mois d'avril au mois de juin, sous peine de ne plus pouvoir faire les cours. Ce collège, autant le dire, n'est plus adapté. Les élèves sont trop nombreux et les conditions permettant de travailler sereinement ne sont plus réunies, c'est pourquoi je voudrais que le

Gouvernement prévoie, dans l'attente de la construction du futur Collège, une forme de relogement temporaire d'une partie des classes du Collège Charles III. Je m'explique. Avec la livraison prochaine du nouveau Lycée Technique, les locaux de l'Annonciade vont être libérés. On sait que ce bâtiment doit être affecté au Lycée F.A.N.B. mais dans la mesure où l'effectif de ce lycée est bien inférieur à celui du lycée technique, ne serait-il pas possible de soulager un peu le Collège Charles III ?

M. le Ministre d'Etat.- ... C'est prévu !

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* ... On vous l'a déjà dit d'ailleurs.

Mme Michèle DITLOT.- ... en utilisant quelques classes de l'ancien lycée technique et je suis fort aise de vous entendre me le confirmer parce que je pensais que c'était une hypothèse qui avait été abandonnée.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Pas du tout, on vous l'a d'ailleurs dit, je pense à l'occasion du Budget Rectificatif. Bien sûr, il n'y a aucun problème. Les locaux du Lycée Technique qui seront libérés le 4 mars prochain par le départ dans le nouveau Lycée Technique permettront le relogement, effectivement, du lycée et des classes de 3^{ème} de F.A.N.B. et un desserrement du Collège Charles III.

Mme Michèle DITTLLOT.- Ecoutez, je suis fort aise, comme je le disais, parce que j'avais cru comprendre...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Il y a beaucoup de rumeurs, vous savez, Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- ... que le Lycée F.A.N.B. on voulait justement le structurer de telle sorte qu'il n'y ait pas de possibilité de contact avec les élèves Charles III. Donc, cela me semblait difficile, dans les lieux actuels, de faire en sorte que les deux cohabitent.

Puisque vous me rassurez, je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- En fait, on en avait parlé mais il y avait une ambiguïté. En effet, lorsque vous allez déplacer le Lycée de F.A.N.B., vous allez prendre la place de l'ancien Lycée Technique. Or, le nombre d'élèves du Lycée F.A.N.B. est inférieur au nombre d'élèves qui se trouvaient dans l'ancien Lycée Technique et de ce fait, il était logique de penser qu'en particulier les classes de 3^{ème} du Collège Charles III puissent s'étendre sur une partie du Lycée Technique. Il nous a été dit que peut-être le Lycée F.A.N.B. aurait voulu se retrouver bien séparé du collège. Donc, la question que nous posons là est quand même très importante, on veut avoir l'assurance que lorsqu'il y aura le relogement transitoire et

provisoire du Lycée F.A.N.B., il y ait ce que l'on appelle un desserrement du Collège Charles III. Je rappelle que dans le Collège Charles III il y a 1200 élèves et que si pendant deux ans nous pouvons leur donner un petit peu d'espace et d'oxygène, ce sera toujours bienvenu.

M. le Ministre d'Etat.- On confirme. En revanche, je ne sais pas aujourd'hui comment la principale du collège va proposer à Mme BONNAL, et après à M. MASSERON et moi-même, la répartition. Est-ce qu'on mettra les 3^{ème}, ça, c'est plutôt à Mme GAMBA de faire la proposition.

Alors, pour Pasteur, nous avons inscrit 6 M€ au budget qui vont permettre de désigner le lauréat du concours, de déclarer infructueux parce qu'on a changé de programme, et enfin, il y a des démarches administratives et architecturales à mettre en œuvre et qui vont occuper l'année 2013. Pour autant, on peut penser que les travaux commenceront à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 30 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 - Frais de personnel.....	2.700.300
330.030 - Frais de fonctionnement.....	36.300
	<hr/>
	2.736.600

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 31 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 - Frais de personnel.....	1.668.400
331.030 - Frais de fonctionnement.....	27.000
	<u>1.695.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 32 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 - Frais de personnel.....	1.990.700
332.030 - Frais de fonctionnement	29.200
	<u>2.019.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 33 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES

333.010 - Frais de personnel.....	1.621.200
333.030 - Frais de fonctionnement	22.900
	<u>1.644.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 34 - EDUCATION NATIONALE - LYCÉE TECHNIQUE

334.010 - Frais de personnel.....	5.568.500
334.030 - Frais de fonctionnement	332.500
	<u>5.891.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Michèle DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Une très courte remarque, Monsieur le Président. Le nouveau bâtiment qui va s'ouvrir et qui va accueillir le Lycée Technique et Hôtelier en plein centre de Monaco, ce bel édifice comporte en son centre un puits de lumière de base très spacieux qui monte, évidemment, jusqu'au sommet du bâtiment c'est-à-dire sur sept, huit ou neuf étages, je ne sais pas. Lorsqu'on connaît le prix au mètre carré dans ce quartier, on peut se poser la question de la pertinence de ce puits de lumière.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est construit !

Mme Michèle DITTLLOT.- Oui, je sais bien, mais on aurait pu regarder avant de construire.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Mais la lumière c'est quand même important également pour les enfants il me semble.

Mme Michèle DITTLLOT.- Oui c'est très important mais là, on atteint des sommets de mètres carrés qui sont perdus.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Donc, ce lycée va être terminé dans deux mois. Je pense que ce sera un très beau bâtiment, en plus très moderne avec beaucoup de cellules photovoltaïques. On ne peut que se féliciter de la construction d'un tel bâtiment.

Ceci dit, dans ce bâtiment il y a un restaurant d'application puisque c'est un lycée technique et en même temps, hôtelier. On aurait pu penser que ce restaurant se trouverait le mieux placé dans l'établissement et en particulier plus ou moins dans les étages supérieurs. Or, il semblerait que ce ne soit pas le cas. Est-ce que vous confirmez ce que je dis ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est exact.

M. Claude CELLARIO.- Et est-ce que véritablement il n'y a pas là une erreur d'analyse. On aurait aimé que, quand même, si vous faites un bâtiment neuf, attractif, ce restaurant d'application qui va attirer tout

Monaco soit placé dans un endroit mieux situé que le deuxième étage. Il est dommage de ne pas avoir pris l'endroit le mieux placé pour un accueil très favorable du public.

Voilà, je voulais faire part de cette remarque.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Deux éléments de réponse. Le premier est que si le restaurant d'application avait été là où vous l'imaginiez, eh bien ce ne seraient pas des locaux pour l'accueil des élèves qui s'y seraient situés. Après tout, cela veut dire que ces locaux situés aux

derniers étages sont bien pour les élèves, ce qui n'est finalement pas plus mal. Ensuite, la réponse est simple : ce restaurant d'application accueille, effectivement, des personnes qui viennent de l'extérieur et il fallait par conséquent un accès facile, direct de l'extérieur ; c'est la raison pour laquelle il se trouve en bas et pas en haut de l'édifice.

D'autre part, je dois vous dire que cet établissement n'est pas non plus, il faut être très clair, un établissement destiné à faire concurrence aux établissements commerciaux de la Principauté de Monaco. Donc, sa situation ne me paraît pas particulièrement gênante.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 36 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DU PARC

336.010 - Frais de personnel.....	986.000
336.030 - Frais de fonctionnement	18.200
	<u>1.004.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 37 - EDUCATION NATIONALE - PRÉSCOLAIRE DES CARMES

337.010 - Frais de personnel.....	632.900
337.030 - Frais de fonctionnement	13.700
	<u>846.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

J'avais une remarque non pas s'agissant du préscolaire des Carmes, mais parce qu'il me semble que dans les restructurations diverses et variées de Canton, Pasteur et autres, il y avait un Préscolaire qui était à l'origine prévu, une crèche, etc... et il me semble que dans les présentations cela n'y est pas. C'est quand même un quartier où il y aura une population importante avec des personnes jeunes avec des enfants....

M. le Ministre d'Etat.- ... On va vérifier.

M. le Président.- Merci beaucoup. Sinon, sur les Carmes je n'ai rien à dire.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 39 - EDUCATION NATIONALE - BIBLIOTHÈQUE CAROLINE

339.010 - Frais de personnel.....	213.700
339.030 - Frais de fonctionnement	30.000
	<u>243.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 40 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE AÉRÉ

340.010 - Frais de personnel.....	319.000
340.030 - Frais de fonctionnement	283.000
	<u>602.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 42 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION

342.010 - Frais de personnel.....	140.100
342.030 - Frais de fonctionnement	11.100
	<u>151.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 43 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE

343.010 - Frais de personnel.....	521.500
343.030 - Frais de fonctionnement	14.900
	<u>536.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 46 - EDUCATION NATIONALE - STADE LOUIS II

346.000 - Stade Louis II.....	8.403.400
-------------------------------	-----------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 48 - FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.010 - Frais de personnel.....	7.983.800
348.030 - Frais de fonctionnement	351.500
348.040 - Achat & Entretien matériel.....	685.200
	<u>9.020.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ecoutez, on remercie souvent beaucoup de monde mais on oublie dans le lot, souvent les Pompiers. Il n'y a pas, évidemment, dans ce corps de portée électorale, mais je voudrais quand même souligner leur disponibilité, leur compétence et leur dévouement à la population.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Merci pour eux. Ils font, effectivement, un travail tout à fait remarquable qui a

d'ailleurs été souligné tout particulièrement à l'occasion de la dernière Fête Nationale.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 49 - AUDITORIUM RAINIER III

349.010 - Frais de personnel.....	817.700
349.030 - Frais de fonctionnement	25.000
349.040 - Achat & Entretien matériel.....	62.700
349.050 - Entretien - Amélioration locaux.....	76.000
	<u>981.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

Monsieur Paul MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-*

Oui, à la suite des discussions que nous avons eues sur les chapitres du Département de l'Intérieur et, notamment, sur celles de la Direction de la Sûreté Publique, est-ce que le Gouvernement peut considérer que vous lui donnez acte en l'approuvant, s'agissant de la transformation probable en 2013 d'un emploi de chef de division à la Direction de la Sûreté Publique, un emploi de directeur adjoint, chef de division ?

M. le Président.- Nous sommes tous ravis si cette décision est prise.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Vous voulez bien parler, Monsieur le Conseiller, d'un chef de division à la fois adjoint au directeur de la Sûreté Publique ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est tout à fait ce que je vous dis puisque c'est une transformation d'emploi, ce qui veut dire qu'il n'y a pas un emploi de plus, c'est un emploi de chef de division qui serait transformé en emploi de directeur adjoint, chef de division.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- C'est ce qui désignerait tout de suite une division ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je crois qu'il faut le faire de façon claire. Il faut attendre que les choses se mettent en place pour le désigner. Mais, enfin, il me semble que le Gouvernement vous a bien donné les preuves dans la gestion de ces dossiers, concernant la Direction de la Sûreté Publique, qu'il faisait les choses avec sagesse et intelligence.

M. Pierre LORENZI.- Il me semble que c'est ce que mon collègue Christophe SPILLOTIS-SAQUET demandait.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, on pourrait voter !

M. le Président.- Non, il n'y a pas à voter, je pense que vous avez l'unanimité.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Donc, nous ne vous re consulterons pas sur ce point ; je considère que vous avez donné votre accord aujourd'hui.

M. le Président.- Monsieur STEINER, vous souhaitez intervenir ?

M. Christophe STEINER.- Je pense qu'il n'y a aucun problème là-dessus.

M. le Président.- Si vous voulez de manière formelle voter ?

M. Christophe STEINER.- Non, aucunement, le principal étant que ce soit acté.

M. le Président.- Qui est pour ? Voilà, c'est fait.

Adopté à l'unanimité des présents.

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons vendredi 14 décembre, à 17 heures, pour poursuivre et terminer l'examen de ce projet de Budget Primitif 2013.

Je vous remercie, la séance est levée.

—
(La séance est levée à 23 heures 55).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

